

# Drogué à six ans, est-ce possible?

par Hélène SABOURIN

"Quand on sniffie de la colle, on sent plus nos jambes et nos bras, on fait juste rir et pis on est bien en h..." Marc, 8 ans.

"Le rem (remover) ça nous fait partir en m... Avec ça, tu te sens léger, tu penses voler dans les airs, tu vois tout en violet..." Michel, 10 ans.

"Moi, j'ai tout essayé: la colle, le rem, les cigarettes piquées d'aspirine

"222", la mari, pis l'acide. J'aime ça en l... je me sens fort comme Popeye, capable de tout faire." Pierre, 7 ans.

"Ce que je prends le plus souvent, c'est la colle, mais avec une cigarette "222", tu pars plus vite et quand tu parles c'est le fun tu prononces plus les mots." Marcel, 12 ans.

"La colle et le rem? Où ça qu'on les prend? Eh ben, on les pique dans les magasins et les pharmacies. Des

fois, on en achète un pot et on en pique 20". Luc, 9 ans.

"Et pis, toi, pourquoi tu veux savoir ça?"  
**Histoire de chez nous**  
Ça ne se passe pas quelque part au sud des États-Unis ou sur une quelconque plage de Vancouver. Ces enfants sont bien de chez-nous. Ceux que nous avons rencontrés sont Montréalais et vivent, pour le temps des vacances (juillet et août) dans un camp en pleine nature, à Ste-Adèle.

Le camp "Le beau voyage" a ouvert ses portes il y a moins d'une semaine. Sans savoir s'il ne les refermerait pas peu de temps après: la Fédération des oeuvres de charité canadienne-française n'avait pas encore approuvé la demande de subvention sollicitée par les responsables. Par ailleurs, le gouvernement fédéral, dans le cadre de Perspectives - Jeunesse, avait apporté son aide: \$6,000.

"La réponse de la Fédération est arrivée aujourd'hui: \$12,000! J'avais

raison d'être optimiste dit Mlle Gauthier, responsable du camp. Maintenant, on peut travailler."

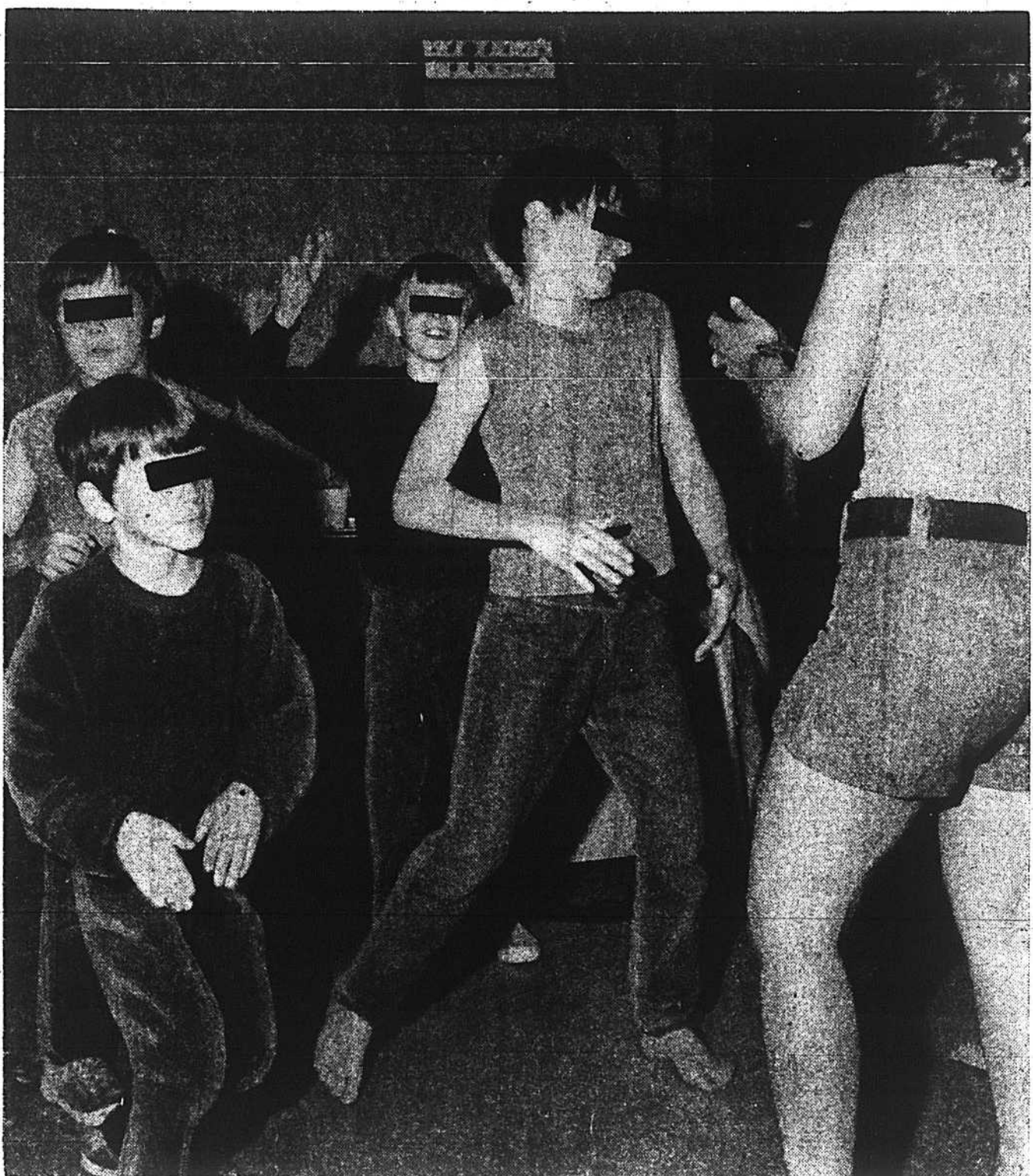
**Cas-problèmes**

La saison ne s'annonce pas facile. Les enfants — 20 garçons âgés de 6 à 12 ans — sont tous des cas-problèmes. "La colle et le rem ne sont que les symptômes d'autres problèmes plus graves, explique Monique Gauthier. La plupart des enfants nous arrivent de milieux défavorisés, de familles

désunies: quand le père n'est pas alcoolique, il est absent physiquement ou psychologiquement, la mère parfois est malade ou tout simplement ne s'occupe pas ou mal de ses enfants, etc.

Ils apprennent à faire face à la vie à l'aide de produits chimiques. "Nos parents prennent des pilules pour dormir, pour être en forme, disent les

Voir DROGUE en page A 6



Ils jouent aux grands, comme les grands — les Popeye et les Devils — qui les initient à la drogue.

## Bonn interdit à Air Canada de poser son B-747 à Francfort

par Denis MASSE

Le gouvernement ouest-allemand n'a pas encore permis à la société Air Canada de poser son avion géant B747 à Francfort, et, par conséquent, le vol inaugural d'hier soir a dû se terminer à Paris.

La liaison régulière d'Air Canada entre Toronto et Francfort sans escale, par DC-8, est maintenue mais le gouvernement de Bonn refuse à la société canadienne l'autorisation d'acheminer son vol 870 Toronto-Montréal-Paris jusqu'à Francfort.

Le litige vient de ce que le gouvernement canadien n'a pas accordé, de son côté, le droit d'escale que la ligne Lufthansa recherche à Toronto.

Les négociations en vue d'un règlement se sont poursuivies tard hier soir au ministère des Affaires extérieures mais sont demeurées infructueuses.

Le lourd avion Boeing 747 que la société Air Canada désire affecter au service allemand, a décollé de Toronto à 6h15 hier soir, rempli à capacité, soit 333 passagers en classe économique, 32 en première et 18 membres d'équipage.

Il a fait escale à Montréal repartant de Dorval à 8h25.

Il y a déjà quelque temps que la ligne Lufthansa demande à desservir Toronto au lieu de Montréal, alléguant que le véritable marché des voyages aériens se trouve plutôt dans la capitale de l'Ontario.

Le gouvernement canadien a cherché à gagner du temps soutenant que ce n'était pas le moment, en pleine période de pointe, d'attribuer une nouvelle ligne

Voir BONN en page A 6

## Bourassa et Trudeau discutent constitution

OTTAWA — On a confirmé hier au bureau du premier ministre canadien que le chef du gouvernement québécois, M. Robert Bourassa, est entré en communication lundi avec M. Trudeau.

A la suite de cet entretien, dit-on à Ottawa, il n'y a pas de changement notable par rapport à la situation qui s'est développée après la réponse négative de M. Bourassa à propos de la charte de Victoria.

La conversation téléphonique de lundi fut brève et n'a pas donné lieu à des discussions de substance. On s'est entendu sur une seule chose: que M. Bourassa rappelle lorsqu'il aura une contre-proposition précise à formuler.

Il va sans dire que le sujet de la conversation a porté sur la politique so-

ciale, soit la cause primordiale du refus de la charte par Québec.

Par ailleurs, le délai du 28 juin fixé à Victoria est théoriquement écoulé, mais en pratique il semble bien que les gouvernements pourront encore pendant un certain temps revoir ensemble la situation, pour permettre notamment à M. Bourassa et au nouveau gouvernement de la Saskatchewan d'exprimer leurs vues respectives.

Le premier ministre M. Bourassa a confirmé mardi qu'il avait eu, en soirée la veille, un entretien avec son homologue fédéral, M. Trudeau, au sujet de la constitution.

Par contre, il n'a voulu donner à l'Assemblée nationale aucune indication sur les progrès qui auraient pu être réalisés au cours de cette entrevue.

## L'ombudsman recommande d'indemniser 103 personnes lésées par les mesures de guerre

par François TREPANIER  
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le Protecteur du citoyen, M. Louis Marceau, a recommandé au ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, d'indemniser au moins 103 des 238 personnes qui lui ont fait parvenir des plaintes à la suite des arrestations et perquisitions effectuées par la police durant la crise du mois d'octobre.

C'est là l'un des points saillants du

rapport annuel du Protecteur du citoyen, qui a été déposé, hier, à l'Assemblée nationale, par le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette.

On se souvient qu'à la suite de l'application de la Loi des mesures de guerre, le ministre de la Justice avait annoncé l'automne dernier que le gouvernement serait disposé à porter une attention sérieuse à toute recommandation du Protecteur du citoyen indiquant qu'il y aurait lieu d'indemniser certaines person-

Le plus grand quotidien français d'Amérique

# la presse

Montréal, mercredi 7 juillet 1971, 87e année, no 155, 124 pages, 8 cahiers

★★ 30¢

## Baie James: le rôle de l'Hydro ne sera pas accru

par Claude MASSON  
de notre bureau de Québec

QUEBEC — "Il ne peut être question de créer deux Hydro-Québec. Il faut au contraire faire participer l'Hydro-Québec à la stratégie globale de développement de la région de la baie James. L'Hydro aura un rôle clef."

(M. Robert Bourassa)  
Le rôle de l'Hydro-Québec dans le développement de la baie James, le plus important projet québécois au coût de \$6 milliards, sera clarifié dès cette semaine par le premier ministre du Québec, mais il ne sera pas accru autant que le souhaitent les partis d'opposition, plusieurs dirigeants de l'Hydro et différents milieux sociaux,

syndicaux et financiers intéressés par le projet.

Face aux nombreuses critiques formulées tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du Parlement sur le rôle jugé mitigé qui doit être accordé à la Commission hydroélectrique et face à la décision prise par les dirigeants de l'Hydro de suspendre les travaux préliminaires de la baie James jusqu'à ce que son rôle précis soit mieux défini, le gouvernement a décidé de faire un pas... mais pas deux.

Dans les faits, des amendements seront apportés au projet de loi sur le développement de la baie James actuellement à l'étude à l'Assemblée nationale mais ces amendements ne tou-

cheront pas à la substance du bill no 50 rendu public il y a une dizaine de jours.

**Les amendements proposés**

"En comité plénier, le gouvernement verra à clarifier le rôle de l'Hydro-Québec en proposant des amendements", a lui-même annoncé, hier soir, le premier ministre Bourassa dans son discours inaugurant l'étude du projet de loi en deuxième lecture.

Les chefs des différents partis d'opposition ont été mis au courant des amendements qui seront apportés mais ces renseignements demeurent

Voir BAIE JAMES en page A 6

## Les députés péquistes se font sévèrement rappeler à l'ordre

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Dans ce qui semble être un précédent dans les annales politiques du Québec, le président de l'Assemblée nationale a averti, hier soir, quatre des six députés du Parti québécois présents en Chambre de se conformer à ses directives sans quoi il se verrait dans l'obligation de leur imposer le silence pour la durée du débat dans la soirée.

Invoquant le règlement portant sur la conduite des députés et plus spécialement le chapitre des peines disciplinaires qui peuvent leur être imposées, M. Jean-Noël Lavoie a sommé MM. Camille Laurin, Guy Joron, Claude Charon et Charles Tremblay de s'en tenir à la question à l'ordre du jour sans quoi il devrait utiliser ses pouvoirs nommément les rappeler à l'ordre.

L'article en question dit textuellement: "Si le député qui a la parole continue à s'écarter de la question en discussion après y avoir été rappelé deux fois, l'orateur peut le rappeler nominativement à l'ordre". Dans les faits, le député en cause ne peut plus du tout parler durant toute la séance sur le sujet en discussion.

Cet incident est survenu après que les députés du Parti québécois eurent tenté, pendant près de deux heures, de faire remettre à plus tard, c'est-à-dire à l'automne, l'étude du projet de loi no 50 portant sur le développement de la Baie James.

C'est donc dans cet état d'esprit qu'a débuté l'étude en deuxième lecture du plus important projet présenté par le premier ministre Bourassa depuis la prise du pouvoir par le parti libéral, le 29 avril 1970. Le débat promet déjà d'être long et ardu.

C'est d'ailleurs par une véritable guerre de procédures et une manœuvre publicitaire bien orchestrée et ponctuée d'injures, d'insultes et de propos peu acceptables qu'a commencé la discussion sur ce projet de loi.

Les hostilités ont commencé au tout début de la soirée alors que le Parti

québécois, invoquant des articles du règlement dont même les vieux routiers de la colline parlementaire ne se souviennent pas de leur utilisation, a demandé au président de l'Assemblée nationale de retrancher de l'ordre du jour le projet de loi sur le développement de la Baie James.

Le chef de l'aile parlementaire du

Voir DEPUTES en page A 6

## Miracle à Lourdes?

LOURDES (UPI) — Les parents de la petite Tania Horgan, trois ans et demi, paralysée de naissance et tenue pour incurable par les médecins, avaient placé leurs derniers espoirs dans un pèlerinage à Lourdes qu'ils viennent d'effectuer en compagnie d'un groupe d'Irlandais.

A la fin du séjour le groupe regagna l'aéroport de Tarbes-Ossun-Lourdes pour y prendre l'avion du retour. Il était une heure du matin, dans la nuit de lundi à mardi, lorsque la petite Tania jaillit littéralement de sa voiture d'enfant en poussant des cris. Elle paraissait agitée de convulsions nerveuses.

Ses parents se précipitèrent pour l'aider à se relever, mais à peine debout, Tania réussit à faire quelques pas, sous les yeux incrédules de ses amis, des autres membres du groupe, du personnel de l'aéroport et des C.R.S. de service.

Les parents de la petite Tania, hôteliers à Dublin, fondirent en larmes de joie. Tous les témoins de cette scène sont convaincus d'avoir assisté à un miracle. Le bureau des constatations de Lourdes devra cependant se prononcer pour qu'on puisse savoir si l'étonnant phénomène est réellement surnaturel.

### Sommaire

Annonces classées: H 10 à H 20  
Arts et spectacles: H 3 à H 5  
Bandes dessinées: F 10  
Décès, naissances, etc.: H 22  
Economie: F 6 à F 8  
Editorial: A 4  
Êtes-vous observateur?: H 13  
Horoscope: E 11  
Informations étrangères: H 1  
Informations nationales: A 2 et C 5  
Loto-Press: H 22  
Loisirs et récréation: F 10  
"Mot-mystère": F 3  
Mots croisés: H 23  
Radio et télévision: H 4  
Sports: F 1 à F 8  
Tribunaux: A 7  
Vivre aujourd'hui: E 2 à E 15  
Votre médecin: E 12



Ce qu'on est bien quand tu nous mènes à Paris... en 747



**AUJOURD'HUI**

● **Loi 28: un souci de rassurer les anglophones**  
— page A 2

● **La carrière de Louis Armstrong**  
— page C 4

● **Marceau dénonce les lenteurs de la justice**  
— page C 5



**spec**

DEMAIN

- ★ Les grandes compagnies de disques: que font-elles avec notre argent?
- ★ Gilles Vigneault mangera ses tomates après son spectacle de samedi!
- ★ Marc Hamilton un an après



**météo**

Ensoleillé et venteux  
Max. 75 • Min. 55  
Demain: ensoleillé et plus chaud  
Détails en page A 6

faut de renseignements précis ou de réponses à des demandes de précisions: 9 furent jugées frivoles; 42 se rapportaient à des questions qui ne relevaient pas de la compétence du Protecteur du citoyen; 8 comportaient uniquement une demande d'informations; 12 avaient pour seul but la restitution d'objets ou de documents qui avaient été saisis lors

(autres textes, page C-5)

Voir OMBUDSMAN en page A 6

# Loi 28: d'abord rassurer les anglophones

**Daniel  
MARSOLAIS**



Autant il est vrai que le projet de loi 28 sur la restructuration des commissions scolaires de l'île de Montréal apparaît comme la réplique imparfaite du bill 62, autant les amendements mineurs que l'on y trouve semblent avoir été apportés par souci de rassurer les anglophones et les intégristes de la région métropolitaine.

On note en effet, en comparant les deux projets de loi, que l'amendement majeur inséré par le gouvernement Bourassa vise à assurer la représentativité de l'une ou l'autre des minorités francophone et anglophone au sein des onze nouvelles commissions scolaires qui seront constituées. Le bill 62 ne contenait pas une telle réserve. Le projet de loi de l'ancien ministre Cardinal prévoyait, pour chacune des commissions scolaires appelées à remplacer les 43 commissions actuelles, l'élection de six commissaires dont le mandat avait été fixé à quatre années. Quatre de ces commissaires devaient être élus au suffrage universel et les deux autres par un collège électoral formé de la moitié des membres des comités d'écoles qui représentaient directement les parents.

A ce chapitre, le projet de loi 28 est tout à fait différent. D'une part il prévoit l'élection de 15 commissaires d'écoles dont le mandat est ramené à trois ans. L'élection de ces commissaires se fera selon les modalités des commissions scolaires du Québec. En outre, le bill 28 stipule que si l'une des deux minorités n'est pas représentée au sein de la commission scolaire en raison d'une concentration linguistique dans le territoire d'une commission: le lieutenant-gouverneur en conseil peut nommer deux autres commissaires (représentants de la minorité en question) pour un mandat d'un an. Ces nominations devront être faites après consultation auprès des comités d'écoles et de la minorité concernée.

Il n'est nullement spécifié cependant quels seront les pouvoirs de ces deux commissaires supplémentaires. A uront-ils droit de prendre part aux décisions au même titre que les commissaires élus ou seront-ils plutôt réduits à un rôle de "consultants"? Quoi que puisse être la réponse, il est manifeste que cette réserve ne changera absolument pas le rapport des forces au sein des commissions scolaires, qu'elles soient à majorité francophone ou anglophone.

En ce qui concerne l'embauche des chargés d'enseignement, le bill 28 est nettement différent du bill 62 puisqu'il ne prévoit aucun poste à caractère confessionnel. Dans le projet de loi de l'Union nationale, on signalait que chaque commission scolaire devait nommer un directeur général ainsi qu'un directeur général associé et chargé de l'enseignement catholique,

un autre chargé de l'enseignement protestant et un troisième chargé de l'enseignement autre que catholique ou protestant.

Le bill 28 pour sa part dit que les commissaires doivent nommer deux sous-directeurs généraux dont l'un francophone et l'autre anglophone ainsi que le personnel requis dans les services de l'enseignement, les services aux étudiants et les services au personnel "pour servir la minorité francophone ou anglophone selon le cas". On constate qu'à ce chapitre le gouvernement libéral s'est davantage préoccupé du problème linguistique que de la confessionnalité.

Signalons enfin que, selon le bill 62, le traitement des commissaires d'écoles était fixé par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Ces traitements étaient en outre payés par les commissions scolaires. Dans le bill 28, on ne traite pas de la rémunération des commissaires.

## Les comités d'écoles deviennent confessionnels

Parmi les amendements les plus distinctifs apportés à l'ancien projet de loi, il convient de noter celui qui a trait aux comités d'écoles. Le projet de loi 62 proposait un comité d'école composé de parents des élèves. Ce comité était chargé de veiller à la qualité de l'enseignement et de faire à la direction de l'école ou à la commission scolaire toute recommanda-

tion pertinente relativement à la vie scolaire. Les membres de ce comité, élus par les parents, et dont le nombre variait de quatre à huit, dépendant du nombre d'enfants fréquentant une école, devaient désigner parmi eux le collège électoral chargé d'élire le tiers des commissaires. Faisaient partie d'office de ces comités, le directeur de l'école et un représentant du personnel enseignant. Ces deux membres adjoints n'avaient cependant pas droit de vote.

Différent du bill 62, le projet de loi 28 crée une pléthore de comités dont l'un doit s'occuper exclusivement de l'aspect confessionnel de la vie de l'école. Le nouveau projet de loi prévoit en effet la création d'un premier comité dit consultatif des parents au niveau de chaque école. Le mandat de ce comité se limite exclusivement à la qualité de l'enseignement. Tâche particulièrement ingrate si l'on considère que les spécialistes les plus chevronnés sont parfois bien en peine d'évaluer un enseignement de qualité.

Le projet de loi prévoit en outre, au niveau de chacune des commissions scolaires, un autre comité consultatif composé des présidents des comités d'écoles.

Enfin chaque commission scolaire unifiée doit prévoir la création d'un comité catholique et d'un comité protestant qui seront chargés de veiller à l'application des règlements du comité catholique et du comité protestant du

Conseil supérieur de l'éducation pour les écoles où ils seront appliqués.

Ces comités confessionnels seront formés de trois représentants élus parmi les membres des comités consultatifs établis. Notons que le bill 28 précise que les comités confessionnels seront consultés pour la nomination des directeurs d'écoles catholiques ou protestants.

En ce qui concerne la pédagogie, on n'a pas semblé bon de créer un autre comité ou commission chargé de voir à cet aspect important de l'enseignement.

## Elections plutôt que nominations au Conseil scolaire de l'île

La dernière comparaison d'importance que l'on peut faire entre les deux projets de loi a trait à la composition du Conseil scolaire de l'île, la super-structure qui chapeaute toute l'organisation. Comme dans le bill 62, le Conseil coordonne les activités des onze commissions scolaires. Dans l'ancien projet de loi, ils étaient tous nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, bien que onze d'entre eux devaient d'abord être choisis par les

commissaires d'écoles à raison de un par commission scolaire.

Le nouveau projet de loi stipule que les onze conseillers sont désignés par les commissaires selon le même barème, à savoir un par commission scolaire. Les quatre autres sont nommés par le gouvernement. La durée du mandat des premiers est la même que leur mandat de commissaire et celle des autres de quatre ans.

Au chapitre des pouvoirs du Conseil, ils sont sensiblement les mêmes que dans le bill 62. Du moins dans les articles de la Loi. Cependant, dans le projet de loi de l'Union nationale, le rôle des commissions scolaires était essentiellement pédagogique. Or, dans celui du gouvernement Bourassa, on dit qu'elles assument sensiblement les mêmes fonctions que celles qui sont régies par les dispositions générales de la Loi de l'Instruction publique. Concrètement, cela veut dire que les pouvoirs dévolus au Conseil scolaire ont été réduits de façon à ce que chaque commissaire puisse s'affranchir de toute tutelle que pourrait lui imposer le Conseil scolaire.

Notons de plus que contrairement

au bill 62, le bill 28 prévoit la création d'un comité exécutif au sein du Conseil scolaire. L'ancien projet contenait un article relatif à la nomination d'un président et d'un vice-président du Conseil. Sans plus. Le Bill 28 propose plutôt un comité exécutif chargé de l'administration courante du Conseil, comité dont le président et le vice-président sont nommés par le gouvernement. Le comité comprend également au moins trois et au plus cinq personnes désignées par les membres du Conseil.

## Taxation inchangée

En matière de taxation, les articles du projet 28 sont identiques à ceux du projet 62. M. Cardinal avait prévu la disparition des listes catholique, protestante et neutre comme l'a fait M. Saint-Pierre. Désormais il n'y aura que deux listes: celles des propriétés et des corporations.

Voilà grossièrement résumées les distinctions les plus apparentes contenues dans les deux projets de loi. Reste à savoir maintenant si les amendements vont satisfaire les groupes qui aient le plus féroce réagi au bill 62.

## Peu de commentaires chez les anglophones

Le président du Protestant School Board of Greater Montreal, M. Reid Tilley, s'est abstenu de tout commentaire sur le projet de loi 28 sur la réorganisation scolaire de l'île de Montréal déposé hier à l'Assemblée nationale tant qu'il n'en aura pas étudié tous les détails.

Interrogé sur les propos qu'a tenus le ministre de l'Éducation, M. Guy Saint-Pierre, qui s'est dit prêt à se rendre jusqu'à la Cour suprême pour trancher le débat sur la constitutionnalité du bill, M. Tilley ne s'en est nullement étonné.

"Il est normal, a-t-il dit, qu'un gouvernement soit disposé à faire de telles démarches pour prouver la constitutionnalité de sa Loi."

Le PSBGM contestera-t-il le bill 28 devant le plus haut tribunal du pays comme on l'avait indiqué il y a quelques mois? A cette question, M. Tilley a de nouveau répondu qu'il ne pouvait répondre sans avoir pris connaissance du projet de loi.

Joint dans l'après-midi, hier, le secrétaire générale de la Québec Association of Protestant School

Boards, M. Ken Musgrove, s'est refusé à son tour à toute déclaration concernant la contestation du projet de loi 28, "pour la simple et bonne raison que nous n'en avons pas encore pris connaissance".

Cependant, en ce qui concerne le bill 27 sur le regroupement des autres commissions scolaires de la province, M. Musgrove n'a pas caché que son association engageait une lutte juridique sur les articles 13 et 25 du projet de loi. Le secrétaire a en effet affirmé que ces deux articles ne donnent aucune garantie aux sujets qui ne sont pas catholiques romains ou protestants, ce qui constitue selon lui une injustice à l'endroit des citoyens d'autres confessionnalités.

Si le gouvernement du Québec ne modifie pas ces deux articles dans le sens demandé, la QAPSB se dit prête à lui livrer bataille devant les tribunaux. On se demande toutefois quelle pourrait être l'issue de cette lutte juridique puisque la constitution canadienne elle-même n'accorde des droits scolaires qu'aux catholiques et aux protestants.

## "Pas de réactions violentes"

— J.-G. Cardinal

par François TREPANIER

de notre bureau de Québec

QUÉBEC — L'ancien ministre de l'Éducation dans le cabinet de M. Jean-Jacques Bertrand, M. Jean-Guy Cardinal, s'attend à ce que le débat sur le projet de loi 28 touchant la restructuration scolaire de Montréal soit moins violent que dans le cas du défunt bill 62.

C'est l'opinion que M. Cardinal a émise, hier, peu après que le ministre de l'Éducation, M. Guy Saint-Pierre, eut déposé, à l'Assemblée nationale, sa nouvelle version du bill 62.

On sait que M. Saint-Pierre a également formulé la même opinion en expliquant, hier matin, au cours d'une conférence de presse, les grandes lignes de son projet de loi.

D'après M. Saint-Pierre, les modifications, qui font suite à de nombreuses consultations, susciteront "moins de résistance" que les dispositions de l'ancien projet de loi.

De l'avis de M. Saint-Pierre, ces dispositions respectent la constitution canadienne et sont plus conformes à un respect de la pluralité tant sur les plans linguistique que confessionnel.

M. Saint-Pierre est même disposé à aller devant la Cour suprême pour obtenir un jugement reconnaissant la constitutionnalité de sa législation.

Quant à M. Cardinal, il croit que la nouvelle législation, qui était attendue depuis plus d'un an, contient beaucoup plus de ressemblances que de différences avec l'ancienne législation.

M. Cardinal est d'avis, par ailleurs, que les modifications apportées à son projet de loi sur le plan linguistique atténueront sensiblement les réactions qu'avait soulevées son propre projet de loi.

Parmi ces modifications, M. Cardinal a cité la protection que le gouvernement accorde aux groupes linguistiques en permettant la nomination par le lieutenant-gouverneur en conseil de commissaires au sein des commissions où la minorité francophone ou anglophone ne sera pas représentée.

M. Cardinal se demande cependant si cette protection additionnelle était nécessaire.

L'ex-ministre de l'Éducation craint, d'autre part, que la disparition des listes catholique, protestante et neutre pour fins de taxation des immeubles entraîne des protestations aussi violentes que dans le cas des droits linguistiques.

"Il va sûrement y avoir beaucoup de réactions, a dit M. Cardinal. Il va y avoir les protestations de ceux qui trouvent que le projet de loi n'est pas assez radical comme d'habitude, celles

de ceux qui le jugent trop libéral dans le vrai sens du mot et celles de ceux qui le croient prématuré."

M. Cardinal s'est réjoui enfin de la décision du ministre de l'Éducation de convoquer d'ici l'automne prochain la Commission parlementaire de l'Éducation pour entendre les parties concernées par cette législation.

## Parti québécois

Le porte-parole du Parti québécois, M. Claude Charron, a qualifié, pour sa part, de "modérée" la nouvelle version du bill 62.

M. Charron a accueilli, par ailleurs, avec énormément de réserve les modifications apportées sur les plans linguistique et confessionnel.

Sur le plan linguistique, M. Charron croit que les nouvelles garanties, en ce qui a trait à la représentation des minorités au sein des commissions et des administrations, ne constituent

qu'une surenchère administrative qui n'amènera que des complications.

En matière confessionnelle, M. Charron s'interroge, d'autre part, sur l'importance du rôle des comités catholique et protestant qui seront chargés de veiller à l'application des règlements.

"Sur le rôle pédagogique, le projet de loi est muet, a dit M. Charron. On dirait que le rôle des parents se limiterait à veiller au maintien de la foi à l'intérieur des écoles et que leurs responsabilités en matière pédagogique seront réduites."

## Les créditistes

Décrivant le bill 28 comme "le miroir" du bill 62, le chef du Ralliement des créditistes, M. Camille Samson, a indiqué, pour sa part, qu'il ne serait pas étonné si les évêques catholiques cherchaient à contester la nouvelle législation devant les tribunaux.



(Droits réservés)

## QU'EST-CE QUI FAIT LA RENOMMÉE DE MONTRÉAL TAPIS ET CARREAUX LTÉE

**TAPIS INTÉRIEUR-EXTÉRIEUR PRATIQUE**

Dans la cuisine et la salle de bains... sur le patio... partout! Teintes gaies... de longue durée... d'entretien facile... et souple au toucher.

**\$300** la verge carrée

**LURAN  
FOAMCRAFT**

de GAF  
**VINYLE RÉSISTANT  
SUR ENDOS DE MOUSSE**

Vous pouvez le poser partout, même sur un plancher en béton.



Nous vous présentons le vinyle résistant incassable de 12 pieds de largeur. Il est maintenant possible de recouvrir d'une seule pièce de vinyle, la plupart des planchers de cuisine. Choix de 20 couleurs.

**SPECIAL**  
12 pieds de largeur  
**\$498**  
la verge carrée

**1000  
BOÎTES de CARREAUX  
EN MOSAÏQUE**

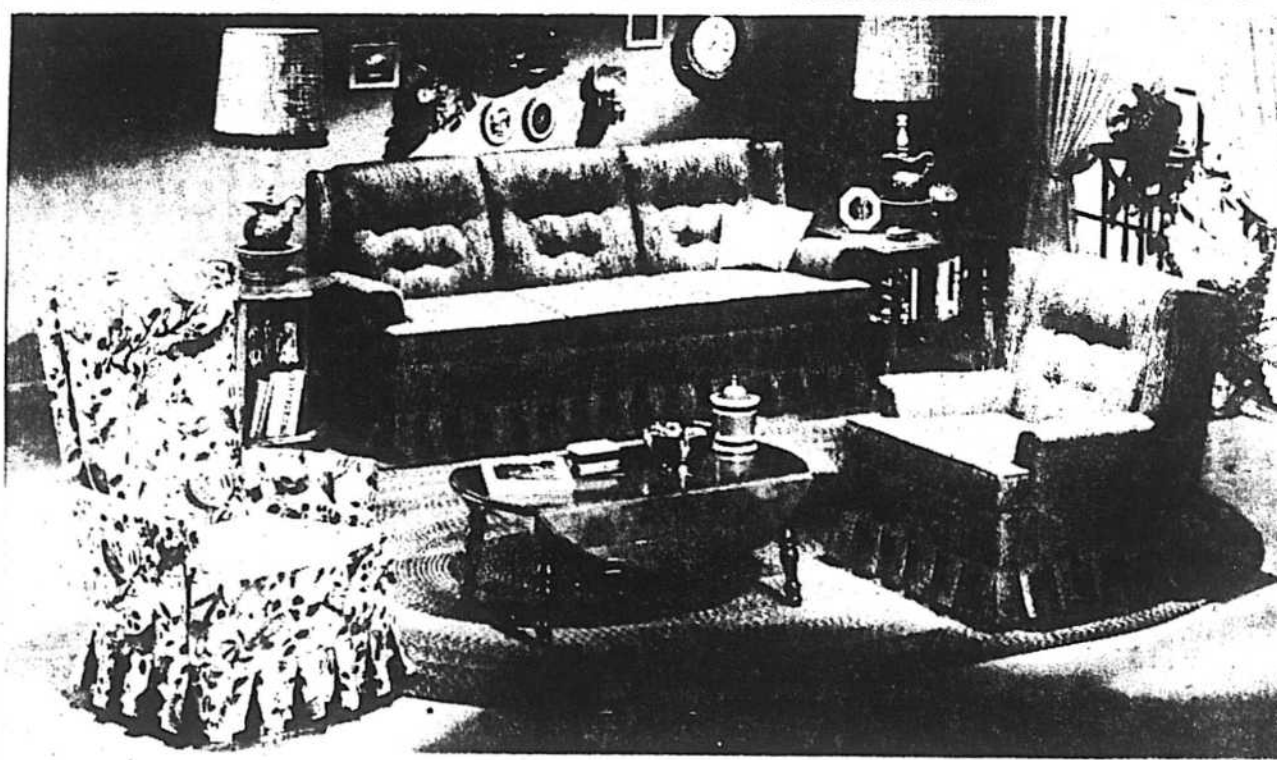


**39¢ 49¢  
59¢** et plus  
le pied carré

## Mobilier "Kroehler" 3 pièces COLONIAL AMÉRICAIN

VOUS  
ÉCONOMISEREZ

**\$108**



Un salon accueillant où il fait bon se relaxer dans un fauteuil douillet et confortable de style colonial! Le canapé de 80" est recouvert de tissu genre tweed, appuie bras arrondis, dossier à trois coussins piqués de boutons. Canotière aux plus creux sur le bas du canapé. Recouvert de tissu fleur, la berceuse pivotante à haut dossier invite à la douce détente.

**PRIX INDIVIDUEL • Canapé \$259 • Fauteuil assorti \$129 • Berceuse \$119**

**MOBILIER TROIS PIÈCES  
\$399**  
Made de paiement comode!

"NOTRE PRÉOCCUPATION EST D'ASSURER VOTRE ENTIÈRE SATISFACTION"

**NOUS AVONS DES CLIENTS SATISFAITS DEPUIS 31 ANS**

**MONTRÉAL TAPIS et CARREAUX Ltée**  
MONTREAL FLOOR COVERING LIMITED

15 est, rue BERNARD 273-9983 392, boul. LAFLEUR (LaSalle) 365-6560  
(Magasin-Entrepôt)

3424, avenue DU PARC 842-8871 311, rue BANK, Ottawa (613) 235-3044

TOUS NOS MAGASINS SONT OUVERTS JUSQU'À 18 HEURES JEUDI ET VENDREDI SOIR JUSQU'À 21 HEURES SAMEDI JUSQU'À 17 HEURES

**STATIONNEMENT DISPONIBLE À CHAQUE MAGASIN**



photo Yves Beauchamp, LA PRESSE

### A défaut d'un mini-parc

Ce terrain vacant de la rue Champlain, dans l'est de Montréal, encombré des débris d'une usine qui s'est effondrée à la fin de l'hiver, attire les enfants du quartier, qui, comme les enfants de partout ailleurs ne s'inquiètent guère des clous rouillés et des tessons de bouteilles. Les travailleurs sociaux de l'hôpital Notre-Dame, témoins de ces jeux dangereux, ont alerté les parents des environs, et les confrères de l'agence familiale du Centre-Sud. C'est tout ce monde qui entreprenait hier l'opération nettoyage, armé de râteaux, de pioches, de haches et d'une énorme quantité de boîtes de carton. Les services municipaux ont promis de faire disparaître le tout dans les 24 heures. Les organisateurs se demandent maintenant si la Ville poussera la générosité jusqu'à installer un mini-parc dans ce terrain si bien débarrassé.

## A moins d'un nettoyage dans leurs rangs, les policiers de Montréal ne devront plus apparaître dans les manifestations publiques

— Michel Chartrand

«La sécurité de la population montrealaise est plus menacée par les forces policières que par quelque autre groupe que ce soit.»

Après avoir entendu ces paroles de la bouche de Michel Chartrand, leur

### Hamel s'évade de l'Institut Leclerc

Gilles Hamel, 33 ans, s'est évadé de l'Institut Leclerc, hier après-midi, où il purgeait une sentence de huit ans pour un vol à main armée commis en 1966.

Alors que sa cause avait été portée en appel, en 1967, il avait été libéré sous caution. Pendant ce temps, il s'était fait arrêter pour possession d'arme et recel. Cela lui avait valu une peine additionnelle de trois ans.

Hamel, qui mesure cinq pieds et sept et pèse 135 livres, est considéré comme moyennement dangereux.

président, les quelque cent délégués qui participaient, hier soir, à l'assemblée du Conseil central des syndicats nationaux de Montréal ont voté, à l'unanimité, pour que la police de Montréal soit «dorénavant tenue à l'écart de toute manifestation populaire», à moins qu'il n'y ait un «nettoyage» en profondeur visant à éliminer de ses rangs les «responsables des provocations contre la population».

Le service de l'ordre serait alors assuré par une sorte de milice populaire, «un service que les citoyens sont parfaitement capables d'organiser eux-mêmes».

Le Conseil central de Montréal exige que le gouvernement du Québec procède à une enquête en profondeur sur les origines des troubles du 24 juin, dans le Vieux Montréal, et sur le comportement des forces policières de la métropole, les 23 et 24 juin.

Quant au «nettoyage», la CCSNM croit qu'il devrait être également entrepris sous la responsabilité de Québec.

La résolution que M. Chartrand a

lue à l'assemblée est assez explicite à ce sujet: «Il semble que le régime Drapeau-Saulnier ne puisse plus endurer les manifestations populaires à Montréal, à moins qu'elles ne soient organisées pour la gloire personnelle du maire et de ses acolytes».

Selon le texte de la résolution, les responsables des «provocations du 24 juin ne peuvent être qu'au niveau hiérarchique supérieur de la police de Montréal».

«Les affiliés montréalais de la CSN demandent à la Fraternité des policiers de prendre les actions nécessaires, sous peine de perdre toute responsabilité et toute fiabilité, pour éviter la répétition «des actes sadiques gratuits des simples policiers».

## Postiers montréalais: menaces de débrayage

Les 3,000 postiers montréalais envisagent des moyens de pression allant jusqu'au débrayage total, si le gouvernement ne règle pas immédiatement deux problèmes qu'ils considèrent primordiaux: le réaménagement des effectifs et la chaleur au bureau de poste de la rue Windsor.

Tel est l'avertissement qui servira hier au sous-ministre des Postes le dirigeant montréalais des postiers, M. Marcel Perreault, au cours d'une conférence de presse.

Le sous-ministre des Postes avait annoncé lundi, dans la capitale fédérale, la signature d'un accord qui, selon lui, écartait toute menace de grève. Ledit accord, cependant, aux dires des postiers montréalais, ne

## Lachine en tutelle

par Claude MASSON  
de notre bureau de Québec

QUÉBEC — La ville de Lachine, en banlieue de Montréal, sera placée sous la tutelle de la Commission municipale du Québec d'ici quelques jours.

C'est là l'effet principal d'une loi générale adoptée au début de la nuit dernière par l'Assemblée nationale et qui donne le pouvoir à la Commission municipale de décréter la tutelle administrative d'une municipalité, dont le conseil est dans l'impossibilité d'administrer les affaires de la ville depuis 30 jours.

La décision de la mise en tutelle prise par la Commission municipale doit toutefois être confirmée par la Cour supérieure.

Le ministre des Affaires municipales, Me Maurice Tessier, a déclaré au cours du débat sur ce projet de loi que, dans le cas de Lachine, «il y a absence totale de bonne et efficace administration».

Aussi, a-t-il dit, il faut étendre les pouvoirs de la Commission municipale «pour lui permettre dans ce cas-ci, comme dans tous autres cas semblables qui pourront survenir dans l'avenir, de pouvoir mettre en tutelle des municipalités qui seront dans une situation semblable».

Que se passe-t-il?

Mais, au juste, que se passe-t-il à Lachine?

Déjà, le 17 mai dernier, par arrêté en conseil, le cabinet Bourassa décidait de décréter une enquête publique relative à un projet de prise d'eau évalué à \$6 millions à Lachine.

Quelques jours plus tard, soit à son assemblée du 25 mai, le conseil prenait connaissance de la démission d'un de ses membres.

Ei, depuis ce temps, comme il ne reste que le maire et cinq conseillers divisés trois contre trois, il a été impossible de trouver un remplaçant au démissionné et il s'ensuit que l'administration de la ville est hypothéquée.

En effet, à chaque assemblée depuis le 25 mai, le premier article à l'ordre du jour est la nomination d'un conseiller. A chaque fois, trois conseillers quittent la salle et il n'y a donc plus quorum pour poursuivre l'assemblée.

Selon les chiffres fournis aux députés, les assemblées du conseil ont été ajournées au 7 juin, au 8, au 9, du 21, au 23, au 28, au 30 et au 5 juillet. C'est dire que, depuis le 25 mai, à Lachine, il n'y a pas eu d'assemblée dûment tenue.

Par ailleurs, autre fait marquant, le maire Chartier a suspendu, le 23 juin, le gérant de la ville qui était, en plus, directeur des finances et trésorier de la ville, ce qui fait que la municipalité de Lachine est présentement sans autorité capable d'agir et qui laisse les intérêts

des citoyens de Lachine sans protection et la ville sans autorité clairement établie en cas de catastrophe majeure», a expliqué le député libéral du comté de Jacques-Cartier — qui englobe Lachine — M. Noël Saint-Germain.

A noter que M. Saint-Germain avait défait le maire Jean Chartier qui s'était présenté sous l'étiquette de l'Union nationale aux élections du 29 avril 1970.

Le maire aurait également procédé à d'autres décisions sans l'appui du conseil: injonction interlocutoire pour forcer trois conseillers à assister aux assemblées sans autorisation et engagement d'un avocat — le même que le conseil avait engagé pour mener à bonne fin son projet de prise d'eau qui fait l'objet de l'enquête publique — pour défendre la requête en injonction. Encore là, aucune autorisation du conseil puisqu'il ne siège pas.

Le bill voté au début de la nuit s'étend à toutes les municipalités dans ce cas et, à la toute fin, à la suite des pressions des partis d'opposition, un amendement a été ajouté pour permettre à la Commission municipale de décréter des élections quand un cas comme celui de Lachine se présente.

Il est possible qu'un scrutin pour le choix d'un nouveau conseiller soit décrété bientôt dans cette ville de banlieue.

## Subventions spéciales du Conseil national de recherches aux universités francophones

Le Conseil national de recherches du Canada annonce qu'il accordera un certain nombre de subventions spéciales destinées aux universités canadiennes pour réduire les différences régionales dans le domaine de leur potentiel de recherches.

Ces subventions ne s'ajoutent pas à celles qui sont déjà accordées au titre d'autres programmes puisqu'elles auront pour objet d'améliorer «l'infrastructure de la recherche» grâce à des méthodes souples que les autres programmes n'offrent pas.

### Encouragement

Le Dr D. J. Leroy, vice-président responsable des programmes en matière de subventions universitaires et de bourses, a expliqué que les programmes actuels d'encouragement et d'aide à la recherche ont surtout eu pour effet de renforcer les meilleurs groupes de chercheurs. Si cette aide a eu pour résultat de donner au Canada des groupes de recherche de haute compétence dont il peut être fier, elle n'a pas conduit à un développement adéquat du potentiel de recherche des universités des provinces de l'Atlantique, des universités francophones ou de certaines universités dans le reste du pays. De ce fait, ces universités n'ont pas pu contribuer au développement scientifique et technologique autant qu'elles l'auraient voulu.

Ces subventions seront accordées en étroite collaboration entre les responsables du conseil et les responsables aux niveaux universitaires et provinciaux afin d'éviter la duplication des efforts et d'assurer que le programme est acceptable et efficace.

On a demandé au Dr Leroy si ce programme ne faisait pas double emploi avec celui du ministère de l'expansion économique régionale.

Le Dr Leroy a répondu: «Notre domaine est celui de la recherche en sciences et en génie. En conséquence, notre programme n'est pas en conflit avec celui du MEER et ne fait pas double emploi. Le fait que le CNRC et le MEER concentreront leurs efforts sur les mêmes régions illustre tout simplement qu'il est difficile d'obtenir une recherche universitaire de haute qualité dans des régions où il existe des problèmes économiques».

## Port de Montréal Lamarre nommé membre du comité d'administration

A la demande du ministre fédéral des Transports, M. Don Jamieson, le comité exécutif de Montréal a nommé le conseiller municipal Yvon Lamarre, également membre de l'exécutif, au comité d'administration du port de Montréal.

Cette décision de l'exécutif de Montréal donne ainsi suite à la nouvelle politique portuaire annoncée il y a quelques mois par le ministre des Transports, et dans laquelle il a été décidé de former pour les neuf ports du Conseil des ports nationaux de nouvelles administrations locales.

Dans une lettre adressée au maire Jean Drapeau, le ministre souligne: «Il est logique que votre ville soit représentée directement dans cette administration».

M. Jamieson ajoute qu'il se propose d'annoncer sous peu la formation des neuf nouvelles administrations locales.

M. Jamieson termine: «Relative-ment à la nouvelle politique, l'accent est sur la décentralisation et ceci devrait donner à votre représentant l'opportunité d'être mêlé directement aux affaires du port».

### La Méditation Transcendantale

La Paix Universelle commence avec la paix dans le cœur de chaque individu.

La Méditation Transcendantale de Maharishi Meesh Yogi vous aidera à utiliser la paix, l'harmonie et l'énergie intérieure. Des conférenciers qualifiés donneront une conférence d'introduction publique en français qui aura lieu à:

L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Centre social

2332, ÉDOUARD-MONTPÉTI, Cafeteria du 4e

MERCREDI le 7 juillet à 8 h. p.m.



MAHARISHI MEESH YOGI  
Fondateur de l'A.I.M.T.

CRÉATIONS  
PARIS-MILAN

POUR 3 JOURS  
SEULEMENT!  
8-9-10 JUILLET!

GRATUIT COUPE ET  
MISE EN PLIS

GRATUIT 1 PERRUQUE  
Achetez une perruque et obtenez en une GRATUITEMENT!

STYLES POPULAIRES  
DERNIÈRE MODE

Rég.: \$35.00

TOUTES

Venice  
Fibres italiennes  
Laver et porter  
Synthétiques  
Extensibles

\$1795  
PERRUQUES

Dites-le à vos amis et à votre entourage!

MARCEL'S 1126 Ouest, rue Ste-Catherine (Près du métro Peel) 866-2631

PARIS-MILAN-LTÉE 7176 rue St-Hubert (Près du métro Jean-Talbot) 270-2549

## Accidents: quatre morts

Deux personnes ont perdu la vie dans le capotage d'une voiture, hier, dans le comté de Dorchester; une fillette de sept ans est morte après avoir été heurtée par une automobile, dans le comté de Bonaventure; et un homme a succombé aux blessures subies dans un accident de travail, à Jonquière, dans la région du Saguenay.

Les deux victimes du capotage survinrent vers 22h25, à Sainte-Hénédine, sont Claude Sylvain, 25 ans, et Jean Thomas, 27 ans, tous deux de Sainte-Marie-de-Beauce.

La petite Claudine, fille de M. Marcel Lebrun, de Saint-Benoît, dans le comté de Bonaventure, a perdu la vie, vers 20h55, quand une automobile l'a heurtée au moment où elle sortait de derrière un camion pour traverser la rue. L'accident est survenu près du domicile de ses parents.

Quant à M. René Pedneault, 45 ans, de Saint-Ambroise, dans le comté de Dubuc, il est mort après avoir été écrasé par une pelle mécanique, alors qu'il travaillait comme manoeuvre à l'Institut technologique de Jonquière.

saurait contenter que les facteurs, membres d'un autre syndicat, et ne règle pas les deux problèmes primordiaux des postiers.

Tout d'abord, à cause de la mise en vigueur du service de livraison garantie, le ministère des Postes a annoncé son intention d'effectuer des changements dans la composition des effectifs.

Or, le syndicat accuse le gouvernement, depuis deux ans, de réduire le nombre des emplois à plein temps, en ne remplaçant pas les employés qui partent tout en favorisant par contre une augmentation considérable de l'effectif des auxiliaires.

Enfin, en ce qui concerne la climatization, les postiers ont le sait, ont été obligés de recourir encore une fois, la semaine dernière, à «l'Opération Hector». La situation est si critique que le ministère a consenti à accorder un repos, payé, de 10 minutes l'heure, chaque fois que la température dépasse 80 degrés, ce qui est fréquent. Les périodes de repos se prolongeant souvent au-delà de dix minutes, les postes sont parfois à demi-paralysés, les jours de grande chaleur.

### Un ultimatum

Le Syndicat des postiers réclame donc, sans délai, la création d'emplois à plein temps (environ 150) pour un nouveau poste destiné à la livraison garantie (système qui garantira à quelqu'un qui postera une lettre avant une heure donnée qu'elle sera livrée à son destinataire dès le lendemain).

On réclame de plus que les réparations essentielles à l'installation de climatization soient effectuées.

Simon, les postiers épuiseront «tous les recours possibles».

Et ces recours incluent les arrêts de travail. «Avant que cette situation ne s'envenime davantage et ne devienne incontrôlable, le gouvernement doit prendre immédiatement ses responsabilités. Si ces difficultés graves persistent, elles ne feront qu'accroître le mécontentement général risquant de perturber à nouveau l'efficacité du système postal», a conclu M. Perreault.

**PISCINES**

RONDES (jusqu'à 28' dia.)

OVALES (jusqu'à 18' x 33' x 7')

**VASTE CHOIX** de grands et modèles. Sites: jusqu'à 10' de large, profondeur jusqu'à 7' — mur en coulisse — Filtration au sable, accessoires complets.

Nos piscines peuvent être employées comme bain romain avec notre appareil de massage hydrothérapie. Excellent pour muscles, fatigue, nervosité.

**Jeux d'eau, fontaines**

**QUALITÉ SUPÉRIEURE**  
MEILLEUR MARCHÉ

**625-6083**

**IMCARPOOL**  
265 LABELLE, Ste Therese

**SANDWICHES DE FANTAISIE**

48 sandwiches cocktail  
(Jambon tranché, dinde tranchée, salade aux oeufs et salade au poulet), soit assez pour 6 à 8 personnes.

Appelez maintenant pour obtenir votre liste de prix pour canapés, hors-d'oeuvre chauds et froids, etc.

**PEGROID'S**

4075, rue SAINT-DENIS

**\$325**

la bte

tel qu'illustré

**NOUS LIVRONS PARTOUT À MONTRÉAL**

**844-3901**

**LA NOUVELLE BANDE HERNIAIRE "SPUTNIK"**

Voici une bande de 6 onces seulement. Aucun ressort. Extrêmement flexible et facile à ajuster. Coussin de caoutchouc hygiénique, lavable. Ceinture élastique.

**Simple 11.75 Double 18.50**

Consultez nos techniciens diplômés

**STATIONNEMENT GRATUIT**

**PHARMACIE MONTRÉAL**

La plus grande Pharmacie de Détail au Monde

916 EST, rue STE-CATHERINE — Tél. 845-7251

JEAN P. DUQUET  
L. PH.

## la presse

## La démocratie pour les autres

Quand il s'agit des autres, les syndicats se font les champions de la démocratie, de la justice sociale et de la participation. — "liberté, égalité, fraternité". La Corporation des enseignants (CEQ) n'a pas perdu une occasion, ces dernières années, de frontcommunier avec les autres centrales syndicales, afin de donner, à tout le monde et aux partis politiques des leçons inspirées de ce noble idéal. Cependant, en observant le spectacle qu'elle nous a donné lors de son congrès-marathon qui a duré toute la semaine dernière, on est obligé de conclure que, dans sa vie interne, cette même corporation pratique allégrement les vices qu'elle reproche aux autres.

Nous écrivions, au début de ce congrès, que le projet d'action politique, formulé par "quelqu'un" de la direction et proposé aux délégués dans un manifeste politique, était tout ce qu'il y avait de plus éloigné de la pensée des enseignants, et qu'il ne pouvait devenir la pensée officielle de la CEQ à moins d'être mis aux voix au moment où les délégués auraient atteint le point de saturation. C'est effectivement ce qui s'est passé. Mais, dans l'usage des techniques pour faire approuver par un congrès des résolutions préparées d'avance, on a atteint le niveau de l'indécence, et on ne sauve même plus les apparences. Pour toucher à l'épuisement total, on a ajouté une journée à un congrès déjà exceptionnellement long, et c'est à ce moment que les propositions les plus contestées furent finalement acceptées.

La CEQ voulait augmenter ses revenus, d'un seul coup, de plus d'un tiers. La résolution préparée par le Conseil fut d'abord refusée. Ensuite, une guerre de procédures qui dura huit heures transforma le "non" en un "oui". La résolution du Conseil fut acceptée par 185 délégués contre 160. Or, les 70.000 membres de la CEQ (qui paieront la note) étaient représentés, au début du congrès, par 750 délégués. Après avoir ainsi transformé un "non" en "oui", on obtint des "oui" à diverses autres résolutions, dont celle portant sur l'action politique. La CEQ est maintenant autorisée à dépenser \$93.000, pour se former un réseau de militants capables d'obéir sans discuter et instantanément aux mots d'ordre des colonels. Comme dans les régimes militaires. Si le prochain congrès, pour représenter les enseignants, réunit ces militants ayant reçu une formation syndicale et politique poussée, il est à prévoir qu'il sera plus discipliné et que ses décisions seront unanimes.

Dans son manifeste politique, la CEQ parle de justice sociale et fustige les gros profits des capitalistes, alors que les pauvres travailleurs portent tout le fardeau des impôts. Il n'empêche que, dans sa vie interne, la CEQ applique une formule de cotisation selon laquelle les professeurs les moins bien payés seront proportionnellement les plus taxés. Alors que les thèses sur la justice sociale ont forcé les gouvernements à faire porter le poids des nouveaux impôts sur ceux qui gagnent davantage, à la CEQ, le salaire de \$3.500 est taxé selon un taux exactement

deux fois plus élevé (2%) que le salaire de \$11.000 (1%). Quand elle parle de l'égalisation des revenus, la CEQ, semble-t-il, pense seulement à diminuer les revenus de ceux qui sont mieux payés que ses propres membres, mais, dans ses rangs, elle protège les privilèges des riches.

Au point de vue de son administration interne, la CEQ a accepté l'idée d'une plus grande centralisation. En fait, cette orientation est dans la logique des choses et est devenue une nécessité dès la création du ministère de l'Éducation. C'est d'ailleurs à cette tâche nécessaire de construire un organisme provincial fort qu'il s'était consacré avec habileté l'ex-président de la CEQ, M. Raymond Laliberté. Il est normal que les syndicats locaux déjà bien organisés se fassent tirer l'oreille, mais seul l'organisme provincial est apte à discuter avec le gouvernement provincial.

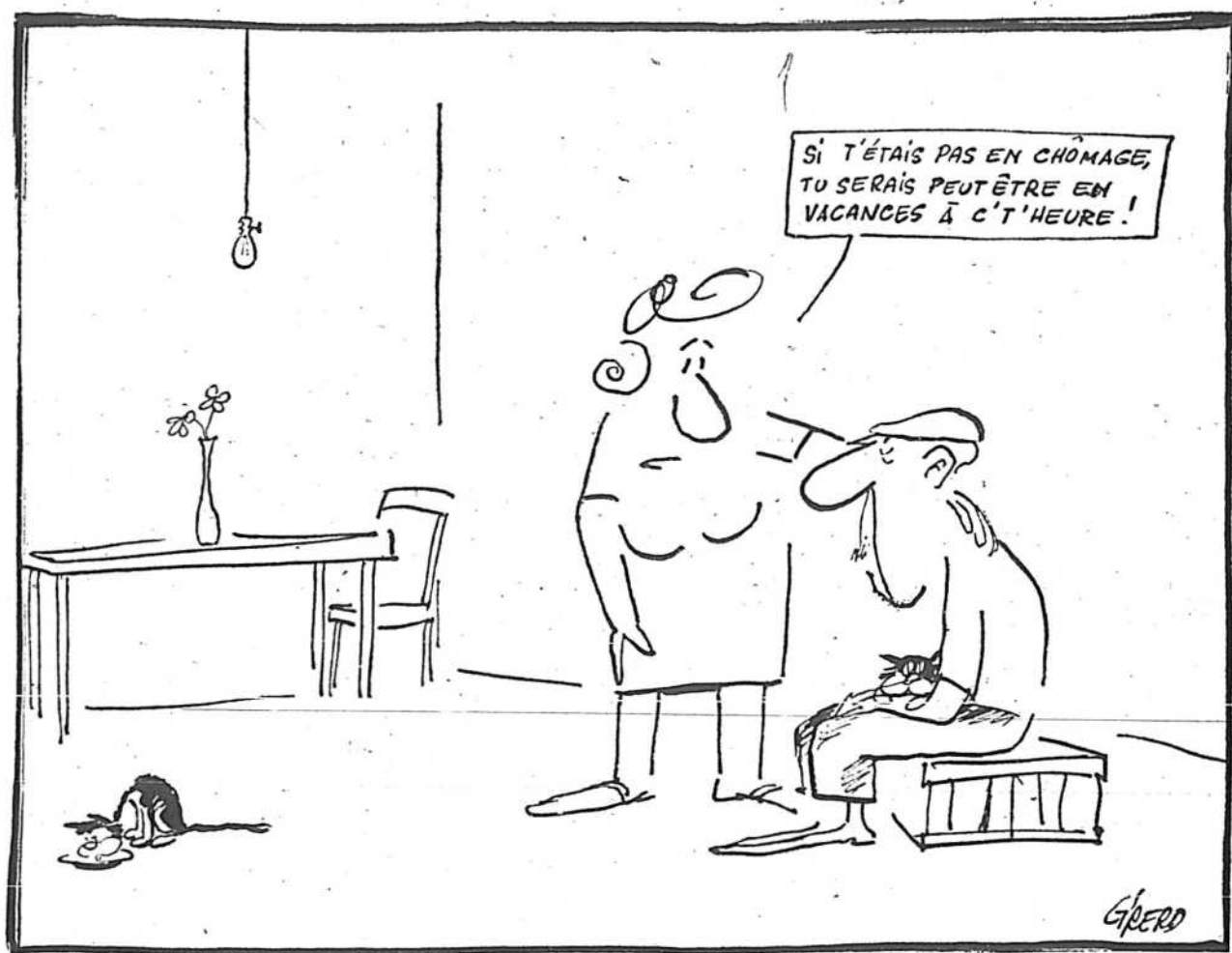
Ce qui est étonnant, cependant, c'est que le même congrès qui accepte de construire un organisme provincial fort, au détriment des syndicats locaux, accepte aussi, à la demande de ses dirigeants, d'engager une bataille politique en vue de diminuer l'importance des négociations provinciales et de faire renaître les négociations locales. Cette attitude est contraire à l'évolution de la CEQ depuis au moins cinq ans, et elle contredit l'attitude que la CEQ avait prise à ce sujet en 1967, alors qu'elle refusait une proposition du gouvernement comparable à celle qu'elle prône aujourd'hui.

Que signifierait la signature d'une "convention-cadre" au niveau provincial, s'il fallait ensuite recommencer, dans chaque région, le lourd processus de la négociation? Est-ce que la CEQ tiendrait à se réserver la possibilité de renier au niveau local la parole donnée au niveau provincial, comme l'Alliance des professeurs de Montréal se permettait de renier, en 1971, la convention provinciale signée en 1969?

A regarder la mascarade à laquelle se livre un groupe de dirigeants pour faire marcher selon ses vues 70.000 enseignants, à considérer les contradictions dans lesquelles ils se perdent, on pourrait être amené à mettre tout cela au compte de la mauvaise foi. Mais les difficultés éprouvées par cet organisme important, mais encore jeune, et qui n'a pas de leader naturel, sont peut-être dues seulement à l'absence de traditions démocratiques chez la majorité des membres.

Faute de pouvoir s'inspirer d'une opinion majoritaire exprimée au jour le jour, faute de posséder une autorité suffisante pour imposer, les dirigeants en sont réduits à utiliser des expédients. Le vice véritable, c'est peut-être tout simplement l'indifférence et le silence de la majorité des membres. On a beau décrire notre génération comme étant plus "socialisée" et plus "politisée" que les précédentes, on doit constater parfois que c'est l'individualisme qui la caractérise. Les individus se laissent encadrer, représenter et organiser. Ils ne sont pas dans le coup.

Jacques TREMBLAY



(Droits réservés)

## Une suite décevante

M. Choquette se dit convaincu que la nouvelle loi des alcools relative à l'émission des permis constitue une innovation qui va mettre cet important commerce à l'abri des pressions d'origine douteuse et des interventions indues. Il a si bien défendu son point de vue que l'Assemblée nationale a adopté le bill No 44 à l'unanimité.

Les députés ont-ils été le jouet d'un mirage? On peut le craindre, hélas! Parce que le gouvernement suit une recommandation capitale du rapport Thinel, en créant un bureau de surveillance distinct de l'organisme chargé des opérations commerciales de la Régie, l'illusion d'un renouveau en profondeur était assez naturelle. Les premiers commentaires de la presse portaient, d'ailleurs, la marque d'un préjugé plutôt favorable. A l'examen, toutefois, on se rend compte que le texte législatif reste bien en deçà des espérances légitimes qu'avaient suscitées les recommandations du rapport de la commission d'enquête sur le commerce des boissons alcooliques (présidée par le juge Lucien Thinel).

Pour tout dire, l'impression s'accroît (ou va s'accroître, à la longue) que l'occasion d'un grand ménage a été manquée. Il ne s'agit pas de prêter d'i-

navouables desseins à qui que ce soit, mais de juger sur pièces. M. Choquette, au demeurant, n'a pas écarté toutes les suggestions de la commission Thinel. Mais, dans sa main et dans celle de son entourage, elles ont servi à un rafistolage là où il fallait une refonte véritable. Par exemple, l'article 52 de la nouvelle loi est un décalque de l'article 55 dans l'ancienne: "Dans tous les cas, la Commission (de contrôle des permis) doit n'accorder de permis qu'au nombre minimum requis dans l'intérêt public et éviter de les multiplier au point où ils deviendraient susceptibles de favoriser l'intempérance." Certes, la tempérance est une vertu à glorifier, mais quelle est la mesure entre la vertu et le nombre de débits de boissons dans un territoire donné? Pareil critère n'a aucun sens en bonne et saine administration.

Les principes généraux du droit exigent en outre que la nouvelle Régie soit indépendante du ministère de la Justice, qui sera couramment appelé à y faire des représentations et qui ne pourra être à la fois juge et partie." (Rapport de la commission d'enquête, p. 135). Or, dans la loi, le secrétaire général — poste stratégique où aboutissent les demandes de permis — dépendra du

procureur général. Où voit-on, dans un pareil arrangement, cette fameuse garantie d'indépendance? Guidé par son instinct, M. Rémi Paul, ancien ministre de la Justice, a eu ce réflexe: pourquoi, a-t-il demandé, ce ne serait pas l'Assemblée nationale qui nommerait le secrétaire général? Mais les choses en sont restées là.

Était-il nécessaire de dépenser \$300.000 en études et enquêtes (dont tout le monde a loué le sérieux) pour créer un permis de brasserie analogue au permis de taverne, pour uniformiser les heures de fermeture, pour abaisser à 18 ans l'âge minimum réglementaire du consommateur?

Dans la Revue du Barreau de février 1969 paraissait le jugement suivant sur la Régie des Alcools: "Tribunal tout à fait politique. Pouvoirs arbitraires". On constate, avec infiniment de regret que rien ne garantit, hors de tout doute, que ce jugement ne restera pas d'une brûlante actualité.

Peut-être la seconde loi, qui traitera de l'organisation commerciale de la Régie, nous laissera-t-elle quelques illusions sur l'aptitude des institutions caduques à faire peau neuve. Mais cela reste à voir.

Guy CORMIER

## La SSJB de Montréal et le 24 juin

par François-Albert ANGERS

A l'issue d'une assemblée du Conseil général, lundi, le président, M. Angers, a fait connaître la position de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal sur les événements du 24 juin. Nous publions son texte en extenso.

Par le souci qu'elle a marqué, cette année comme l'an dernier, et plus encore, de dégager les Fêtes de la Saint-Jean du caractère politique ou politisé que des esprits malveillants attachent à notre Société, la Société Saint-Jean-Baptiste a préféré s'abstenir de déclaration officielle hâtive sur les événements qui ont marqué la fin des Fêtes du 24 juin. Elle a laissé au Comité des Fêtes de la Saint-Jean de prendre d'abord les initiatives qu'il jugeait nécessaires à cet égard.

La chose est maintenant faite. Le Comité a demandé aux autorités d'expliquer clairement les déterminations et le déroulement des activités policières dans le Vieux-Montréal le 24 juin afin que nous puissions les juger à leur mérite propre. Faute de réponse satisfaisante, il a réitéré sa demande en fin de semaine dernière. Le moment est venu pour nous d'exprimer nos vues sur un sujet qui nous concerne plus que quiconque en raison même de notre caractère de société nationale nécessairement très attachée à la célébration de notre Fête nationale.

Un bon nombre des membres de notre Conseil a assisté, d'un poste d'observation qui exclut toute confusion possible de jugement, au nettoyage de la Place Jacques-Cartier, par l'escouade anti-émeute. Nous ne saurions par conséquent, ayant tout vu, trop dénoncer les méthodes d'action policière dignes des plus mauvaises pratiques des régimes nazis d'odieuses mémoires, qui ont été mises en œuvre ce soir-là. Qu'il y ait eu ailleurs, dans le Vieux-Montréal, notamment au lieu d'une certaine explosion rue Saint-Vincent, nécessité d'une intervention vigoureuse de la police, nous n'en discutons pas pour le moment, même si son importance et son style restent aussi douteux que partout ailleurs. Nous nous en tiendrons ici à ce que nous avons vu.

Ce que nous avons vu, c'est qu'il n'y avait pas le moindre désordre Place Jacques-Cartier qui pût justifier l'invasion armée de la Place par l'escouade anti-émeute. Avant l'arrivée de ce corps de police, il n'y avait là que des gens qui s'amusaient, chan-

taient, dansaient au son de la musique sur la Place, ou devaient aux terrasses des cafés. La police régulière accomplissait sa tâche normale de surveillance très efficacement et sans qu'aucune marque d'hostilité n'ait été manifestée par la foule à son égard. Nous présumons que les hommes de l'escouade elle-même n'ont pas pris sur eux de procéder à un tel nettoyage sans avoir reçu des ordres d'un supérieur. Il est important maintenant que nous sachions de qui, à l'échelon le plus élevé, policier ou politique, si tel est le cas, est venu cet ordre, et pourquoi? En vertu de quoi et de quel a-t-il été décidé qu'en raison d'un événement localisé, il y avait lieu de mettre fin à la célébration par les Québécois de leur Fête nationale, plutôt que d'en assurer le déroulement pacifique? Pourquoi a-t-on cru opportun de faire du corps policier l'élément provocateur du désordre, plutôt que du rétablissement de l'ordre là où certains excès pouvaient s'être manifestés?

Au-delà de la question des responsables des décisions prises et appliquées, il y a au surplus celui du comportement incroyablement brutal des hommes de l'escouade, frappant les manifestants à coups de bâton à gauche et à droite, traînant ceux qu'ils attrapaient sur les pavés pour les conduire au panier à salade, etc. Actes révoltants, indignes de la police d'un pays civilisé, manquements manifestes aux droits de l'homme et au respect des personnes.

Les autorités policières invoquant alors en défense de soi-disant assauts sur la personne des policiers, des résistances à leurs ordres, le lancement de projectiles, des bouteilles par exemple. Nous ne tenons nullement à justifier des actes d'agressivité envers des policiers accomplissant leur devoir. Mais nous croyons qu'il appartient quand même à un corps policier de savoir tenir compte des circonstances dans lesquelles il exerce son action, de savoir montrer plus de discipline dans son comportement qu'une foule surprise et bousculée alors que rien ne justifie l'irruption soudaine de la police dans ses célébrations, et alors que d'aucuns sont forcément plus susceptibles d'être excités par leur enthousiasme ou leurs joyeuses libations. L'agressivité envers un policier en devoir peut être coupable, mais la provocation policière à l'agressivité et à une sorte de légitime défense l'est encore davantage. Et c'est

toute façon, nous croyons inadmissible que la police joue aussi librement du bâton et blesse d'hommes citoyens, même s'ils ont montré un geste d'humour envers un policier. L'arrestation qui peut être nécessaire alors pour calmer certains excès ne justifie pas qu'on pratique systématiquement l'assommoir.

La conduite injustifiable et inqualifiable de la police ressort d'ailleurs clairement du fait évident que de nombreux citoyens ont été maltraités et plus ou moins massacrés sans avoir ni menacé la police, ni opposé aucun acte de résistance à son intervention. Il est clair qu'on frappait à droite et à gauche de façon inconsidérée. Et nous ne saurions en aucune façon accepter l'argument que la police, dans le feu de la course et de la bousculade — d'ailleurs engendrée par ses propres méthodes — ne peut pas mesurer la portée de ses coups, parce que d'aucuns attaquant la police, celle-ci ne saurait plus qui la menace et qui ne la menace pas. Nous soulignons que ce type de raisonnement, qui est exactement celui qu'a utilisé un certain officier de May La pour se justifier d'avoir fait place nette dans ce village, n'a pas été retenu comme valable par le tribunal. Toute proportion gardée quant à la différence de gravité de l'offense, le respect des droits de l'homme et du citoyen, comme de la dignité de la personne humaine, ne sauraient tolérer en aucune façon, ni de pareilles méthodes, ni de pareils arguments pour les justifier. Et de tels actes de brutalité devraient être traités par les autorités comme un manquement grave à la discipline et à l'éthique policières, et faire l'objet des sanctions les plus sévères. Or, au contraire, il semblerait y avoir connivence entre l'autorité et la troupe s'il est vrai que les hommes de l'escouade anti-émeute sont autorisés à ne pas porter bien en vue le numéro matricule qui permettrait de les identifier.

Comme on peut le voir, les événements qui ont marqué la fin des Fêtes du 24 juin 1971, dépassent de beaucoup en portée le problème déjà suffisamment grave du véritable sabotage de la Fête nationale d'un peuple pourchassé comme à plaisir et blessé dans ses convictions, depuis quelques années, par diverses autorités et divers niveaux d'autorité. Il faut y voir une menace pour la liberté d'expression des citoyens et le respect de l'homme, une inacceptable prétention

## Les activités de la police le 24 juin

Ça avait l'air d'une simple panne temporaire, au parc Jeanne-Mance, mercredi soir, lors du festival d'orchestre amateur. C'en n'était pas une. Elle n'était peut-être pas prévue. Mais chose certaine, elle a servi de prétexte pour faire finir les festivités avant le temps. Car la police voulait les faire cesser pour minuit, mais vu la foule immense, on s'est servi d'une panne temporaire pour couper court à la fête des Québécois. Car cette panne était réparée à dix heures trente, mais les techniciens de la ville refusèrent l'ordre de ne pas remettre le courant. La preuve, c'est que lorsque l'un des organisateurs du festival cria qu'on l'avait volé, les lumières de la scène se rallumèrent quelques minutes seulement, assez pour vérifier ses cris d'alarme. J'en sais quelque chose, j'étais technicien du son.

Lorsqu'on demanda au lieutenant

d'affirmer la primauté de l'action policière sur le droit des citoyens, une évolution très dangereuse de notre société politique vers l'acceptation d'une forme de fascisme. On oublie trop alors que la police existe avant tout pour la protection du plus humble des citoyens avant même la protection du Pouvoir, qui lui aussi doit être au service du plus humble des citoyens. Le corps policier existe et est formé pour assumer les risques de la protection de l'ordre, non pas pour faire fi des droits du citoyen sous prétexte qu'il peut être menacé par diverses activités des fauteurs du désordre.

La Société Saint-Jean-Baptiste demande donc que lumière complète soit faite sur tous les incidents de la soirée du 24 juin. Que chacun des responsables ait le courage d'assumer ses responsabilités, de déclarer la vérité des faits et des interventions à tous les niveaux, afin que le tout puisse être discuté à son mérite dans un débat qui est devenu urgent au nom même de la survie de nos libertés. L'événement du 24 juin n'est pas, sous cet aspect, un événement isolé, mais au contraire une récidive particulièrement grave d'une série d'événements semblables au sujet desquels il faut s'entendre et prendre les mesures appropriées sans délai.

## ce que pense LE LECTEUR

Lucas comment il ferait cesser à minuit les festivités du 24 juin, prévues jusqu'aux petites heures du matin, il répondit que tout était déjà réglé. Comme par hasard, à minuit trente, une bombe explosa et pour la sécurité même de la population, on chargea sur elle à coups de matraque. Bien sûr, les flics attendaient la réaction. Enfin, ils purent se défouler à leur guise, chose qu'ils n'avaient pu faire depuis bien longtemps. On ne les paie tout de même pas pour rien.

Encore une fois, technicien sur le Champ de Mars (dieu de la guerre?) parmi les policiers, j'ai assisté à un de leur assaut sur la rue Craig où je fus témoin d'une de leurs nouvelles techniques: on assomme un individu et si un ami peut venir le chercher on ne l'amène pas à l'hôpital et on ne l'arrête pas, puisqu'il a déjà eu sa leçon. Je devais en voir un autre étreint par deux de ses amis. Donc, il ne faudrait pas croire le nombre de blessés indiqués par les journaux.

Je réussis finalement à me rendre à l'hôtel Iroquois où je fus témoin d'une écorcherie parmi tant d'autres. Un cordon de policiers formait une ligne de sécurité entre la rue St-Paul et la rue Notre-Dame. On enmena un prisonnier, menottes aux poings, tenu par deux policiers. L'un des policiers se détacha du cordon immobile et se dirigea vers le prisonnier et pendant qu'une cinquantaine de témoins hurlaient d'indignation, il asséna trois violents coups de poing en pleine figure du prisonnier soutenu généreusement à bout de bras, avant d'être conduit au panier à salade. Si ces actes de brutalité sont des faits exceptionnels, alors pourquoi les autres individus demeurent-ils impassibles? Ils donnent donc leur accord à cet excès de violence d'où ils sont aussi coupables.

Je ne pense pas que cette fois la population ait été bernée. Elle a tout vu. Parce qu'elle était présente à la plus grande fête heureuse qui ait jamais eu lieu au Québec.

Je pose ces questions aux autorités concernées: le coup de la panne d'électricité va-t-il souvent servir pour que vos policiers ne travaillent pas trop tard? Que voudraient dire les paroles du lieutenant Lucas "Demain soir, c'est déjà réglé, ça va finir à minuit"? Pourquoi assomme-t-on les gens pour que ce soit ensuite leurs amis qui les transportent sur leurs épaules? Pourquoi les policiers demeurent-ils immobiles devant la bru-

talité de leurs confrères; ils sont donc d'accord en principe?

De toute façon, j'accuse la police de Montréal, et l'escouade anti-émeute d'avoir délibérément saboté le festival d'orchestre au parc Jeanne-Mance. Je les accuse d'avoir saboté la fête des Québécois dans le Vieux-Montréal pour deux motifs: pour ne pas avoir à faire du temps supplémentaire (raison même donnée par le lieutenant Lucas) et tenter de ternir la réputation des groupes indépendantistes (coup déjà manqué). Je les accuse d'assaut inutile et d'actes de brutalité (dignes de la gestapo et des SS allemands) sur la personne même des prisonniers.

Il y a un an, M. Desbiens, vous parliez de vos craintes de voir se reproduire les événements d'Espagne à l'époque de l'accession de Franco. Eh bien, on n'avait pas besoin d'attendre à l'indépendance comme vous le disiez, pour apprendre à vivre dans un Etat policier, n'est-ce pas?

Claude COUILLARD  
Montréal

## Merci à un Montréal hospitalier

Le 27 mars, nous sommes allés à Montréal de l'Ontario. Nous avons passé deux jours dans votre belle ville. Tout le monde était très agréable. La police nous a aidés quand nous avons eu quelque difficulté à trouver notre destination et ils nous ont évité beaucoup d'inquiétude et une longue promenade de l'île Ste-Hélène à la Cité du Havre.

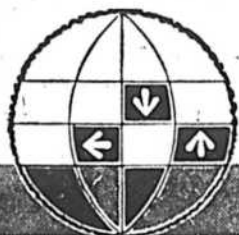
C'était une belle visite que nous n'oublierons jamais.

Les étudiants de Norwell District  
Secondary School,  
Palmerston, Ont.

## la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, L.T.E.E., 7, rue St-Jacques, Montréal. Téléphone: 874-7272. Seule La Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. "Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400". Port de retour garanti. Service du tirage — téléphone 874-6911.

PLEINS FEUX



SUR L'ACTUALITE

# Les sinistrés de Saint-Jean Vianney choisissent de s'intégrer à Arvida

**S**I LA VIE dans une roulotte devient de moins en moins une partie de plaisir à mesure que le temps passe, la quiétude revient néanmoins peu à peu chez les sinistrés de Saint-Jean-Vianney au fur et à mesure que se dissipent les incertitudes quant à leur avenir. Et si on est aujourd'hui à cet état de fait, l'Association des sinistrés et évacués de Saint-Jean-Vianney et Shipshaw se félicite avant tout d'une chose: d'avoir "dépolitisé" le problème et que les sinistrés du 4 mai soient devenus leurs propres porte-parole.

par Daniel L'Heureux

Au lendemain de ces événements qui firent 31 victimes, le maire de l'endroit, M. Lauréat Lavoie, invitait ses concitoyens à rebâtir. Moins de deux mois plus tard, près de 90 p. 100 des survivants décidaient d'aller habiter Arvida.

## Centralisation des services

Entre ces deux moments, plusieurs organismes sont entrés en jeu. D'un côté, le gouvernement du Québec regroupait sous un comité interministériel (sous la présidence du ministre Gérard Harvey) tous les ministères intéressés de près ou de loin au cas de Saint-Jean-Vianney. Pour sa part, l'APEL (Association des propriétaires et locataires sinistrés et évacués de Saint-Jean-Vianney et Shipshaw) a dû se faire reconnaître comme la véritable et unique porte-parole des sinistrés; ce qui a été fait, le gouvernement ayant même accepté d'assurer

son financement même si l'APEL se veut complètement indépendante. (Le directeur de l'APEL, M. Harold Simard, qualifie d'excellentes ses relations avec l'appareil gouvernemental.)

Depuis une quinzaine de jours, tous les services gouvernementaux intéressés (Société d'habitation du Québec, Service social, Aide sociale), les ingénieurs-conseils et l'APEL sont groupés sous un même toit, à Arvida, de façon à créer un véritable "Centre d'opérations de Saint-Jean-Vianney". Le Fonds de secours se joindrait à eux sous peu.

Avec le regroupement des sinistrés en une même association, les décisions ont continué à relever des individus concernés mais, en centralisant l'information, on diminuait le risque de voir tous et chacun prendre des décisions hâtives sous le coup de l'émotion... ou de la sollicitation.

Car à partir du moment où le gouvernement condamne définitivement Saint-Jean-Vianney, la masse des personnes à relocaliser représentait pour les municipalités avoisinantes un attrait certain. Tant de nouveaux contribuables à la fois, c'était pour ainsi dire inespéré...

## "Dépolitisation"

Pour éviter que les élus ou leurs collaborateurs se lancent dans la courtoisie, l'APEL a elle-même sollicité des municipalités environnantes des offres précises, qu'elle a ensuite transmises à ses membres.

Données en main, 89,4 p. 100 des évacués de Saint-Jean-Vianney et Shipshaw ont opté pour Arvida. Ceux de Shipshaw seront déménagés plus tard, au printemps 1972, mais, pour éviter toute spéculation, l'APEL a obtenu qu'ils choisissent dès maintenant l'endroit de leur relocalisation. Les autres se partagent entre Chicoutimi-Nord, Shipshaw (dans la partie non-évacuée), Chicoutimi, Kénogami, Jonquière, Saint-Ambroise et Saint-Léonard.

Parmi les raisons qui ont milité en faveur du choix de la ville d'Arvida, qui est celui de la majorité, on note la proximité du lieu de travail, la qualité de l'emplacement (L'Alcan a

donné des terrains dont on dit qu'elle avait toujours refusé de les vendre auparavant), la position financière d'Arvida et l'organisation de ses loisirs. Arvida offrait également l'avantage de replacer cette population dans un même quartier, préservant ainsi l'esprit communautaire.

## Relocalisation

La priorité sera accordée aux maisons à reconstruire, c'est-à-dire celles qui ont été littéralement engouffrées par le glissement de terrain. Elles sont au nombre de 40, la dernière ayant à son tour glissé dans le "cratère" (c'est le mot qu'on emploie dans la région) il y a une dizaine de jours! De ce nombre, 28 propriétaires ont déjà opté pour Arvida. Les plans d'urbanisme ont été étudiés et l'aménagement des conduits d'eau commencent sous peu. La construction suivrait par la suite.

Quant à celles qui sont "transportables", au nombre d'environ 150, elles seront déménagées à compter du mois de septembre. Cette seule opération pose en elle-même certaines difficultés auxquelles on s'affaire déjà, comme par exemple l'élévation des fils de transmission électrique de l'Alcan et le dynamitage du roc sur une distance de 400 à 500 pieds pour élargir la route.

Une soixantaine de maisons sont également considérées comme "transportables" mais "non intégrables" en vertu des normes d'urbanisme. Afin que ces propriétaires ne soient pas défavorisés par rapport aux autres, l'APEL a fait des représentations de façon à ce qu'on procède aux réparations nécessaires pour les rendre intégrables. Dans certains cas, des études sont faites pour déterminer s'il est plus coûteux de restaurer et de transporter la maison plutôt que d'en construire une autre.

On sait que le gouvernement a déjà promis une somme de \$5,000 pour le déménagement des maisons, montant qui pourrait être réajusté une fois les coûts réels connus. Un projet de loi, qui vient justement d'être déposé à l'Assemblée nationale, permettra à la Société d'habitation du Québec de dis-

poser d'une somme de \$6 millions, et demi pour défrayer le coût du relogement des sinistrés de Saint-Jean-Vianney.

## Evaluation des pertes

Si la majorité de la population évacuée est rassurée quant à sa relocalisation, une partie d'entre elle, pour qui la tragédie a entraîné des pertes matérielles considérables, demeure inquiète: "Combien allons-nous avoir? Qu'est-ce qu'on va pouvoir récupérer?", se demande-t-on avec une certaine anxiété.

Des enquêteurs procèdent justement à la cueillette de données précises sur les pertes encourues, non seulement d'ordre matériel, mais également les torts psychologiques dont les sinistrés peuvent souffrir.

Un comité composé de représentants du Fonds de secours, de l'Association des sinistrés, et du gouvernement procédera à l'évaluation des dommages et établira des critères de remboursement et de compensation. L'opération devrait être complétée d'ici septembre.

## Le fonds de secours

Si le gouvernement endosse la responsabilité de la relocalisation des maisons, c'est le Fonds de secours des sinistrés de Saint-Jean-Vianney qui sera d'abord utilisé pour la compensation des autres pertes matérielles. On fera également appel au ministère des Affaires sociales et, ultimement, à l'individu. Le partage des dépenses dépendra ici de l'évaluation totale des pertes et des possibilités financières de chacune des parties.

Le fonds de secours a accumulé jusqu'ici quelque \$675,000. Et selon l'administrateur, M. Jean-Paul Lessard, l'objectif d'un million de dollars ne sera vraisemblablement pas atteint. En ajoutant au montant déjà atteint les sommes qui ne lui sont pas encore parvenues, il pourrait atteindre tout au plus \$750,000.

Aucun argent n'a encore été distribué, les familles dans le besoin étant aidées par le ministère des Affaires sociales.



L'exiguïté des roulottes oblige les enfants à passer la majeure partie de leurs journées à l'extérieur.

## Problèmes d'intégration

Une des grandes questions qui préoccupent la population évacuée est de savoir comment sera la vie dans ce nouveau quartier d'Arvida. C'est d'abord les soucis concrets de la fréquentation des écoles et des terrains de jeux pour les enfants. C'est également de savoir qui seront les voisins...

On s'efforcera, dans la mesure du possible et des désirs des gens, de recréer Saint-Jean-Vianney en relocalisant les gens selon l'ordre où ils étaient auparavant. Chacun pourra ainsi conserver les mêmes voisins.

De la même manière, de dire le coordinateur de l'APEL, M. Jean-Claude Girard, "on ne veut pas un transfert de réserve indienne mais bien une véritable intégration".

C'est pourquoi l'APEL a insisté au cours des négociations pour qu'on aménage des voies reliant rapidement le nouveau quartier avec la ville d'Arvida, favorisant ainsi la fusion "psychologique".

Il demeure que plusieurs habitants de Saint-Jean-Vianney sont d'anciens citoyens d'Arvida et qu'ils auront tôt fait de se sentir bien chez eux, nous assure-t-on.

L'intégration scolaire amène avant tout des problèmes techniques puisqu'elle implique l'arrivée sur le marché scolaire de 600 enfants supplémentaires. Même phénomène au niveau des loisirs où un budget "généreux" a toutefois permis d'accueillir les nouveaux venus.

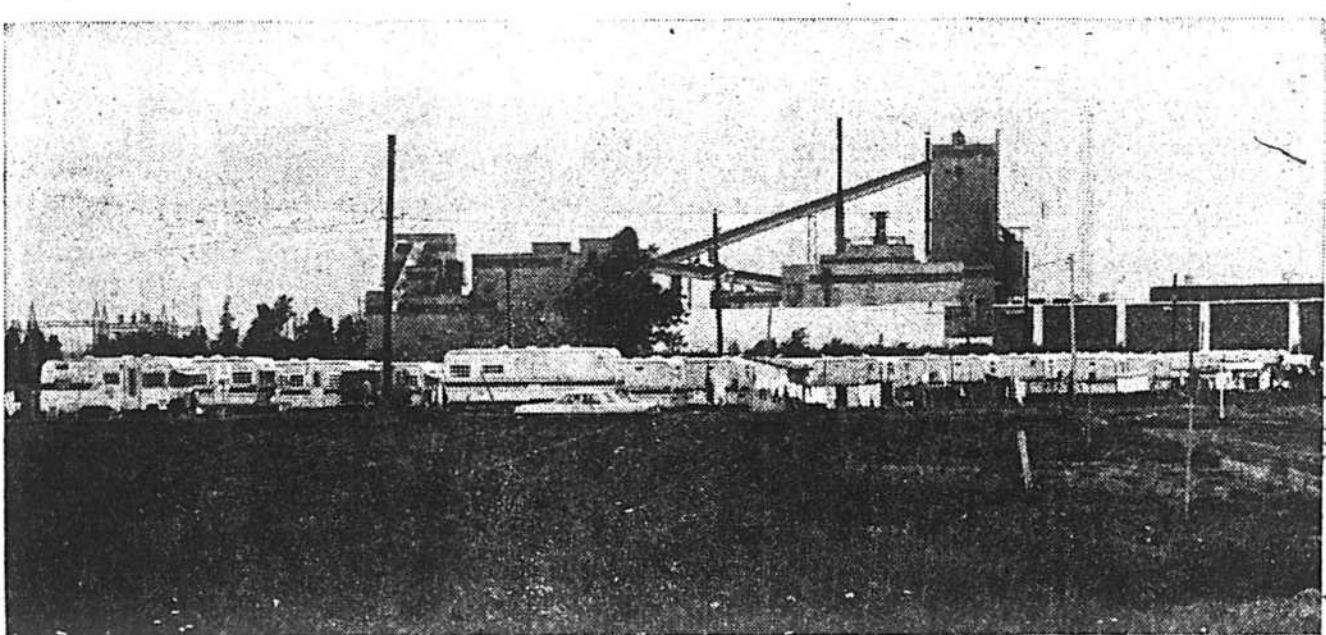
"En un mot, c'est l'intégration sous toutes ses formes qu'il faut envisager", de conclure M. Girard.



M. et Mme François Bouchard jouissent d'un confort relatif: ils n'ont que deux enfants et la roulotte qu'on leur a allouée est particulièrement grande. Mais les autres?



Ceux qui habitent le parc de roulottes d'Arvida ont fait aménager une buanderie communautaire.



Le nouveau laminoir de l'Alcan sépare les terrains donnés par cette firme aux sinistrés de Saint-Jean-Vianney désirant s'établir à Arvida au parc de roulottes où habitent quelque 60 familles.

# En attendant l'automne, la vie continue... dans les roulottes!

**EN ATTENDANT l'automne et la solution quasi complète aux problèmes issus de la tragédie du 4 mai dernier, la population évacuée continue de vivre dans des roulottes ou sous quelque autre gîte temporaire.**

En effet, une dizaine de familles demeurent encore à Saint-Jean-Vianney mais dans la partie du village la plus éloignée du lieu de la tragédie. Une centaine d'autres familles habitent chez des parents, des amis ou se sont trouvés un logement temporaire.

Au total, 128 familles, réparties sur trois emplacements, occupent les roulottes louées à leur intention par le gouvernement. Il est à noter que chaque groupe s'est doté d'un comité de citoyens.

C'est à Kénogami que furent d'abord placées les 32 familles les plus gravement touchées par le glissement de terrain. On y trouve trois familles occupant deux roulottes chacune... pour la bonne raison qu'elles ont respectivement neuf, dix et onze enfants!

Si confortables que puissent être les roulottes modernes, on peut facilement comprendre qu'à sept ou huit personnes dans ces habitacles mobiles, la vie n'évoque rien des joies du camping! Surtout les jours de pluie...

De plus, leur site, une cour d'école, n'offre rien de particulièrement agréable. Aussi étudie-t-on actuellement la possibilité de transférer ces gens à Arvida où sont déjà cantonnées une soixantaine de familles.

Ce dernier groupe est composé de familles plus jeunes puisque le nombre de personnes par famille (sept et moins) était le critère de regroupement. Le groupe d'Arvida a su faire preuve de plusieurs initiatives, comme par exemple l'installation d'une buanderie communautaire. Certains se sont même pourvus de quelques pieds de pelouse autour de leurs roulottes.

Le dernier groupe, celui de Jonquière, occupe de véritables "maisons mobiles". Il faut comprendre que les familles qui habitent ici sont composées de huit à 15 personnes!

## Problèmes divers

La vie en roulotte pose plusieurs problèmes concrets qui rendent à leur tour le climat quelque peu tendu. Pour une famille habituée de vivre dans une maison, la roulotte ne peut être qu'un "dortoir".

Il semble que ce soit le groupe de Kénogami qui souffre le plus de cette situation. Comme ces familles ont tout perdu dans la tragédie, même les enfants sont directement affectés en ayant perdu leurs jouets.

Contraints à passer la majeure partie de la journée à l'extérieur, leurs habitudes de vie s'en trouvent transformées tout autant que pour leurs parents.

Par compensation ou par nécessité, cette situation amène les parents à laisser plus de liberté aux enfants, perturbant ainsi les "principes d'éducation" appliqués auparavant, de nous confier une mère de famille, Mme François Bouchard.

L'intégration scolaire s'est faite

avec quelques semaines de retard et moyennant l'application du "double horaire". Les résultats académiques s'en seraient trouvés considérablement appauvris.

## Vie plus chère

Enfin, la vie en roulotte est plus chère qu'à la maison de nous dire les personnes interrogées. Et ce, particulièrement sur la nourriture où on ne peut forcément qu'acheter "en petites quantités".

Ceux qui ne sont pas équipés de la buanderie communautaire doivent aller dans les buanderies du type libre-service. Ce qui est à la fois plus coûteux et occasionne un déplacement.

Le gaz, utilisé comme combustible, s'avère assez dispendieux. La mère d'une famille de 10 enfants, Mme Lucien Boivin, nous faisait remarquer qu'elle payait quelque \$57 par mois à ce seul poste du budget.

Au problème des difficultés budgétaires, il faut ajouter le fait que la compagnie Price a fermé son moulin de Kénogami pour une période de trois semaines le 23 juin dernier. Cette fermeture temporaire affecte 1,200 employés dont 77 étaient de Saint-Jean-Vianney...

Mais si la vie demeure somme toute assez supportable durant la saison estivale, la grande inquiétude qui préoccupe les "sinistrés" est de savoir si tout sera prêt pour l'automne... comme on le prévoit. Non seulement la location de la majorité des roulottes prend-elle fin en septembre mais même si elle devait être prolongée, on s' imagine mal ce que pourrait y être la vie durant la saison froide.

## la MÉTÉO

## D'arrivages d'été

Les premiers arrivages de journalistes de l'Ouest commencent d'arriver au journal, de retour de vacances. Le teint est hâlé et les qualités — pas trop affaiblies durant cette période de totale oisiveté — sont de passables à bonnes devant le clavier.

Le départ d'un nouveau lot est imminent, toutes les catégories sont très en demande sur les mar-

chès des plages européennes, américaines et canadiennes: finance, information générale, sport, faits divers, arts et lettres, spectacles.

Le ciel et les dieux sont heureusement avec eux puisqu'on annonce encore pour aujourd'hui et demain un temps relativement chaud quoique venteux aujourd'hui dans quelques régions, avec un maximum de 75 à 80 degrés.

## MONTRÉAL

AUJOURD'HUI

Min. 55° • Max. 75°  
Ensoleillé et venteux

DEMAIN

Min. 60° • Max. 80°  
Ensoleillé et chaud

SOLEIL :

Lever à 5 h. 07

Coucher à 20 h. 44

## au QUÉBEC

REGIONS

AUJOURD'HUI

DEMAIN

|                  |       |                              |                             |
|------------------|-------|------------------------------|-----------------------------|
| Abitibi          | 75-55 | Gén. ensoleillé              | Ensoleillé et plus chaud    |
| Outaouais        | 80-60 | Ensoleillé et venteux        | Ensoleillé et plus chaud    |
| Mauricie         | 75-55 | Clair; nuag., av., venteux   | Ens., peu de chang. ds tem. |
| Laurentides      | 80-60 | Ensoleillé et venteux        | Ensoleillé et plus chaud    |
| Québec           | 80-60 | Ensoleillé et venteux        | Ensoleillé et plus chaud    |
| Lac-St-Jean      | 75-55 | Clair, pér. nuag., av., vent | Ens., peu de chang. ds tem. |
| Rimouski         | 75-55 | Ens., nuag., av., venteux    | Ens., peu de chang. ds tem. |
| Baie-Comeau      | 75-55 | Ens., nuag., av., venteux    | Ens., peu de chang. ds tem. |
| Gaspésie         | 75-55 | Ens., nuag., av., venteux    | Ens., peu de chang. ds tem. |
| Cantons de l'Est | 80-60 | Ensoleillé et venteux        | Ensoleillé et plus chaud    |

## au CANADA

|                       |                            |               |                   |
|-----------------------|----------------------------|---------------|-------------------|
| Colombie-Britannique  | Se dégageant en après-midi | Vancouver     | Min. 50 • Max. 65 |
| Alberta               | Pluies occasionnelles      | Edmonton      | 45 55             |
| Saskatchewan          | Nuageux avec averses       | Regina        | 50 70             |
| Manitoba              | Averses ou orages          | Winnipeg      | 55 80             |
| Ontario               | Gén. ensoleillé            | Toronto       | 65 85             |
| Nouveau-Brunswick     | Se dégageant en soirée     | Saint-Jean    | 58 75             |
| Nouvelle-Ecosse       | Se dégageant en soirée     | Halifax       | 58 75             |
| Ile-du-Prince-Edouard | Se dégageant en soirée     | Charlottetown | 58 75             |
| Terre-Neuve           | Nuageux, averses isolées   | Saint-Jean    | 50 65             |

## SI VOUS PARTEZ

Aux Etats-Unis

|            |                   |               |                   |            |                   |
|------------|-------------------|---------------|-------------------|------------|-------------------|
| New York   | Min. 68 • Max. 91 | Chicago       | Min. 72 • Max. 74 | N. Orléans | Min. 76 • Max. 85 |
| Washington | 69 91             | San Francisco | 53 64             | Miami      | 76 85             |
| Boston     | 65 96             | Los Angeles   | 62 73             |            |                   |

Vers les capitales

|           |       |            |       |           |       |
|-----------|-------|------------|-------|-----------|-------|
| Paris     | 61 73 | Moscou     | 52 55 | Hong Kong | 81 82 |
| Londres   | 55 73 | Stockholm  | 61 82 | Lisbonne  | 77 86 |
| Rome      | 64 82 | Tokyo      | 76 83 | Sydney    | — —   |
| Berlin    | 50 75 | Athènes    | 75 81 | Tunis     | 68 82 |
| Amsterdam | 59 82 | Casablanca | 66 75 | Vienne    | 66 75 |
| Bruxelles | 57 75 | Genève     | 59 77 | Varsovie  | 57 75 |
| Madrid    | 59 89 | Le Caire   | 72 81 |           |       |

Vers les plages

|          |       |            |       |                |       |
|----------|-------|------------|-------|----------------|-------|
| Acapulco | 79 88 | Bermudes   | 75 82 | Nassau         | 70 83 |
| Mexico   | 55 75 | La Barbade | 75 86 | Rio de Janeiro | 70 88 |

(Ces chiffres indiquent le maximum enregistré hier et le minimum la nuit dernière)

## DEPUTES

SUITE DE LA PAGE A 1

PQ, le Dr Camille Laurin, a appuyé son argumentation sur le fait que le projet est prématuré, que les informations obtenues jusqu'ici ne permettent pas de se prononcer sur le projet, que même les études concernant ce développement ne sont pas suffisamment avancées et que le gouvernement veut faire passer "à la vapeur" l'établissement d'une régie de la Baie James.

Le président, Me Jean-Noël Lavoie, tout en recevant la motion à ce sujet, a rejeté les arguments invoqués.

C'est alors que durant près de deux heures et tour à tour les six députés péquistes ont repris, dans ce qui s'apparentait à un véritable "filibuster", les arguments déjà invoqués par le Dr Laurin.

Visiblement fatigué de la tournure des événements et décidé à prendre des décisions parfois libérales, Me Lavoie a alors menacé les députés Laurin, Joron, Tremblay et Charron de l'imposition du silence s'ils poursuivaient dans la même veine.

Ce débat a été ponctué d'invectives venant principalement des rangs du parti ministériel et notamment de MM. Gérard D. Lévesque, le leader parlementaire habituellement calme, et de MM. Guy St-Pierre, ministre de l'Éducation et Louis-Philippe Lacroix, whip en chef du parti libéral. Pendant ce temps, les députés unionistes et créditistes ont observé un silence presque exemplaire.

Mais, au moment du vote sur la motion péquiste, qui a été battue par 72 voix contre six, les neuf députés du Ralliement Créditiste présents en Chambre sont sortis en guise de protestation.

Le leader parlementaire de l'Union nationale, Me Rémi Paul, ne devait faire qu'un commentaire: "Je préfère laisser jouer les enfants".

Le premier ministre Bourassa a commenté la tournure des événements en déclarant qu'il s'agit "d'une nouvelle manœuvre publicitaire proprement désagréable du Parti québécois" et que "c'est sans précédent que le président de la Chambre ait eu à sommer au moins quatre des sept députés du parti sur une telle question".

## BAIE JAMES

SUITE DE LA PAGE A 1

confidentiels jusqu'à ce que le premier ministre les annonce.

Par ailleurs, M. Bourassa s'est entretenu, hier soir, avec le président de l'Hydro-Québec, M. Roland Giroux, et ce dernier devait rencontrer le premier ministre dans la capitale aujourd'hui même.

Un amendement à la loi de la Baie James indiquera clairement que l'Hydro-Québec continuera d'assurer l'exclusivité de la vente et de la distribution de l'électricité hors du territoire tandis que la vente d'électricité hors du Québec reste toujours soumise à l'approbation expresse de l'Assemblée nationale.

Les critiques avaient mentionné que la nouvelle Société de gestion créée pour diriger le développement de la Baie James, selon les provisions ac-

tuellement contenues dans la loi, pourrait peut-être passer par-dessus la tête de l'Hydro et vendre directement de l'électricité.

Par ailleurs, un autre amendement précise que les trois membres recommandés par l'Hydro qui seront nommés à la filiale de la Société principalement chargée du développement des ressources hydroélectriques du vaste projet seront choisis au sein même du conseil d'administration de l'Hydro.

Sur ce point, des critiques avaient craint que l'Hydro se voit imposer des financiers "de la rue Saint-Jacques". La précision voulue sera apportée.

Ce sont là deux d'une série d'environ cinq ou six amendements qui seront soumis aux députés de l'Assemblée nationale par le premier ministre lorsque le projet de loi sera étudié article par article après son adoption en seconde lecture. C'est ce que l'on appelle l'étude en comité plénier.

## Une nouvelle méthode

L'insistance manifestée par le premier ministre sur le rôle clef à confier à l'Hydro-Québec dans le développement de la Baie James constitue le seul élément neuf des propos de 15 minutes tenus par le premier ministre, hier soir, et qui étaient attendus comme devant être un discours flamboyant.

M. Bourassa a bien parlé que le développement de la Baie James est "en tête de liste des initiatives gouvernementales", qu'il occupe "une place de premier rang dans la relance économique" et qu'il convie les Québécois à "la découverte d'un monde nouveau" mais ce fut à peu près tout.

Selon le chef libéral, qui avait profité du premier anniversaire de la victoire de son parti pour annoncer ce projet qui, depuis, n'a cessé de prendre une couleur partisane, la Société de développement de la Baie James est d'abord une corporation d'exploitation et de réglementation qu'une régie dans le sens strict du mot.

Comme pour répondre encore une fois aux critiques qui se font nombreuses depuis la présentation du projet de loi, M. Bourassa a affirmé que l'originalité du projet vient du fait qu'un seul organisme gouvernemental sera chargé des différentes responsabilités et qu'aucune de ses activités ne pourra être considérée comme un fait en soi.

Puis, relativement à la technique nouvelle qui est employée — la concentration horizontale plutôt que verticale — dans le projet de la Baie James, le premier ministre a mentionné qu'un tel procédé a été mis à exécution pour la réalisation de deux projets d'engorgement: l'administration de la voie maritime du Saint-Laurent et la Tennessee Valley Authority. "Ce sont des exemples éloquentes de cette méthode dynamique de gestion."

## DROGUE

SUITE DE LA PAGE A 1

jeunes, ou bien ils boivent; nous on sniffait!"

Volontairement, les enfants ont été recrutés dans un même quartier (centre-ville). "Nous les connaissons déjà,

souligne la responsable du camp. Nous les rencontrons depuis le mois de février dans le local d'un centre de loisir."

Tout ça est né d'un appel téléphonique. Une infirmière assignée aux écoles du quartier, effrayée par le nombre croissant des écoliers (de la 1ère à la sixième année) qui se droguent, communique avec "Drogue-Secours", une clinique d'aide pour les habitués de la drogue. Des travailleurs de la clinique décident de prendre le problème en main. Mais, à Drogue-Secours, on n'est pas équipé pour répondre aux besoins des enfants, d'où la nécessité de s'installer ailleurs.

"Les policiers-éducateurs nous ont beaucoup aidés, de même que des fonctionnaires de la ville de Montréal pour trouver un site d'abord et pour nous amener les enfants ensuite."

"C'est de ce contact fréquent avec les enfants — plusieurs fois par semaine — que nous est venue l'idée d'un camp d'été, où chacune des activités aurait un but thérapeutique. Ou nous serions avec les jeunes 24 heures sur 24."

## Courage inébranlable

Intéressés par le projet, les dirigeants de la Colonie du Sacré-Coeur de Ste-Adèle offrent leur aide: plusieurs bâtisses sur un terrain boisé, un petit lac privé, en plus d'autres services. Et puis, les trois animateurs de la première heure cherchent des personnes spécialisées, soit dans le domaine psychologique ou pédagogique, soit dans une discipline comme l'art plastique, la culture physique, le yoga, etc. Dix moniteurs, âgés de 18 à 30 ans, travaillent maintenant au camp "Le beau voyage". Il faut les voir pour comprendre combien est grande leur compréhension des jeunes, combien est immense leur flegme, combien est fort leur dynamisme.

Afin de ne pas perdre pied, ils ont fait appel à une psychiatre qui les rencontre périodiquement. Pour une thérapie de groupe. "Sans ça, on ne pourrait pas durer."

Et on comprend pourquoi! Pendant les quelques heures passées au camp, on a assisté à une séance de "brassage de verre", à une bataille à coups de roches, à des crises de pleurs, pour ne parler que de ça. Sans arrêt, les jeunes réclamaient des cigarettes. "On fume tous, dit un garçon, même les petits trous de..."

## "Voyager" autrement

"On ne peut pas tout leur enlever, explique Lise Girard, étudiante en psychologie et monitrice au camp. Déjà, on leur interdit toute drogue. Ce qui est très dur pour eux."

"Les problèmes sont surtout d'ordre psychologique. Certains n'auront des crampes intestinales, mais rien de sérieux. Ils se plaignent surtout de ne plus "voyager" ou "partir". Ils ont pris l'habitude de s'évader, de ne pas affronter les difficultés."

Pour donner des intérêts, des joies de vivre en dehors de celles procurées par la drogue, les animateurs du camp ont conçu un programme tout à fait particulier, adapté à ce type d'enfants.

Les sports tels que le judo, le karaté, la boxe sont enseignés. "Les enfants ont besoin de se défouler, dira un animateur. Ils sont violents et un changement brusque de leurs habitudes n'est pas souhaitable."

Par ailleurs, le yoga ou plutôt la relaxation ont une place importante dans la vie des jeunes. De même que les sessions de mime, d'expression corporelle, pendant lesquelles on s'exprime et on se fait connaître.

A l'atelier d'arts plastiques, on fait de la peinture et de la sculpture avec de la glaise.

Deux ou trois fois par jour, on va à la plage. On joue au ballon. Quelques-uns vont pêcher dans la petite rivière à côté du camp.

Les repas sont vite pris. Les enfants n'ont pas l'accoutumance des tables bien dressées et des menus élaborés. "On tente de les habituer à une nourriture saine, équilibrée, la plus naturelle possible."

Le soir, on fait de la musique, du rock, du pop, enfin de la musique qui "swing" et qui perce les tympans ou presque.

## Autodiscipline

Et on se couche à dix heures du soir. "Ce sont les enfants qui ont eux-mêmes décidé de l'heure du coucher, fait remarquer Monique Gauthier. Ici, peu de décisions sont prises par les moniteurs. Les garçons s'autogouvernent ou du moins essaient. Nous voulons qu'ils apprennent à devenir autonomes, responsables."

"C'est la voie qui leur permettra d'échapper à la drogue. Un enfant tout comme un adulte ne peut s'en sortir qu'à condition de le vouloir et de tout mettre en oeuvre pour cela. Nous, les conseillers, ne pouvons que les aider à réussir."

## Relations avec les parents

On peut se demander si les parents de ces enfants sont conscients, informés et prêts à collaborer avec les spécialistes comme ceux qui dirigent le camp "Le Beau voyage".

"Nous connaissons toutes les familles depuis plusieurs mois. Nous avons discuté avec eux du problème qui affecte leur enfant. Peu d'entre eux reconnaissent que leur fils est un habitué de la drogue, note Mlle Gauthier. Ils vous disent que leur enfant en a pris une ou deux fois mais que celui du voisin, lui, il est toujours "parti".

"Je crois qu'ils ne réalisent pas les dangers que courent leur enfant en s'adonnant à la colle et au remover: lésions temporaires ou définitives au niveau de l'estomac et du cerveau. Sans compter le danger de "passer" à la morphine et l'héroïne vers l'âge de 15 ou 16 ans. Des études ont montré que ces jeunes ne sont pas attirés par les drogues comme la mari ou même le LSD mais vont directement aux drogues plus dangereuses."

"Ce que nous voulons tenter avec cette expérience-pilote, c'est non seulement de réhabiliter les enfants mais de prendre un contact sérieux et permanent avec les familles. Car nous crai-

gnons que notre travail soit à demi démolé au retour des jeunes au foyer."

Et ces moniteurs, que rien n'effraie et que tout enthousiasme, se mettent à espérer qu'en septembre quand ils fermeront les portes du camp "Le Beau voyage", ils en ouvriront d'autres, celles d'une maison permanente au centre-ville (pas un local improvisé) pour accueillir le jour comme la nuit, l'hiver comme l'été, les enfants de 6 ans et plus, aux prises avec des problèmes de colle, de rem et de cigarettes piquées d'aspirine "222".

## Plus de \$1 million pour un Renoir

LONDRES (AFP) — "Le pêcheur à la ligne" de Renoir a été adjugé 483,000 livres sterling (\$1,159,200) au marchand de tableaux John Mitchell, de Bond Street, chez Christie's de Londres.

Le tableau, qui date de 1874, avait été confié à la salle de ventes londonienne par la famille Tournon-Charpentier qui l'avait acquis pour 15,455 francs en 1907. Le tableau faisait alors partie de la succession de l'éditeur Georges Charpentier qui l'avait acheté en 1875 pour la somme de 180 francs de l'époque (\$35).

Le tableau faisait partie d'un lot de toiles impressionnistes dont la vente a totalisé le chiffre record de 1,650,390 livres sterling.

Un autre Renoir, représentant "Mademoiselle Charpentier en bleu" a été vendu 315,000 livres.

## BONN

SUITE DE LA PAGE A 1

à l'aéroport de Malton déjà très encombré, et aurait souhaité reverser le cas à l'automne seulement.

Mais les autorités à Bonn ont profité de la mise en service d'un appareil géant par Air Canada pour obliger Ottawa à réviser sa position des maintenant. Les pourparlers s'exercent entre les deux gouvernements, bien que les transporteurs aériens soient en étroites relations.

Ce matin, à Paris, les passagers du B747 d'Air Canada désirant se rendre jusqu'à Francfort, ont été acheminés vers d'autres lignes aériennes.

## Assurance-maladie : excédent de revenus

QUEBEC (PC) — La Régie de l'assurance-maladie du Québec prévoit un excédent de revenus sur ses dépenses pour l'exercice financier qui prendra fin le 31 mars 1972, de \$69,000.

C'est ce que révèle son deuxième rapport annuel déposé lundi, à l'Assemblée nationale, par le ministre des Affaires sociales, M. Claude Castonguay.

Au 31 mars 1971, la Régie, qui administre le régime d'assurance-maladie qui avait alors cinq mois d'existence, avait enregistré un excédent de revenus sur ses dépenses de \$19,2 millions.

Les estimations pour le nouvel exercice financier portent que les revenus atteindront \$352,4 millions, dont \$195,1 millions provenant des contributions versées au régime par les résidents et les employeurs du Québec, \$156,1 millions étant la contribution du gouvernement fédéral et \$1,2 million de diverses sources.

Le paiement des relevés d'honoraires est estimé à \$299,8 millions pour l'exercice 1971-72 et le remboursement à divers organismes gouvernementaux pour des rémunérations versées à des professionnels de la santé s'établit à \$33,3 millions. Les frais d'administration, d'autre part, doivent atteindre \$19,2 millions, d'où l'excédent net de \$69,000.

## Révision

Le rapport relève, par ailleurs, que la Régie sera en mesure de produire une estimation plus sûre du coût des services rendus par les médecins à partir des données du régime alors qu'elle disposera des renseignements afférents aux actes posés au cours des six premiers mois d'opération. Le régime d'assurance-maladie du Québec est entré en vigueur le 1er novembre 1970.

"C'est dire, note le rapport, que le budget de l'exercice 1971-72 pour le coût des services rendus par les médecins est préliminaire et devra être révisé, s'il y a lieu, en juillet 1971 à la lumière des résultats des études menées par la Régie."

Dans une lettre encore que le président de la Régie, M. Robert Després, faisait tenir le 29 juin au ministre des Affaires sociales, mention était faite qu'il reste encore à établir, dès que la couverture aura été définitivement arrêtée, l'impact qu'aura sur le budget de 1971-72 le coût du régime de soins dentaires dont bénéficieront les enfants de 7 ans et moins, aux termes d'un projet de loi adopté par l'Assemblée nationale il y a une dizaine de jours. Cette loi doit entrer en vigueur une fois qu'auront été conclues les ententes requises avec les dentistes.

Dans cette lettre, le président de la Régie ne recommandait pas au gouvernement de relever le taux des contributions prélevées des employeurs et des bénéficiaires du régime d'assurance-maladie.

Le rapport annuel de la Régie relève encore que 10,016 professionnels de la santé sont inscrits au régime d'assurance-maladie à titre de médecins engagés, que 116 sont non-participants et que 11 sont désengagés.

## Le PQ et le RC s'opposent aux \$19 millions versés à ITT

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Les grands hommes pensent la nuit, dit-on!

Les politiciens ont prouvé, la nuit dernière, qu'ils peuvent parler beaucoup la nuit!

C'est ainsi que les députés du Parti québécois et du Ralliement créditiste ont maintenu durant trois heures, soit jusqu'à quatre heures ce matin, le débat sur le projet de loi modifiant la loi de la Société de récupération et d'exploitation forestière du Québec, appelée Rexfor.

C'est en accusant le gouvernement d'utiliser Rexfor d'abord comme un organisme de subventions aux entreprises, surtout étrangères, que le PQ et le RC se sont opposés au principe du projet de loi.

Un article demandait d'accorder au ministre des Finances l'autorisation d'avancer à Rexfor une somme allant jusqu'à \$25 millions, soit les montants dont elle aura besoin pour lui permettre d'atteindre ses fins en matière d'exploitation forestière.

Or, c'est en apprenant que \$19 des \$25 millions réclamés seront versés à ITT indirectement par l'achat de l'équipement qui sera ensuite loué à

cette entreprise qui vient d'annoncer son installation sur la Côte-Nord, que péquistes et créditistes se sont déclarés violemment opposés au projet de loi qui leur était soumis.

Le critique financier du RC, M. Fabien Roy, de même que le chef de cette formation politique, M. Camil Samson, ont accusé le gouvernement de taxer lourdement les Québécois au profit de compagnies comme ITT.

Quant au chef de l'aile parlementaire du PQ, le Dr Camille Laurin, qui a appuyé celui qui avait mené la bataille au nom de ce parti contre le projet de loi, M. Lucien Lessard, il a déclaré textuellement:

"Ce qui nous scandalise dans ce projet de loi, c'est qu'on nous présente sous les traits, sous le déguisement d'une loi générale ce qui n'est au fond qu'une loi d'exception."

"Jamais nous n'aurions eu à discuter de ce projet de loi s'il n'y avait pas eu, il y a quelque temps, une entente entre le gouvernement et une société multinationale, entente en vertu de laquelle le gouvernement consentait des avantages importants à cette compagnie multinationale pour qu'elle vienne s'installer ici."

Résultat du vote: 40 "pour", soit les libéraux et unionistes et 12 "contre", soit les péquistes et les créditistes.

## OMBUDSMAN

SUITE DE LA PAGE A 1

de perquisitions et enfin 27 furent soumises par des personnes mises en accusation.

Quant aux 103 autres plaintes, elles provenaient de personnes qui avaient été arrêtées et incarcérées, mais par la suite libérées sans qu'une accusation fut portée, ou chez qui on avait procédé à des perquisitions ou à des saisies ou encore qui étaient propriétaires de locaux endommagés au cours d'opérations policières. Ces plaintes concernaient toutes, sous divers chefs, l'action de la police et les dommages qui en étaient résultés.

Le rapport de M. Marceau ajoute que ces plaintes étaient en grande partie fondées et qu'à la suite de recommandations 26 cas furent acceptés. Une partie des autres cas font encore l'objet de vérifications et un certain nombre ont été écartés, après enquête, faute de preuves suffisantes de dommages au sens convenu.

## Pneus à crampons : permis en hiver

Une confusion a pu être créée dans l'esprit de certains lecteurs relativement à une nouvelle parue hier, annonçant la disparition des pneus à crampons sur les automobiles qui circulent sur les routes du Québec.

Effectivement, la prohibition est annoncée dans la Gazette officielle du Québec mais pour les mois de printemps, d'été et d'automne seulement. L'hiver, période où les pneus à crampons sont davantage utilisés, aucune réglementation n'a encore été annoncée par le ministère de la Voie du Québec.

L'avis contenu dans le dernier numéro de la Gazette officielle du Québec dit: "Entre le 15 avril d'une année et le 15 octobre de la même année, il y a prohibition de l'usage des bandages de roues munies de crampons sur tout véhicule circulant sur les chemins du Québec."

## PHARMACIE LAKE

6151 ouest, rue Sherbrooke, MTL

| VERRES FUMÉS — MODÈLES 1971 — POLAROID ET AUTRES |        |      |        |      |        |      |        |      |        |
|--------------------------------------------------|--------|------|--------|------|--------|------|--------|------|--------|
| 12.00                                            | \$5.91 | 7.50 | \$4.13 | 6.00 | \$3.31 | 4.50 | \$2.48 | 2.50 | \$1.38 |
| 8.50                                             | \$4.68 | 7.00 | \$3.86 | 5.50 | \$3.03 | 4.00 | \$2.21 | 2.00 | \$1.11 |
| 8.00                                             | \$4.41 | 6.50 | \$3.58 | 5.00 | \$2.76 | 3.00 | \$1.66 | 1.79 | .98    |
|                                                  |        |      |        |      |        |      |        | .39  | .21    |

## CIGARETTES

A BAS PRIX SPÉCIAUX

|                                                                                        |             |                                                                           |              |                                                               |              |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-------------|---------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------------------------------------------------------|--------------|
| <b>CHLORTRIPOLON</b><br>sirop. Ord. 1.50                                               | <b>69¢</b>  | <b>LISTERINE</b><br>15 oz. Ord. 1.49                                      | <b>79¢</b>   | <b>GLUCONATE</b><br>terreux, boîte de 100 Wampole             | <b>66¢</b>   |
| <b>DIMETAPP</b><br>Extensibles, bust. de 30.<br>Ord. 4.13                              | <b>1 81</b> | <b>SHEIK</b> , prophylactique.<br>Paquet de 12. Ord. 1.35                 | <b>1 28</b>  | <b>VITAMINE C</b><br>Wampole, boîte de 500 100 mg             | <b>1 14</b>  |
| <b>CORICIDIN "D"</b><br>Comprimés — Boîte de 24.<br>Ord. 2.19                          | <b>99¢</b>  | <b>RAMSES</b> , prophylactique.<br>"SENSITOL", paquet de 12.<br>Ord. 4.50 | <b>2 41</b>  | <b>CHOCKS</b> ,<br>Vitamines, boîte de 100.<br>Ord. 4.49      | <b>2 29</b>  |
| <b>ANACIN</b><br>Boîte de 100. Ord. 1.45                                               | <b>74¢</b>  | <b>XXXX</b> prophylactique.<br>Paquet de 12. Ord. 8.50                    | <b>6 99</b>  | <b>TRIVISOL</b><br>Gouttes 50 c.c. Ord. 4.18                  | <b>1 71</b>  |
| <b>Q-TIPS</b> ,<br>Boîte de 100. Ord. 1.19                                             | <b>64¢</b>  | <b>SHEIK</b> , prophylactique<br>lubrifié, paquet de 12. 2.55             | <b>1 61</b>  | <b>POLYVIFLOR</b> ,<br>Comprimés, boîte de 100.<br>Ord. 4.69  | <b>1 91</b>  |
| <b>CUTEX</b><br>Dissolvant de vernis à ongles.<br>Ord. 75¢                             | <b>48¢</b>  | <b>RAMSES</b> , prophylactique<br>Boîte de 12. Ord. 3.75                  | <b>1 33</b>  | <b>MALTLEVOI</b> ,<br>12 oz. Ord. 2.50                        | <b>1 51</b>  |
| <b>NOXZEMA</b><br>Crème. 6 oz. Ord. 1.25                                               | <b>83¢</b>  | <b>RIT</b> ,<br>Teinture. Ord. 35¢                                        | <b>16¢</b>   | <b>SACCHARIN</b><br>1/2 gr - 500 - 8.9                        | <b>49¢</b>   |
| <b>J &amp; J</b> , Poudre pour bébé<br>grand format. Ord. 1.29                         | <b>66¢</b>  | <b>SHAMPOOING</b><br>"Barn Tree" de VHS 14 oz.<br>Ord. 2.59               | <b>82¢</b>   | <b>EPSOM</b><br>Sel — 5 lb. Ord. 95¢                          | <b>41¢</b>   |
| <b>GILLETTE PLUS</b> ,<br>Lames 5 — Ord. 85¢                                           | <b>53¢</b>  | <b>COLGATE</b> ,<br>Crème à raser, flacon sous<br>pression, gros format   | <b>44¢</b>   | <b>CLEAR EYES</b><br>Ord. 1.49                                | <b>64¢</b>   |
| <b>ROBITUSSIN</b><br>4 oz. Ord. 1.35                                                   | <b>59¢</b>  | <b>SAVON</b> de toilette<br>Extra pur                                     | <b>5/49¢</b> | <b>PRETTY FEET</b><br>Grand format. Ord. 1.98                 | <b>91¢</b>   |
| <b>BAN</b> ,<br>Super Oil, bombe. Ord. 1.87                                            | <b>96¢</b>  | <b>SAVON PEARLS</b> ,<br>Paquet de 3. Ord. 1.50                           | <b>79¢</b>   | <b>CALAMINE</b> ,<br>Lotion, flacon de 7½ oz.                 | <b>64¢</b>   |
| <b>COVER GIRL</b> ,<br>Super diaphane. Ord. 1.75                                       | <b>96¢</b>  | <b>END</b> , sels de fruits,<br>grand format. Ord. 1.35                   | <b>79¢</b>   | <b>LAMPES</b> de poche<br>2 piles                             | <b>2/79¢</b> |
| <b>JAVEX</b><br>128 oz                                                                 | <b>69¢</b>  | <b>MAALOX</b> , comprimés,<br>Boîte de 100. Ord. 2.25                     | <b>99¢</b>   | <b>PANSEMENT</b><br>Adhésif 1 & 1, boîte de 100.<br>Ord. 1.59 | <b>59¢</b>   |
| <b>MAGIC MOMENT</b><br>Ord. 3.49                                                       | <b>1 69</b> | <b>MAGNOLAX</b> ,<br>Grand format. Ord. 1.69                              | <b>79¢</b>   | <b>NEET</b><br>Bidon à pression. Ord. 2.39                    | <b>1 19</b>  |
| <b>HALO</b><br>Fixatif. Ord. 95¢                                                       | <b>56¢</b>  | <b>STIMUDENTS</b> ,<br>Ord. 75¢                                           | <b>53¢</b>   | <b>DÉSODORISANT</b><br>De saile de bains                      | <b>11¢</b>   |
| <b>AIGUILLE</b> hypodermique<br>A jeter après usage 26 G-1/2 —<br>Paquet de 100 \$6.00 | <b>3 46</b> | <b>ANSODENT</b> ,<br>Grand format. Ord. 1.59                              | <b>59¢</b>   | <b>TANYA</b> ,<br>Lotion à bronzar, 2 oz.<br>Ord. 1.25        | <b>62¢</b>   |
| <b>VANQUIN</b> ,<br>Suspension 2 oz. Ord. 3.00                                         | <b>1 39</b> | <b>COLGATE</b> ,<br>Dentifrice — MFP — Super<br>Ord. 1.59                 | <b>86¢</b>   | <b>BAIN DE SOLEIL</b>                                         | <b>2 00</b>  |

# Nouveau procès ordonné par le ministre Turner

C'est la cour d'appel, qui généralement, ordonne la tenue d'un nouveau procès, lorsque les prescriptions de la loi n'ont pas été totale-

ment respectées, au cours de la première instruction.

Et c'est très peu souvent que le ministre de la Justice intervient lui-même, direc-

tement, dans le déroulement normal des procédures.

C'est cependant ce qui vient tout juste de se produire dans le cas de Joseph

Paul Pelletier, un sexagénaire qui purge présentement une peine de sept ans de pénitencier pour faux et usage de faux.

Au cours de son procès, devant le juge Jacques Anctil, on n'avait pas présenté à la cour une preuve d'expertise d'écriture pour démontrer que c'était bien l'accusé qui avait signé les documents compromettants.

Or, à la suite de sa condamnation, le prévenu, qui n'avait pas les ressources financières pour se pourvoir en appel, continua toujours à prétendre qu'il n'était vraiment pas coupable.

Un avocat de l'Assistance judiciaire, Me André Saint-Cyr, s'intéressa à son cas, et c'est à la suite de ses démarches que l'on put retracer certains exhibits dans la métropole américaine, et les faire analyser par le Dr Jean-Marie Roussel, le directeur des laboratoires de médecine légale de la province.

Le résultat aurait été tel que, transmis au ministre fédéral de la Justice, Me John Turner, a pris sur lui d'ordonner un nouveau procès, sans soumettre préalablement le cas à la cour d'appel, comme il aurait pu le faire.

Pelletier, qui est en prison depuis trois ans, comparaitra donc incessamment devant le juge en chef André Fabien pour que soit fixée la date de son nouveau procès, et, peut-être aussi bien un... cautionnement.

## les tribunaux

### Pas plus de liberté pour un "gros" accusé

C'est en soulignant qu'on a peut-être l'impression, dans la population, que les "gros" accusés peuvent obtenir facilement des cautionnements, là où les "petits voleurs" n'en décrochent pas, que le juge Claude Wagner a confié aux cellules, jusqu'à son enquête préliminaire, un "homme d'affaires" accusé de fraudes s'élevant à près de \$69.000.

Dans mon esprit, de souligner le tribunal, les voleurs à collet blanc sont pires que les petits voleurs, et la même justice doit s'appliquer dans les deux cas.

Précédemment, le procureur de Sam Edwards, ex-gérant général de la Wentworth Industries Limited, avait représenté que son client avait été à la disposition constante de la police, depuis sept mois, et qu'il venait tout juste de perdre son épouse dans un accident de la circulation, en Floride.

Le procureur de la police fédérale, Me Louis-Philippe Landry, intercala cependant que, selon ses renseignements, c'était précisément en Floride que le prévenu serait demeuré, depuis un bon moment.

Et que cela pouvait jeter quelques doutes sur sa présence possible, à son procès.

Me Myer Gross, le procureur de l'inculpé répliqua alors que même si le montant de la fraude reprochée au prévenu était apparemment élevé, il fallait se souvenir que celui-ci avait mis dans l'entreprise une somme peut-être cinq ou six fois plus élevée.

Mais la décision du tribunal était prise, et Edwards restera en prison jusqu'à vendredi tout au moins, date fixée pour son enquête.

### Des amendes substantielles à 2 capitaines négligents

Une amende de \$2.500 et les frais, ou, à défaut, un mois de prison. Telle est la peine que le juge Claude Wa-

gner, de la cour des sessions de la paix, a imposée, hier après-midi, à Cliff Bradley, capitaine du navire-citerne

John E.F. Mitsener, qui, le 12 juin, "par suite d'une négligence absolument inacceptable de la part d'un homme de métier", a laissé se déverser dans les eaux du St-Laurent près de 1.200 gallons d'huile.

Cassios Vlachopoulos, capitaine du M.V. Zoe Colocotroni, a, pour sa part, échappé d'une amende de \$5.000 pour un délit similaire commis au large des côtes de l'île du Cap Breton, le 30 juin dernier.

Les deux inculpés ont cependant obtenu un délai d'un mois pour payer l'amende.

### Amende de \$400 pour pot-de-vin

Une amende de \$400 a été imposée par le juge Emile Trottier, en Correctionnelle, à un comptable montréalais qui avait offert un pot-de-vin à un vérificateur du ministère du Revenu, division des taxes de vente.

En vertu des règlements du ministère, c'est l'amende maximum prévue par la loi pour un délit de ce genre.

Le prévenu, Saul Chait, avait incidemment reconnu sa culpabilité dès sa comparution.

### Accusé d'avoir lancé deux faux "appels à la bombe"

Un individu dans la trentaine, qui aurait de sérieux ennuis avec son épouse, présentement, a comparu devant le juge Claude Wagner, hier après-midi, sous l'accusation d'avoir lancé deux faux "appels à la bombe" à la police de Lachine, les 13 et 14 juin.

Dans le premier cas, le prévenu aurait déclaré qu'il y avait un engin explosif au café King Edward, cependant que le lendemain, il soutint qu'il y en avait un autre au café Saint-Prime.

Puis il aurait rappelé une troisième fois pour déclarer que... c'était lui qui avait communiqué les deux fausses

alertes, et il alla même jusqu'à donner son nom et son adresse.

Par la suite, il se serait taillé les deux poignets et plusieurs autres parties du corps, dans le but, selon les agents, d'attirer l'attention de son épouse sur son cas.

A la suite d'un bref examen que lui a fait subir dans les cellules mêmes le Dr Eugène Fournier, le médecin de la Sûreté du Québec, le tribunal a toutefois ajourné sa comparution définitive au 11 août prochain, afin qu'un examen psychiatrique plus poussé puisse être fait dans son cas.

### La franchise qui paie...

Lundi, le juge Claude Wagner avait refusé tout cautionnement à un prévenu qui en réclamait un, après que ce dernier eut affirmé qu'il n'avait aucun dossier judiciaire, alors qu'il en avait effectivement un.

Hier, le contraire s'est produit.

Représentant la Couronne, Me Roch Héroux devait déclarer, au sujet d'un prévenu:

"Nous ne lui connaissons pas de dossier antérieur".

Mais le jeune intervint rapidement pour souligner qu'il en avait effectivement un, et qu'il était même sous le coup d'une ordonnance de probation émise il y a quelques mois à peine.

Le félicitant de sa franchise, le tribunal le libéra alors jusqu'à mardi prochain, date de son enquête préliminaire.

Et sur parole, par-dessus le marché.

### Gordon se serait suicidé

Larry Gordon, âgé de 16 ans, a été découvert inconscient, le premier juin, dans la voiture familiale. Il est mort à l'hôpital cinq jours plus tard.

Le coroner Laurin Lapointe a déclaré qu'il s'agissait d'un "suicide, sans témoins, par oxyde de carbone" mais il a ajouté que le cas était très complexe. Quant au père de Larry, Tom Gordon, de Beaconsfield, il est convaincu que la drogue est la cause première de cette mort.

"Voici un jeune garçon de 16 ans, dit-il, lors d'une interview lundi. Il est d'excellente humeur, au déjeuner. Il passe la matinée à l'école avec des amis, s'amuse follement dans un combat au pistolet à l'eau, puis revient à la maison pour s'enlever la vie.

"Oseriez-vous affirmer que la drogue n'était pas impliquée dans la mort de Larry?"

#### Traitement

Le Dr Raymond Trudeau du laboratoire médico-légal de Québec, qui a effectué l'autopsie sept jours après la découverte du corps, a laissé entendre qu'une certaine

forme d'intoxication avait causé des dommages au cerveau.

Le jeune homme a été traité à l'oxygène presque pure pendant cinq jours, ce qui devait vraisemblablement retirer du sang toute trace d'oxyde de carbone ou de drogue.

Les médecins du Lakeshore General Hospital, pour leur part, avaient décrété une mort par empoisonnement à l'oxyde de carbone et ils soupçonnaient la présence de drogues sans pouvoir déterminer toutefois la nature de ces drogues.

Le Dr Stanley Knox, administrateur en chef de l'hôpital, explique: "Ceci constitue une de nos grandes difficultés. Nous sommes incapables de déterminer avec exactitude la nature de la drogue utilisée". Quelques fois, ils se préparent des "cocktails" — un peu de ci, un peu de ça, etc. — mais nous ne savons jamais dans quelles proportions.

"Dans les hôpitaux, nous n'analysons que les effets. Nous devrions sans doute aller plus loin et tenter de déterminer les causes."

### Erreur judiciaire possible dans le cas d'un Ontarien

TORONTO (PC) — Le Procureur général Allan Lawrence a déclaré mardi que Ronald Stratford, emprisonné il y a un an pour vol dans un magasin, a peut-être été victime d'une erreur judiciaire.

Après cette déclaration à la Chambre provinciale, M. Lawrence a répété plusieurs fois, harcelé par l'opposition, qu'en cette affaire la seule solution était de loger un appel auprès du ministre fédéral de la Justice.

Lundi, il avait refusé d'étudier la possibilité d'une enquête publique tant qu'il ne connaîtrait pas tous les faits. Il analyse actuellement l'enquête de la police et l'acte d'accusation.

C'est en fin de semaine que des journaux ont signalé que Stratford est en prison pour quinze ans pour un crime admis par un autre qui a été condamné.

Le député Elmer Soma a affirmé

été envoyé en prison par un représentant du Procureur général, il appartient au Procureur général de reprendre la cause au lieu de la refiler à Ottawa.

#### Double juridiction

"Si le procureur général peut amener à une condamnation, il peut aussi faire l'inverse et sortir cet homme de prison".

D'après lui, l'attitude de M. Lawrence est une grosse anomalie.

M. Lawrence a dit en Chambre que si Stratford a été condamné en vertu d'une loi provinciale, il interviendrait sûrement.

"Nous ferons tout ce qui sera possible pour que justice soit rendue. Mais en cette affaire, il y a juridiction partagée entre les gouvernements provincial et fédéral".

"Alors, pourquoi ne faites-vous pas reviser la cause?" a demandé Stephen Lewis.

## QUELLES SONT LES AMÉLIORATIONS QUE VOUS DÉSIREZ APPORTER À VOTRE MAISON?

• CHARPENTERS • ÉLECTRICIENS • PLOMBIERS • BRIQUETEURS • OUVRIERS DE FONDATIONS

NOUS AVONS À NOTRE SERVICE TOUS LES SPÉCIALISTES POUR TOUS GENRES DE TRAVAUX D'AMÉLIORATIONS DE MAISONS.

VÉRIFIEZ VOS BESOINS — NOUS FAISONS TOUT

### UN RAJOUT À PRIX RÉDUIT



C'est maintenant le moment d'agrandir votre maison en y ajoutant des pièces. Le prix comprend les fondations en béton, les charpentes de murs, système complet d'isolation, le chauffage, le système électrique, les portes, fenêtres et votre choix de finitions intérieur et extérieur.

12 x 15 pieds — AUSSI PEU QUE

**\$2695**



UNE AUBAINE... LA SALLE DE JEU

Offrez à votre famille une superbe salle de jeu toute neuve.

11 x 18 pieds — AUSSI PEU QUE

**\$99500**

Un endroit formidable de distraction pour les enfants ou vos amis. Le prix comprend les charpentes de mur, l'isolation complète, les travaux d'électricité, les conduits de chauffage, votre choix de lambris, plafond et plancher.

UNE CUISINE SUPERBE À PRIX DE FRAIS

VOICI UNE CUISINE NEUVE POUR AUSSI PEU QUE **\$795** et plus



Votre cuisine est probablement la pièce la plus importante de la maison. Nous la reconstruisons dans un style que vous aimerez.

UNE DEUXIÈME SALLE DE BAINS À UN PRIX EXTRAORDINAIRE



AUSSI PEU QUE

**\$695**

**\$995**

**\$1595**

Une salle de bains complète. Finies les attentes interminables le matin devant la salle de bains... avec une deuxième salle de bains chez vous. Grand choix de modèles et d'équipements.

NOUS FAISONS DE TOUT — DITES NOUS TOUT SIMPLEMENT CE QU'IL VOUS FAUT

Rajouts • salle de jeu • cuisines • salles de bains • chambres au grenier • garages • couvertures • menuiserie • travaux de maçonnerie • fenêtres d'aluminium • revêtements d'aluminium.

Estimations gratuites — Financement bancaire — Jusqu'à 15 ans pour payer — 1er paiement dans 6 mois

**LES RÉNOVATIONS DE MONTRÉAL Inc.**  
381-9364

## Les Tapis Métropolitains annoncent une vente exceptionnelle. Liquidation de coupons de tapis.



J.R. Chapdelaine  
Président des Distributeurs de Tapis Métropolitain

Vous obtenez des années de satisfaction avec notre **INSTALLATION GARANTIE À VIE**. Nous avons tellement la certitude que nos spécialistes de la pose sont les meilleurs que nous pouvons donner cette garantie exclusive... Toute pose est garantie pour la durée du tapis... ce qui veut dire que nous résoudreons tout problème de pose sans aucun frais pour la durée de votre tapis.

**FACILITÉS DE PAIEMENT** • 36 MOIS POUR PAYER • PLAN MISE DE COTE • CHARGES

**HEURES D'OUVERTURE:** Jeudi et vendredi jusqu'à 9 heures • Tous les jours jusqu'à 6 heures • Samedi jusqu'à 5 heures.

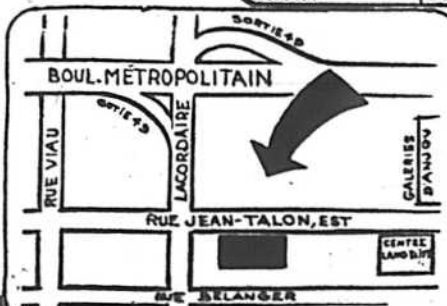
Les Tapis Métropolitains manquent d'espace pour entreposer leur nouvelle marchandise. C'est pourquoi ils liquident leurs coupons, et ce à des prix vraiment incroyables... il faut voir pour croire. Tous sont de première qualité et de manufacturiers renommés. Auparavant, les coupons se vendaient à prix réduits mais aujourd'hui, c'est fantastique, vous épargnez jusqu'à 60%. Il faut réellement voir ces aubaines. Le choix est vaste et varié mais à de tels prix, dépêchez-vous car les Tapis Métropolitains ont déjà fait leurs preuves, et le tout se liquide rapidement. Alors ne manquez pas cette offre exceptionnelle et allez-y alors que le choix est excellent.

### VÉRIFIABLE OZITE

Tapis intérieur extérieur  
Choix de 6 couleurs  
COMPARÉZ NOTRE PRIX **238** V.C.

### 100% DUPONT 501

Un tapis qui vous dure une éternité, d'entretien aisé, etc. Une aubaine à ne pas rater. COMPARÉZ NOTRE PRIX **495** V.C.



**LES DISTRIBUTEURS DE TAPIS MÉTROPOLITAIN**  
5692 EST, JEAN-TALON ET LACORDAIRE

**254-6003**

SERVICE À DOMICILE GRATUIT

# BRANLE-BAS

*A. Gold & Sons*

**JEUDI — VENDREDI — SAMEDI**  
(ÉPARGNEZ JUSQU'À 70%)

## COMPLETS LÉGERS

en Mohair, Tetron et Laine

MODELES DERNIER CRI À DEVANT CROISÉ ET À DEVANT SIMPLE NOUVEAUX REVERS LARGES. NOUVELLES OUVERTURES HAUTES AU DOS. NOUVEAUX PANTALONS À JAMBES ÉVASÉES. DES MILLIERS À CHOISIR. DES MILLIERS DE DESSINS, TEINTES, TISSUS COMBINÉS. TOUTES GRANDEURS.

**\$49**  
2 pour \$95

**\$59 \$69**  
2 pour \$115 2 pour \$135

VOILÀ L'OCCASION DE VOUS PROCURER  
2 OU 3 COMPLETS POUR LE PRIX D'UN.

## Méthodes de gestion des entreprises Les Européens sont moins 'dépassés' que nous, Canadiens, ne l'aurions cru

— des étudiants de l'UQUAM

par Daniel MARSOLAIS

Les méthodes de gestion américaines, si dynamiques et efficaces soient-elles, doivent être appliquées en tenant compte des particularismes nationaux ou régionaux et diluées en fonction de ces critères spécifiques sans quoi elles risquent fort d'être tout à fait inadéquates.

C'est en substance la conclusion à laquelle on est venu un groupe d'étudiants du module administration de l'Université du Québec à Montréal, de retour d'un stage d'études d'un mois dans quatre pays européens.

Ce stage d'études qui n'est pas en réalité, puisqu'il consistait exclusivement en des visites d'entreprises ou des rencontres avec les administrateurs de ces mêmes firmes et, également, des visites d'universités et d'écoles d'administration, avait pour but de faire la comparaison entre ce qui est appris à l'université et ce qui se pratique dans l'entreprise. En somme, on voulait se rendre compte, sur le terrain, si les programmes académiques européens correspondaient aux méthodes de gestion utilisées dans les firmes de ces mêmes pays.

### L'Angleterre américanisée

Le premier pays visité par les étudiants fut l'Angleterre. L'Albion des poètes où le thé se prend à cinq heures et où le crachin fait largement profiter les fabricants de pépins, pèbroques, riffsards ou, pour vous aider à mieux comprendre, de parapluies. Dans cette Angleterre où les gens ont un accent charmant, il n'y a, à proprement parler, très peu de différences entre les méthodes de gestion nord-américaines. C'est, à tout le moins, une des premières constatations qu'ont faites les étudiants québécois. Il faut toutefois noter que les entreprises visitées sont toutes multi-nationales et, dans bien des cas, connues des Québécois. Vickers, que nous connaissons, ici, sous le nom de Canadian Vickers, Imperial Chemical Industries, comme au Québec sous le nom de CIL (Canadian Industries Limited), Bowater, qui détient des actions dans la compagnie CIP (Canadian International Paper), Shell, qui distribue des "médaillons en or" sur lesquelles figurent les premiers ministres du Canada depuis 1867, BP "qui file en grand".

Toutes ces grandes industries sont à la fine pointe de l'administration. On compte du reste un nombre impressionnant d'administrateurs américains et canadiens dans les bureaux des entreprises. C'est ce qui explique en

partie l'américanisation de la gestion britannique. Les étudiants ont toutefois noté qu'au niveau du comportement les Anglais sont beaucoup plus formels que les Américains. Avec les Anglais, il n'est pas question de mettre ses godasses défraîchies sur un bureau. Pas plus d'ailleurs que de démontrer des signes de familiarité, comme le font si bien les Américains. L'administrateur britannique a de la tenue et de la classe. Il se tient.

En outre, au chapitre des relations de l'université avec l'entreprise, les étudiants ont remarqué qu'elles étaient beaucoup plus prononcées que dans les autres pays qu'ils ont visités. Les programmes offerts dans les universités et écoles sont adaptés à l'entreprise et les étudiants sont même conviés à venir y faire de la recherche.

### La France qui déçoit

Des quatre pays visités, la France a certes le plus déçu les étudiants de l'UQUAM. En dépit du fait que l'échantillonnage n'ait pas été excellent, les étudiants ont constaté, dans les industries et entreprises qu'ils eurent l'occasion de visiter, que les Français sont avant tout des directeurs.

La gestion vient en second lieu. Parfois, elle est tout à fait inexistante. On a d'ailleurs noté que pour les chefs d'entreprises françaises, l'administration est "primordialement un art. On ne considère point l'administration comme une approche scientifique. C'est sans doute ce qui explique pourquoi les universités et les entreprises semblent complètement fermées, retranchées chacune sur ses positions.

La formation acquise dans les universités françaises souffre énormément puisqu'elle ne correspond pas tout à fait à la réalité économique de la France. Par contre, les grandes écoles d'administration battent d'avantage au rythme de la situation économique qui prévaut sur le territoire de la Ve République.

Il faut, une fois de plus, préciser que le jugement porté par les étudiants sur les méthodes de gestion utilisées en France a une valeur relative en raison du peu d'entreprises visitées, de leur petitesse, et parfois de leur statut d'entreprise nationale.

La rencontre que les étudiants ont eue avec les dirigeants des Houillères de Provence, une entreprise nationale qui extrait le charbon d'une mine pour en produire de l'énergie thermique, leur a été grandement utile dans

l'évaluation de la gestion française.

Ainsi, à la suite de discussions avec plusieurs administrateurs de la société d'Etat, les étudiants ont en conclu que l'objectif de l'entreprise nationalisée réside avant tout dans l'emploi de la main-d'œuvre. On n'a apparemment guère le souci de la rentabilité. En outre, de dire les étudiants, l'administration française a tendance à projeter à court et à moyen terme. On a une politique économique à courte vue. Enfin, pour assombrir encore le tableau, les étudiants de l'UQUAM ont noté que l'entreprise fait plus souvent appel à des ingénieurs qu'à des administrateurs et que les conseils d'administration se composent à majorité de médecins et d'avocats.

### Le dynamisme italien

L'Italie a, sans contredit, été le pays des révélations pour les étudiants québécois. Au départ, devaient-ils nous dire, nous avions des préjugés sur les Italiens. On les imaginait, paresseux et conservateurs. On s'était apparemment trompé. Précisons, ici, que la visite des étudiants s'est limitée à l'Italie du Nord, fer de lance de l'économie italienne. Toutes les entreprises visitées ont fortement impressionné par leur dynamisme. Elles ont une production très poussée et font bon emploi des services de marketing. Les entreprises italiennes ne craignent pas la concurrence des autres pays du Marché commun et désirent féroce ment vivre l'Europe des six.

Ce qui fait le succès de l'industrie italienne, c'est, de dire les étudiants, le sentiment national extrêmement fort qu'ils ont développé. En Italie, devaient-ils ajouter, quand une entreprise est en difficulté, le gouvernement s'en porte aussitôt acqureur.

En ce qui concerne l'enseignement proprement dit, les étudiants estiment qu'il correspond sensiblement à ce qui se donne ici, dans nos universités. Ils ont noté de plus que l'entreprise s'intéresse vivement aux diplômés en administration. L'industrie considère le diplôme universitaire comme un préalable, et elle s'acquitte fort bien de former ses propres administrateurs.

Les étudiants ont en outre signalé un fait qui leur est apparu pour le moins original. Ils ont en effet été surpris de constater que les Chambres de commerce italiennes appartiennent à l'Etat. Leur rôle est identique à celui de notre ministère de l'Industrie et du Commerce et également à celui du Revenu. Les em-

ployés des Chambres de commerce font des vérifications de livres, s'occupent de fiscalité, d'organisation industrielle, agricole, de la formation de la main-d'œuvre, etc. Les Chambres ont en outre leurs écoles d'administration.

### La Suisse du plein-emploi

Outre l'impeccable propreté des Suisses, les étudiants de l'UQUAM ont été émerveillés de voir à quel point la prospérité économique est perceptible dans ce pays. L'an dernier, la Suisse n'a eu à "déplorer" qu'un nombre microscopique de chômeurs, soit... sept (7) dans un pays qui compte pourtant tout près de 6 millions d'habitants.

Mais ce qui a renversé davantage les visiteurs, c'est le fait que les entreprises suisses sont grandement mécanisées. Là-bas, en effet, la main-d'œuvre coûte extrêmement cher et les industriels ont tendance à en embaucher le moins possible. Et pourtant, constate-t-on, il y a une telle pénurie de main-d'œuvre locale que les pays limitrophes comme l'Italie, la France et l'Allemagne constituent une source appréciable d'approvisionnement en main-d'œuvre.

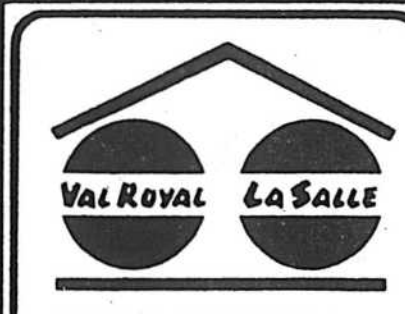
La plupart des entreprises visitées, telles la Compagnie Laurens (de producteur de cigarettes en Europe), Nestlé et d'autres sont dominées par des Suisses allemands.

Les Suisses français sont sensiblement dans la même situation que les Canadiens français au Québec. Économiquement, ils sont supplantés par les Allemands. En revanche, ils ont la culture...

Bien que la Suisse soit apparue supérieure à la France sur le plan économique, on a noté que les méthodes de gestion n'y sont guère plus avancées. Cependant, en raison de la situation bien particulière du pays, cela ne cause pratiquement pas d'entrave à la situation économique. Ceci s'explique d'une part parce que les Suisses vivent confortablement et qu'ils n'ont pas à affronter la concurrence des autres pays. On sait que les Suisses sont très méticuleux et précis, ce qui leur donne une avance confortable dans la fabrication des instruments de précision. Toutefois, ils devront se surveiller de près dans les années qui viennent, car le Japon commence à les talonner sérieusement dans ce domaine.

Signalons enfin que l'enseignement est très conservateur, en ce sens qu'il se limite à l'économie et à la comptabilité.

Quant aux techniques de mise en marché elles ne sont tout simplement pas à l'étude.



**VAL ROYAL LA SALLE**  
CENTRES DE RENOVATION

**C'EST D'ÉQUERRE CHEZ VAL ROYAL LA SALLE**



PEINTURE  
VAL ROYAL LA SALLE

**PEINTURE ÉMAIL À PLANCHER**

VAL ROYAL/LA SALLE  
COULEUR GRISE  
"PRIX D'ÉQUERRE"

**\$6.75 GAL.**

**FENÊTRES EN ACIER**

IDEAL POUR SOUS-SOL, GARAGE  
AVEC VITRES COULISSANTES ET MOUSTIQUAIRES

33 1/4" x 18 1/2"  
"PRIX D'ÉQUERRE" **\$11.95** ch.

SUCCURSALE DE CARTIERVILLE SEULEMENT

**contreplaqué UN CÔTÉ FINI**

5' x 10' x 3/4" "PRIX D'ÉQUERRE" **\$23.30**

5' x 8' x 3/4" "PRIX D'ÉQUERRE" **\$16.40**

4' x 10' x 3/4" "PRIX D'ÉQUERRE" **\$17.40**

**CHARGEX**

- Plan budgétaire
- Val Royal — La Salle
- Service de livraison

**DIVISION DES ENTREPRISES P.-H. DESROSIERS LTÉE**

HEURES D'AFFAIRES: Lundi, mardi, mercredi de 9:30 a.m. à 5:30 p.m. — Jeudi, vendredi de 9:30 a.m. à 9 p.m. — Samedi de 9:30 a.m. à 5 p.m.

|                                                                                       |                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                         |                                                                          |
|---------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>VESTONS SPORT</b></p> <p><b>\$29.95 \$39</b></p> <p>2 pour \$55 2 pour \$75</p> | <p><b>CHAUSSURE</b></p> <p>DE MARQUES RECONNUES IMPORTATIONS D'ITALIE ET D'ESPAGNE</p> <p>A compter de <b>\$11</b></p> <p>VALEURS JUSQU'À \$50</p> | <p>(2500 PAIRES)</p> <p><b>PANTALONS SPORT</b></p> <p><b>50%</b></p> <p>DE REDUCTION</p> <p>Rég. \$12.95 à \$29.95</p> <p><b>CHEMISES "T"</b></p> <p>EN COTON <b>\$3</b></p> <p>Rég. jusqu'à \$7.95</p> | <p><b>Chandails GINO PAOLI</b></p> <p><b>50%</b></p> <p>de réduction</p> |
|---------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|

**VÊTEMENTS POUR DAMES**

388 et 960 d., STE CATHERINE

**VÊTEMENTS pour GARÇONS (8 à 15 ans)**

ANJOU et FAIRVIEW

|                                                                                     |                                                                                                                             |                                                                          |                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| <p>GRUPE SPECIAL</p> <p><b>ROBES</b></p> <p><b>\$7</b></p> <p>Rég. jusqu'à \$40</p> | <p>(PAR JACQUES OLIVIER)</p> <p><b>MANTEAUX CUIR VERNI</b></p> <p>Rég. \$225 <b>\$50</b></p> <p>(seulement 12 manteaux)</p> | <p><b>BLAZERS</b></p> <p><b>\$13.88</b></p> <p>Rég. jusqu'à \$27.95</p>  | <p><b>VESTONS SPORT</b></p> <p><b>\$13.88</b></p> <p>Rég. jusqu'à \$27.95</p> |
| <p><b>Pantailleurs CHANDAILS</b></p> <p>JUSQU'À <b>50%</b></p> <p>DE REDUCTION</p>  | <p><b>BLOUSES PANTALONS</b></p> <p>JUSQU'À <b>50%</b></p> <p>DE REDUCTION</p>                                               | <p><b>PANTALONS</b></p> <p><b>\$5.88</b></p> <p>Rég. jusqu'à \$10.95</p> | <p><b>VESTONS MAO</b></p> <p><b>\$4</b></p> <p>Rég. jusqu'à \$24.95</p>       |

**"PORTEZ À VOTRE COMPTE" À NOS 4 MAGASINS**

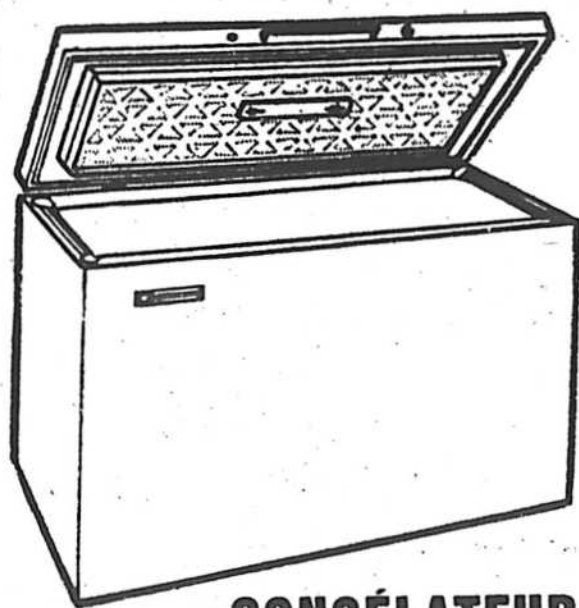
*A. Gold & Sons*

388 d., STE CATHERINE

GALERIES D'ANJOU

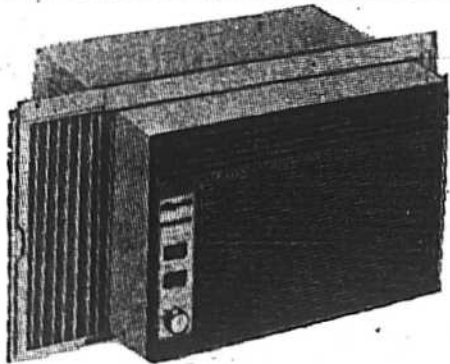
FAIRVIEW

960 d., STE CATHERINE

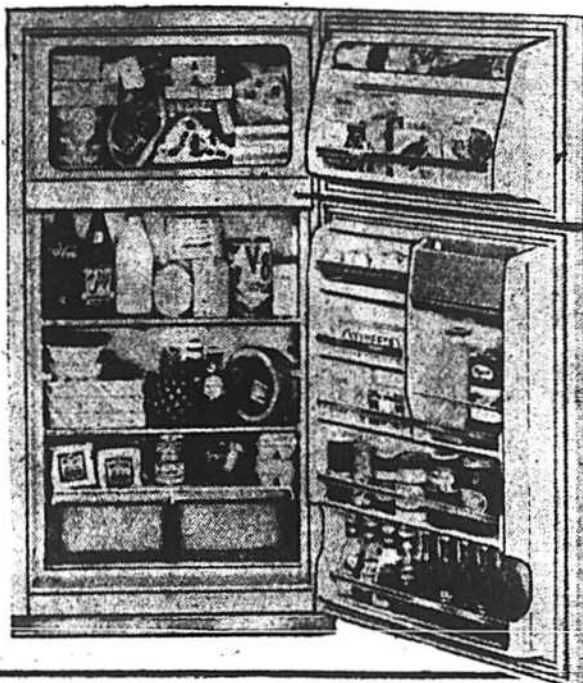


**CONGÉLATEUR**

18 pi. cu.  
HORIZONTAL  
Prix Roland Gagné **\$189**



Vaste assortiment de  
**CLIMATISEURS**  
• GENERAL ELECTRIC  
• RCA  
• ELECTROHOME  
**À BAS PRIX  
ROLAND GAGNÉ**



**MODÈLE 1971  
RÉFRIGÉRATEUR BÉLANGER**  
14 PIEDS CU. MODÈLE "SANS GIVRE"  
Tablettes amovibles. Conditionneur à beurre  
2 ans de service gratuit

**BAS PRIX  
ROLAND GAGNÉ \$299**

**CUISINIÈRE ÉLECTRIQUE 24"**

**Admiral**

Modèle R-2411  
**PRIX  
ROLAND GAGNÉ \$139**



NOUS SOMMES VENDEURS AUTORISÉS DE TOUTES LES MEILLEURES MARQUES AUX MEILLEURS PRIX  
• GENERAL ELECTRIC • ADMIRAL • ROY • BÉLANGER • INGLIS • MAYTAG • ENTERPRISE  
• SIMPLICITY • KITCHENAID • R.C.A. • WESTINGHOUSE • McCLARY EASY

**La SATISFACTION  
ABSOLUE c'est...**

**GAGNÉ**

**QUI VOUS  
L'ASSURE!**

**MAGNIFIQUES  
COMMODOES EN CHÊNE**

de style  
espagnol.

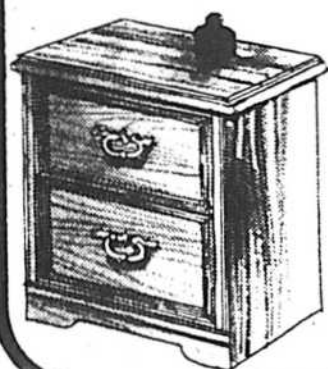
Vaste choix de  
modèles. L'inté-  
rieur des armoires  
est fini en cèdre.



Un seul  
bas prix

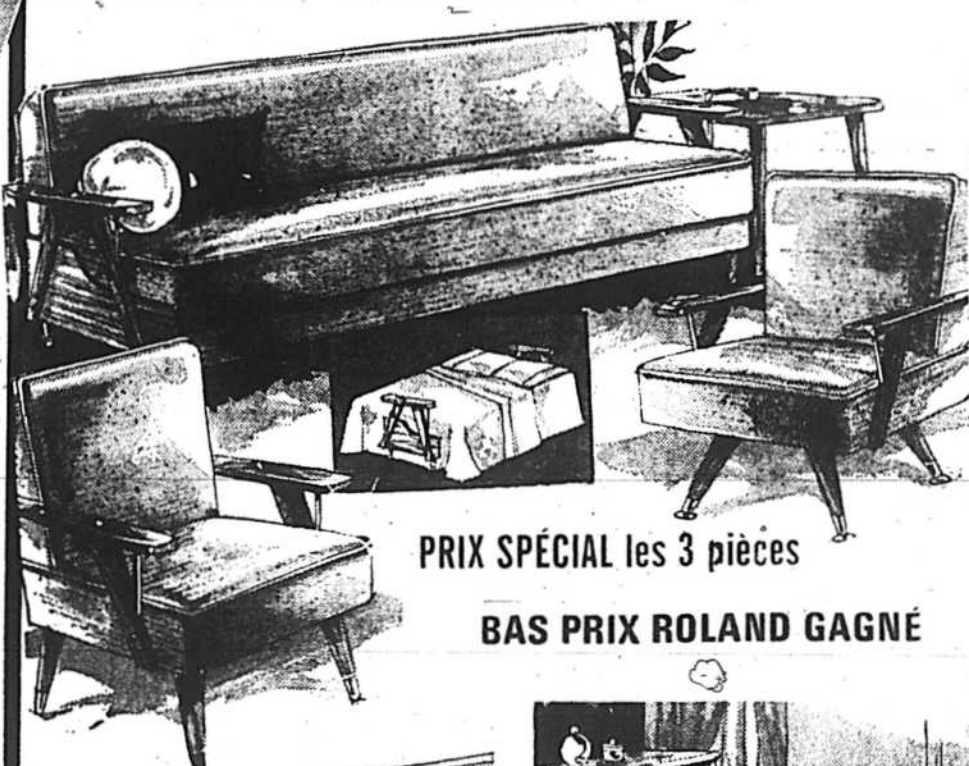
**\$89**

Grand choix de  
**TABLES  
DE CHEVET**  
en chêne.



de style  
espagnol.  
UN SEUL  
BAS PRIX

**\$39**



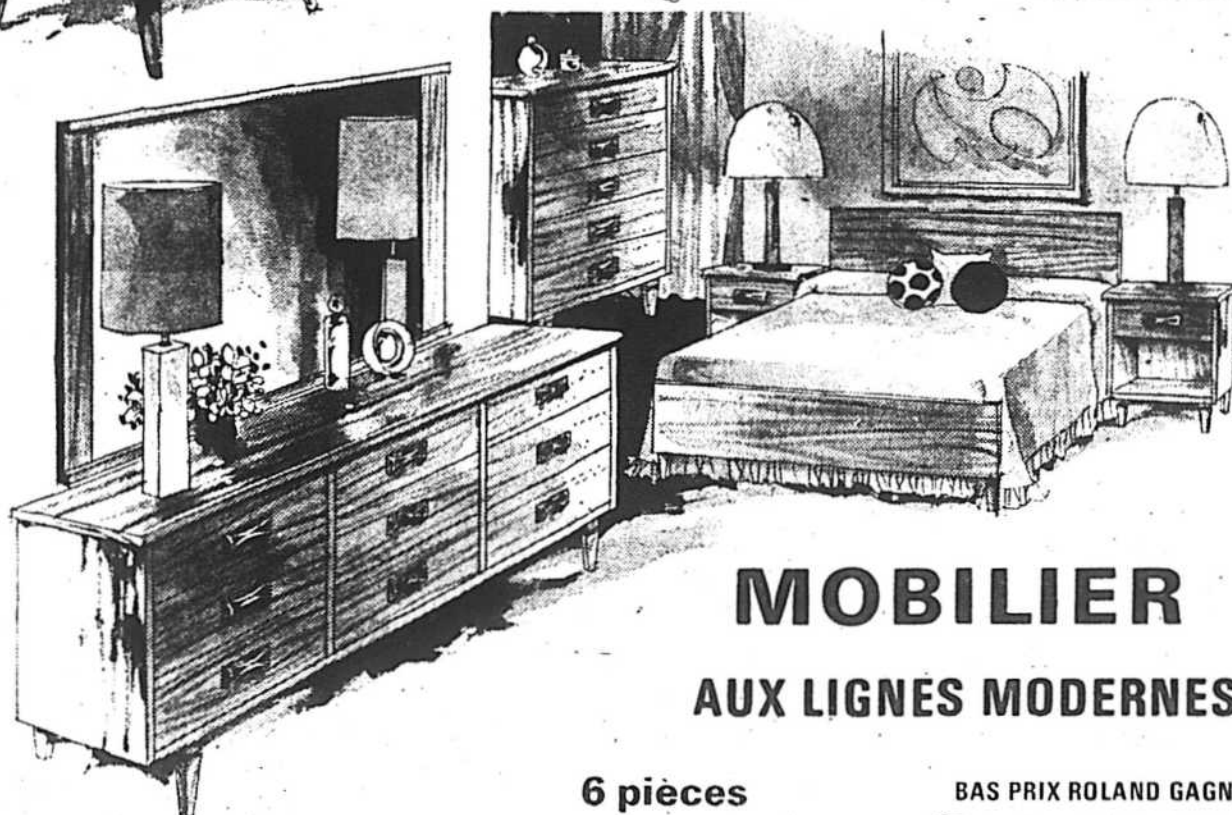
**ENSEMBLE  
CANAPÉ-LIT  
ET DEUX  
FAUTEUILS**

Cet ensemble aux lignes  
modernes comprend un  
confortable canapé formant  
un lit à deux places, un fau-  
teuil droit et un fauteuil ber-  
çant pivotant. Choix de  
couleurs.

PRIX SPÉCIAL les 3 pièces

BAS PRIX ROLAND GAGNÉ

**\$129**



**MOBILIER**

AUX LIGNES MODERNES

6 pièces

BAS PRIX ROLAND GAGNÉ

**\$159**

Un mobilier d'une grande élégance à un prix très raisonnable.  
— Riche fini noyer. Les devant et le dessus des commodes sont  
laminés à l'épreuve de la poussière. Grand bureau triple sur-  
monté d'une miroir encadré. Commode haute à nombreux ti-  
rants. Tête et pied de lit 54". Table de chevet.

**POUR EMBELLIR VOTRE FOYER**

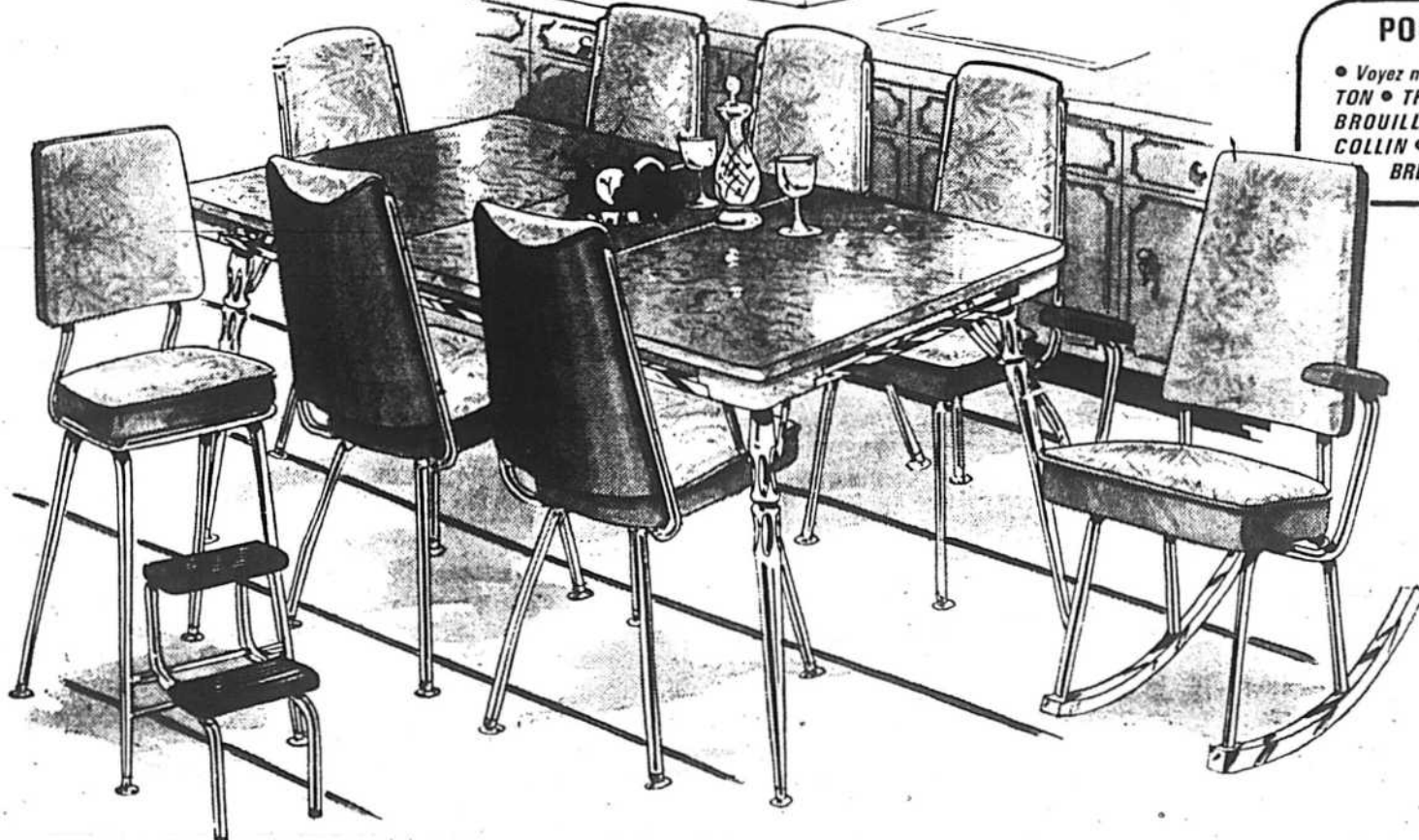
• Voyez nos magnifiques collections de meubles signés • ROX-  
TON • THIBEAULT • KROEHLER • SIMMONS • CIMON •  
BROUILLET • RENEL • VALLIÈRES • VICTORIAVILLE •  
COLLIN • DIAMOND • ANDRÉ MALCOLM • AVANTI •  
BREAMORE • ETC.

**MOBILIER  
DE CUISINE  
9 PIÈCES**

Table rectangulaire s'allongeant par un  
panneau; dessus à l'épreuve des brûlures  
et des égratignures, solides pieds de mé-  
tal. Six chaises rembourrées et recou-  
vertes de vinyle offert en un beau choix de  
couleurs. Une chaise berçante et un ban-  
c-scabeau sont compris dans cet ensem-  
ble de haute qualité offert à un bas prix  
exceptionnel.

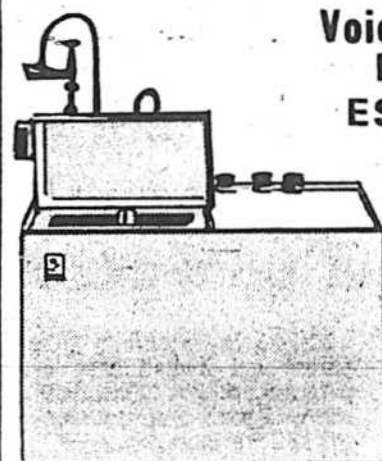
BAS PRIX ROLAND GAGNÉ

**\$189**



**Simplicity**

Voici la nouvelle  
**LAVEUSE  
ESSOREUSE  
SUPER-TWIN**



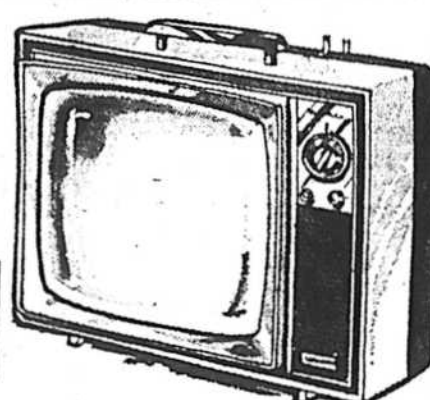
Informez-vous  
DES PRIX  
ROLAND GAGNÉ

Aussi disponible  
à une ou deux vi-  
tesses  
dans les couleurs  
avocado et or.

**TÉLÉVISEUR PORTATIF**

ÉCRAN 19"  
BAS PRIX  
ROLAND GAGNÉ  
**\$139**

AUSSI DISPONIBLE  
12" PRIX  
ROLAND GAGNÉ \$99



LIT

**CONTINENTAL  
ORTHO-REPOS**  
Création BON-AIR  
Ensemble de 39"



Comprenant  
matelas et  
commier,  
boîte et pat-  
tes.

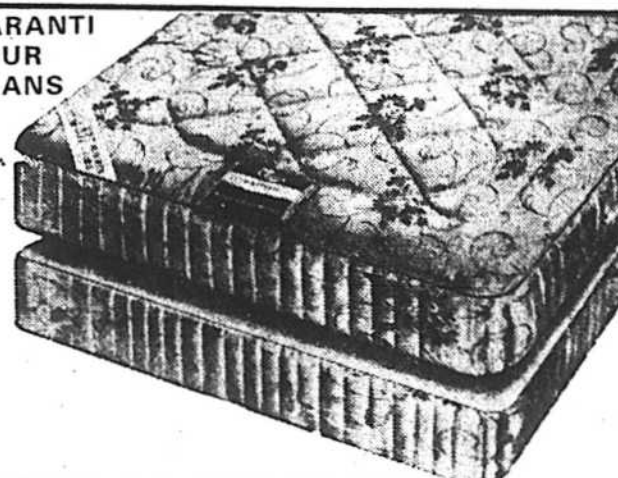
Bas prix  
Roland Gagné

**\$49**

Le même ensemble  
avec tête de lit **\$55**

Lit continental 54" **\$59**

**GARANTI  
POUR  
20 ANS**



**MATELAS KIROPEDIC**

Extra-ferme, fabrique spéciali-  
ment pour les personnes souf-  
frant du mal de dos et des reins.  
850 ressorts.

BAS PRIX ROLAND GAGNÉ

**\$69**

**L'homme qui achète vos vieux meubles**

235-251 est, rue BEAUBIEN — 273-8381 — 3960 est, rue BÉLANGER

**ROLAND  
GAGNÉ**

# la lunette à mouches...de

Jean de Guise

## Mal du pays!

Au cours d'un récent voyage à une station balnéaire d'outre-frontière (Old Orchard, pour ne pas la nommer), j'éprouvais une vague sensation de dépaysement, sans pouvoir en saisir la cause. Quel bonheur, quand même, d'arpenter la plage au milieu de la nuit, pieds nus dans le sable humide, remplissant mes poumons de pur air marin et pour tout bruit, le souffle hypnotique des vagues. Comme elle était loin la frénésie de la métropole et combien douce la voix profonde de la nature.

"Tabarnacle!" Le Québec était là! Le cri qui venait de déchirer la nuit émanait d'un compatriote, invisible dans les ténèbres, qui venait de poser le pied sur un coquillage acéré.

Ah, ce que la langue de notre pays peut nous manquer quand on s'expatrie, ne fût-ce que pour quelques jours!

## Discrimination!

C'est à se demander si nos gouvernements ne sont pas daltoniens, ou tout au moins préjugés contre les couleurs, tellement ils s'entêtent à ne déposer que des "livres blancs".

Le ministre de la Justice, Me Jérôme Choquette, par exemple, doit déposer à l'Assemblée nationale, d'une minute à l'autre (si ce n'est déjà fait), un livre blanc sur la police. Tant à Québec qu'à Ottawa, c'est toujours un livre blanc dont on se lève... comme pour faire de la lumière, dirait-on, sur une question déjà trop sombre.

Mais, pourquoi pas un livre bleu sur la police, rouge sur les pompiers, rose sur les droits de la femme, jaune sur la porno... enfin, l'arc-en-ciel pourrait y passer, tant abondent les sujets que nos gouvernements voient d'ordinaire d'un oeil noir.

## Maudite boisson!

C'est Kleber Bougeat et Jean Schaffner, de Paris, qui ne sont pas heureux, ces jours-ci, à cause d'une photo, publiée dans une revue féminine, les montrant tous deux, verre à la main et portant la légende "Vicissitudes de la boisson". (Ils n'ont pas le langage aussi vert que nous, ces Français.)

Kleber (avec un nom comme ça, moi aussi je me plaindrais, et de n'importe quoi) et Jean ont décidé de poursuivre la revue, car non

seulement ne sont-ils pas des alcooliques, mais encore cette photo aurait-elle porté atteinte à leur profession. Ils sont tous deux goûteurs d'eau officiels de la ville de Paris, voyez-vous.

## Une vraie nouvelle

On nous dit toujours, quand on entre dans ce métier: "Mon garçon, quand un chien mord un homme, c'est pas de la nouvelle. Mais, si un homme mord un chien, ça c'est de la nouvelle!"

Alors, en voici une, vraie nouvelle: Newton Foster, un quinquagénaire de Sedalia, dans l'Etat du Missouri, vient d'être condamné à une amende de \$25 pour avoir mordu un chien. (Si on ne met pas ça à la une, je perdrai toutes mes illusions.)

La maîtresse du roquet qui défraie ainsi la chronique, Lulu Mae Scroggins, avait sa pauvre bête sous le bras quand elle l'a montrée au tribunal, portant une blessure d'un pouce au flanc.

Foster a protesté de son innocence avec la dernière énergie, mais peut-être l'a-t-il fait en montrant un peu trop les dents, car la cour l'a trouvé coupable.

Il y a des fois, comme celle-ci, où je me rend vraiment compte de toute l'importance du travail de journaliste.

## Le Conseil presbytéral de Montréal: opinions partagées sur le futur rôle du prêtre qui opte pour le mariage

par Jean-Guy DUBUC

Le Conseil presbytéral de Montréal n'a pas pu prendre de décision ferme au sujet des prêtres qui veulent se marier et continuer d'exercer leur sacerdoce, mais il recommande l'ordination sacerdotale d'hommes mariés, apprend-on par la revue officielle du diocèse, "l'Eglise de Montréal".

Ce vote indicatif se situe à l'intérieur d'une consultation préparatoire au Synode des évêques qui se tiendra à Rome en septembre prochain. Alors que la presque totalité des votes a été prise à l'unanimité, la question la plus délicate a accusé l'impossibilité du groupe à prendre position. Cette proposition se lisait comme suit: "Si pour une raison personnelle, le célibat devient impossible au prêtre célibataire, il doit cesser l'exercice de son ministère et n'a pas la possibilité de l'exercer dans le mariage, selon la tradition universelle de l'Eglise."

Malgré la tournure de phrase qui invitait à la réponse positive, 10 membres ont voté pour, 10 ont voté contre, et il y eut une abstention.

On sait que le Conseil presbytéral est un organisme consultatif de l'archevêché de Montréal, composé des représentants élus des prêtres du diocèse. Bien que non délibératif, son pouvoir d'influence est considéré comme très grand sur les décisions prises à l'Archevêché.

Mgr Paul Grégoire, qui sera un des délégués des évêques canadiens au Synode prochain, a tenu cette consultation pour connaître l'opinion de ses prêtres sur les questions qui seront traitées là-bas. Sauf pour la question du ministère des prêtres qui se marieraient, l'archevêque de Montréal peut compter sur l'accord d'unanimité des prêtres dans les principales questions.

Le Conseil presbytéral reconnaît le caractère permanent du sacerdoce ministériel, même s'il n'y a pas perma-

nence de son exercice: "La permanence de cette consécration ne confère cependant pas au prêtre un droit absolu ni une obligation absolue d'une permanence dans l'exercice des fonctions sacerdotales."

Une autre proposition traite de la spécificité des fonctions sacerdotales: le prêtre y est défini comme "responsable de la parole", avant même ses fonctions quant à la sanctification des fidèles ou à leur gouvernement.

La question du prêtre travaillant à des occupations profanes est aussi abordée, que ce soit dans un métier ou dans la politique. Au sujet de cette dernière, le texte fait la distinction entre la nécessité de participation à ce que l'on appelle "le" politique, et d'abstention de "la" politique pour deux raisons: "Parmi les hommes livrés aux discords de la cité, le prêtre doit toujours agir comme signe et instrument d'unité" en plus d'apparaître "comme un rappel du Royaume."

## Deux règlements d'emprunt sur l'aqueduc bloqués à Repentigny malgré une forte disette d'eau

par Florian BERNARD

En dépit de la disette d'eau qui sévit dans leur ville, les citoyens de Repentigny ont bloqué avec une importante majorité les deux règlements d'emprunt soumis par le conseil en vue de l'agrandissement de l'usine de filtration et de l'installation d'une conduite de surpression.

Ces deux règlements totalisaient une somme de plus de \$1 million, remboursable en 30 ans.

Les nombreux citoyens qui ont assisté à l'assemblée des

électeurs, hier soir, ont déclaré qu'il "ne votaient pas contre l'eau, mais contre la politique générale du conseil en ce qui concerne l'eau".

Ils se sont plaint, en effet, que Repentigny fournit de l'eau à la municipalité voisine, Charlemagne, à un prix de 25 cents le mille gallons tandis que la même quantité coûte deux fois plus aux contribuables de la ville.

## Un vrai non-sens

Plusieurs citoyens ont également signalé que Repentigny est aux prises avec une sérieuse disette d'eau alors que, parallèlement, elle en fournit à la municipalité voisine "en bas du prix coûtant". Qui plus est, Repentigny a acheté de l'eau à l'Assomption à 35 cents le 1000 gallons pour la revendre à Charlemagne à 25 cents le 1000 gallons, accusant un déficit de 10 cents par 1000 gallons!

A ces remarques, le maire Louis-Philippe Picard a déclaré qu'il en est ainsi à cause d'une ordonnance de la Régie des eaux, forçant Repentigny depuis 1966 à alimenter Charlemagne. Il a ajouté que le conseil a adressé une requête à la Régie, l'automne dernier, lui demandant de porter de 25 cents à 40 cents le 1000 gallons, l'eau vendue à la municipalité voisine.

Ceci ne résoud toutefois pas le problème de la disette.

## Plus de \$1 million

La capacité théorique de l'usine de filtration est actuellement de 3,000,000 gallons par jour. Les besoins d'eau à l'usine même, c'est-à-dire la réserve pour les incendies et l'eau qui sert à l'intérieur du filtre, est de 400,000 gallons, ce qui laisse une disponibilité à la

consommation quotidienne de 2,600,000 gallons. Or, depuis des mois, la consommation dépasse ce chiffre, d'où la pénurie qui sévit dans plusieurs quartiers de la ville.

Cette disette est d'autant plus grave que 20 p. 100 des réserves d'eau de Repentigny sont acheminées vers Charlemagne.

En vue de pallier la situation, le conseil avait préparé deux règlements prévoyant de doubler la capacité quotidienne de l'usine de filtration. Ces deux règlements auraient nécessité un emprunt de \$1,070,000, remboursable en trente ans, soit une taxe additionnelle d'environ \$30 par année pour chaque contribuable.

## Annexer Charlemagne

En grand nombre, les contribuables ont bloqué les deux règlements, ne laissant au conseil d'autre choix que la tenue d'un référendum. Or, un tel référendum coûterait environ \$4,000 et le conseil ne semble pas disposé à dépenser cette somme en consultation.

Restait une solution, celle de l'annexion de Charlemagne et le partage foncier du coût des agrandissements de l'usine de filtration. Cette formule a été soumise au maire, hier soir, et ce dernier a signalé qu'il y consent volontiers, pourvu que ce soit également le vœu des citoyens de Charlemagne. Un mouvement d'annexion s'est immédiatement amorcé, dans la salle, et plusieurs contribuables ont décidé de faire circuler une requête, dès les prochains jours, exigeant un référendum d'annexion.

Entre-temps, l'eau ne coule plus à Repentigny... ou presque plus.

## La soif estivale

Un jeune homme de 23 ans, qui s'intéresse à la fois au yoga, à l'art et à la littérature, mais n'a aucun emploi dans le moment, a obtenu une semaine de "concentration intérieure intense", hier, de la part du juge Claude Wagner.

C'est la peine qu'il devra en effet purger à la prison communale pour avoir voulu étancher sa soif d'illégale façon.

Non habitué à prendre un verre, selon ses dires, José Elói en aurait pris plusieurs, puis en aurait voulu d'autres.

Mais comme tous les établissements licenciés étaient fermés, il enfonce la vitrine d'une épicerie de la rue Milton avec une brique, alla chercher deux "bonnes froides" dans le réfrigérateur et s'en fuit chez lui.

Puis... au poste!

Mangez beaucoup de fruits et légumes frais!

# CHOISISSEZ-LES CHEZ VOTRE MARCHÉ A&P!

## MELON D'EAU

Sucré et juteux, culture de la Floride

Gros

# 95¢

environ 16 lb

Chaque

Achetez avec confiance... Tout produit vendu chez A&P est garanti!

### LEGUMES DE CHOIX

La Ferlandière

Macedoine, Haricots jaunes coupés... Boîte 10 oz 10¢

Haricots verts coupés... Boîte 10 oz 10¢

Pois et carottes... Boîte 10 oz 10¢

### FRUITS

MARQUE AUSTRAL

Pêches tranchées ou poires en moitie 2 Boîtes 28 oz 79¢

abricots ou cocktail aux fruits 2 Boîtes 28 oz 99¢

### GELEE SHIRRIFF

En poudre

5 saveurs, plus 3 saveurs pour salades 3 oz 10¢

### MACARONI LANCIA

Pâté 2 lb 43¢

ou Spaghetti

### SAUMON SOCKEYE

Boîte 7 1/2 oz 59¢

Rouge, marque A&P

### YUKON CLUB

5 Boîtes 30 oz 99¢

Breuvages incluant le Ginger Ale (plus de 100 sur la bouteille)

### DR. BALLARD

Nourriture pour chats 5 Boîtes 15 oz 99¢

Boeuf, poulet, poisson, foie

### CAFE INSTANTANE

Marque A&P, Un café naturel Jarre 10 oz \$1.33 (Prix spécial)

# COCA-COLA

Caisse de 24 Cannelles 10 oz

# \$2.49

C'est le vrai de vrai!

Valeur réelle

## Pas de meilleures viandes vendues ailleurs... Quel que soit le prix!

# VOLAILLE A BOUILLIR

5 to 7 lb environ 39¢

Canada catégorie "A", éviscérée, emballage hermétique

### GIGOTS D'AGNEAU

Entiers 1 lb 89¢

Agneau du printemps, véritable, de la Nouvelle-Zélande

### ROTI D'AGNEAU

DANS L'ÉPAULE 1 lb 49¢

Cou, jarret et poitrine enlevés

### COTELETTES D'AGNEAU

1 lb 59¢

Dans l'épaule

### BACON

DE COTE 1 lb 59¢

Tranché, fumé, Burns

### JAMBON CUIT

Maple Leaf 6 oz 59¢

### SAUCISSES FUMÉES

2 lb 1.09

Maple Leaf

### SMOKED MEAT

Dunns 2 lb 79¢

### BOLOGNE

HYGRADE 1 lb 39¢

Au boeuf, presanteur variée

### MARCADE

AUX POMMES DE TERRE 24 oz 59¢

ou au chou, Hygrade

### COTELETTES

DE LONGE DE PORC 1 lb 99¢

Coupe du centre

### SPARE RIBS

1 lb 69¢

De porc, de côté

### JARRETS DE PORC

1 lb 29¢

Charnus

### FOIE DE PORC

1 lb 35¢

Tranché

### SAUCISSES

1 lb 59¢

Déjeuner, Maple Leaf

## ROTI DE LONGE

Portion des cotes 59¢

Portion du filet 69¢

Coupe 7 oz, complez-les

3 à 3 1/2 lb

## COTELETTES DE PORC

Quarts de longe de porc

# 79¢

9 à 11 côtelettes au pqr

Aucune tranche du centre enlevée

### EPARGNEZ SUR LES ALIMENTS CONGELÉS

LIMONADE KENT 9 Boîtes 6 oz \$1.00

Congelée, blanche ou rose

PATE A LA VIANDE 29¢

Congelée, poulet, dinde, boeuf, marque York

FRAISES MARQUE YORK 20 oz 69¢

Congelées, non sucrées, de fantaisie

DINERS A LA VIANDE 11 oz 53¢

Congelés poulet, dinde, boeuf, Salisbury

PATATES FRITES 2 lb 45¢

Congelées, de fantaisie, juliennes, marque York

MACARONI ET FROMAGE 5 lb 99¢

Congelé, marque A&P

BAS CULOTTES 99¢

marque Glomalon 100% Nylon, couleurs assorties, Taille universelle

### Valeurs de fruits de mer

POISSON FRIT 8 oz 43¢

Congelé, marque Blue Water

Steakettes 1 lb 79¢

De Boeuf, Schneider

FILETS DE SOLE 79¢

Congelés, enrobés de pâte, marque A&P

Soins de beauté

CREME RASER 79¢

Régulière, instantanée, Schick Prémarquée à \$1.19

TAMPONS Absorbants 250 59¢

Johnson & Johnson (Rabais de 10¢)

### PRODUITS DE BOULANGERIE!

TARTE FIESTA 49¢

Jane Parker

(Une tarte remplie de pêches, d'ananas, de cerises et d'oranges en purée)

Grande tarte 8 po 24 oz

ROULE A LA GELEE 9 oz Chaque 43¢

Un rouleau au citron, 14 oz, Jane Parker

PETITS GATEAUX AU SON 3 Pains \$1.00

Jane Parker

PAIN SANDWICH 2 Pains 55¢

Tranche, Jane Parker

BEIGNES GLACES 53¢

Jane Parker Comme chez nous

BRIOCHE CAFE 43¢

Pomme-raisin, Jane Parker

Tous les prix dans cette annonce sont garantis jusqu'à samedi le 10 juillet 1971 dans tous les magasins d'aliments A&P dans la ville de Montréal et de la banlieue ainsi que la ville de Valleyfield.

Suggestion NO. 86

Combien de boeuf haché? Avec une livre vous pouvez facilement faire 4 boulettes régulières ou 2 géantes. Si vous mélangez une livre dans une casserole vous servirez 4 à 6 personnes.

## Demain

### à Terre des Hommes

CINEMA ONF — Courts métrages de 12h à 17h. Long métrage à 20h30: "De mère en fille".

KIOSQUE INTERNATIONAL — A 20h, Claude Valade et The Platters.

LIAISON — Programme continu de télévision en circuit fermé. Interview de spécialistes en "Industrie, automation et le Monde du Travail".

MOSAÏQUE ETHNIQUE — Groupe de Montréal, danse, musique et chant du folklore hongrois à 15h et 19h30.

MUSIQUE DU MONDE — Récitals à 11h30 et 15h, Sylvie Polier, organiste. 13h et 17h, Suzanne Goyette, pianiste. 19h, Valérie Kinslow, chant.

PALAIS DES ARTS — Entrée au pavillon.

CINEMATHEQUE FRANÇAISE — Projection d'un long métrage à 14h, 16h15, 18h30 et 20h30: "Sunrise" (1927).

CINEMA AFRICAÏN — Présente deux longs métrages réalisés en Afrique à 14h et 18h: "Delou Thyossane"; 16h et 20h: "La Noire de..." et des dessins animés.

PLACE DES NATIONS — A 20h30, ensemble musical du Jeune Montréal.

PLACE DU SOLEIL — A 18h30 et 20h30, Troupe folklorique du Portugal.

THEATRE DU CANADA — A 20h, Théâtre International de Montréal: "The Secretary Bird".

VISITEZ LES USA — De 12h à 20h30, spectacles continus: les frères Balfa et Nathan Abshire, ensemble Cajun de Basile, Louisiane; la famille Ardoin, ensemble Cajun de Eunice, Louisiane; Robert Shaw, pianiste de "Barrelhouse" de Austin, Texas; Happy et Artie Traum, ensemble de Jeunes de Woodstock, New York; chanteurs et danseurs Limbo avec orchestre Bidon, des Iles Vierges.

Tous les jours du 6 au 15 juillet (inclus):

URSS — Fantaisie sur des chants soviétiques par un trio de l'Institut de concert de Moscou; fantaisie sur deux chants folkloriques russes par Oleg Glukhov (Balalaïka) et Valery Azov (accordéon); numéro d'acrobatie par deux artistes de l'Institut de concert de Leningrad; danse folklorique Uzbek par Muhabbat Abdullayev; chants folkloriques ukrainiens par un trio de musique instrumentale; sketch acrobatique par deux artistes de l'Institut national de concert de Moscou; danse "Uzbek Frescoes" par Muhabbat Abdullayeva; "chanson russe" par Nina Dorba, soliste, accompagnée d'un trio de musique instrumentale. Intermèdes en français par Lev Shimelov, présentateur. Spectacles à 17h, 18h30 et 19h30. (Entrée au pavillon).

## L'Expo-Théâtre ouvert toute la saison d'été

L'Expo-Théâtre de la Cité du Havre restera ouvert au public durant toute la saison estivale, a annoncé le ministre des Affaires culturelles, M. François Cloutier. On sait qu'en mai dernier, avaient lieu à l'Expo-Théâtre les Festivals de Musique du Québec. En juin, ce fut "La nuit chaude de la Poésie" et en

juillet, ce seront les Grands Ballets Canadiens, qui présentent "Tommy". Plusieurs autres spectacles y seront également donnés en juillet et août. Le ministre des Affaires culturelles encourage toutes les associations s'intéressant aux arts, à utiliser ce magnifique théâtre mis à leur disposition.

## Programme du Festival du théâtre étudiant à Lac-Mégantic

Neuf troupes d'étudiants participeront au prochain Festival du théâtre étudiant qui aura lieu à Lac-Mégantic du 21 au 28 août. La sélection des groupes a été faite par Rodrig Mathieu. Voici la liste des participants et le titre des spectacles qu'ils présenteront:

— "Le Cri de l'engoulement" de Guy Dufresne par le Théâtre de la Lucarne de Beauport (21 août, 8 h.);  
— "Le Petit Chaperon Rouge" par la Troupe de Grand-Mère et "Le Tigre" de Murray Shisgal par les Baladins de Magog (22 août, 8 h.);  
— "O" de Marcel Morin par l'Escouff de Ste-Foy et "L'arme au poing ou lar-

mes à l'oeil" de Dominique de Pasquale par le Monocle de Québec (23 août, 8 h.);

— "Docile" de Guy Dufresne par les Godasses de Saint-Jean (24 août, 8 h.);

— "Le jour de Cain" de Luc Estang par les Gavroches de Sainte-Foy (25 août, 8 h.);

— "Le Dithrambe" de Michel Morency par le Théâtre Dombourg de Cap-Rouge (26 août, 9 h.);

— "L'A.B.C. de notre vie" de Jean Tardieu par l'Atelier de théâtre du Collège Jean-de-Brébeuf (27 août, 9 h.);

— Atelier de création (28 août, 8 h.).

## Montréal devait \$1 à Sa Majesté

par André BEAUVAIS

La Ville de Montréal oublie parfois de payer ses dettes!

La preuve vient d'en être fournie aux contribuables!

Concordia devait un "gros" dollar à Sa Majesté la Reine, depuis plusieurs mois, et ses représentants au Canada viennent de le réclamer à la Ville de Montréal. Ils ont cependant fait preuve de compréhension puisqu'ils n'ont pas réclame les intérêts.

Ce dollar était dû à Sa Majesté parce que Sa Majesté a cédé à la Ville de Montréal, pour \$1, une bordure de terrain le long du canal Lachine, entre les rues Briand et Pitt, ce qui donne environ un quart de mille.

Les lettres patentes émises par Sa Majesté, faisant foi de cette cession de terrain, moyennant la somme de \$1, furent enregistrées au bureau d'enregistrement de Montréal le 7 avril 1971. Il apparaît, à la page 2 de ces lettres patentes, que cette cession à la Ville de Montréal est faite selon paiement nominal de \$1 déjà effectué. Erreur, Sa Majesté ne fut jamais payée!

Hier, le renseignement est parvenu aux oreilles des membres du comité exécutif et ceux-ci ont vite adopté une résolution ordonnant au directeur des finances de Montréal, habitué à "jouer" dans les \$ millions, à émettre un chèque de \$1 à l'intention de Sa Majesté (l'administration de la voie maritime du Saint-Laurent).

S'il fallait que Sa Majesté décide de colporter chez les voisins que Montréal ne paie pas ses dettes... A quelques années des Jeux olympiques, ce ne serait certes pas de la bonne publicité.

D'autant plus que la Ville de Montréal vient d'autoriser une dépense de \$900,000 pour promouvoir au cours des prochains mois la cause de la métropole du Canada. Quand on engage de telles sommes pour dorer son blason, il est préférable de payer ses comptes...

Mais, rassurons-nous, tout cela n'est qu'une question de procédure "très normale", comme le souligne Me Michel Côté, chef du contentieux de Montréal. Tout le monde avait oublié le fameux \$1 que la Ville devait aux autorités fédérales et l'erreur est maintenant corrigée.

Le maire Drapeau peut dormir en paix; la Reine aussi!

# SINGER

## \$88. INCROYABLE.

### Portative Singer\* Zigzag, modèle 217.

- Point zigzag multi-usage. Coud tout de la soie au cuir. Permet de piquer les boutonnières, coudre les boutons.
- Aiguille à trois positions.
- Entraînement avant/arrière ajustable.
- Coupe-fil incorporé.
- Cadran gradué pour régler la tension.
- Mouvement silencieux, exempt de vibrations.
- Élégante mallette 830.

## \$68. IRRÉSISTIBLE.

### Machine à coudre Singer à point droit.

- Modèle 239.
- Pique toutes sortes de tissus.
- Commande permettant de régler la vitesse en fonction du travail effectué.
- Arrêt automatique du bobinoir — il vous est impossible de trop embobiner la cannette.
- Cadeau gradué pour régler la tension.
- Mouvement silencieux, exempt de vibrations.
- Élégante mallette 830.

Qui n'a pas encore sa machine à coudre Singer? Vous? Mais c'est impensable! Aujourd'hui, coudre est vraiment à la portée de toutes. Singer y est pour quelque chose. Ses machines sont les plus simples à utiliser (parce que ce sont les plus perfectionnées). Et regardez à quels prix elles vous sont offertes durant la Vente d'Été. Incroyable, pas vrai? Rendez-vous à votre centre Singer pour juger de la haute qualité de ces machines. Mais faites vite! La Vente d'Été ne dure que le temps des grandes chaleurs.

Les machines à coudre Singer sont fabriquées ici, au Québec. Facilités de paiement sur demande.

## SINGER

IL Y A UN CENTRE SINGER TOUT PRÈS. TÉLÉPHONEZ OU VENEZ NOUS VOIR DÈS AUJOURD'HUI.

\*Marque déposée de La Compagnie Singer du Canada Ltée.

CENTRE-VILLE  
706, Ste-Catherine o.  
OSILVY'S  
1307, Ste-Catherine O.  
CENTRE DE COUTURE BOULEVARD  
dans l'Arcade, Pls IX et Jean-Talon  
Centre d'Achat  
PLAZA  
COTE-DES-NEIGES

878-9351

288-8400

729-7438

731-9429

VERDUN  
4717 rue Wellington  
LACHINE  
1025 rue Notre-Dame  
ST-MARTIN  
Centre d'Achat  
Chambray, Laval  
PLACE LONGUEUIL  
CENTRE D'ACHAT  
Longueuil, Québec

769-4541

637-3765

681-6475

679-4870

LES GALERIES D'ANJOU  
7648 boul.  
Les Galeries d'Anjou  
PLAZA ST-HUBERT  
7058 rue St-Hubert  
ROSEMONT  
1136 rue Masson

353-6010

270-1196

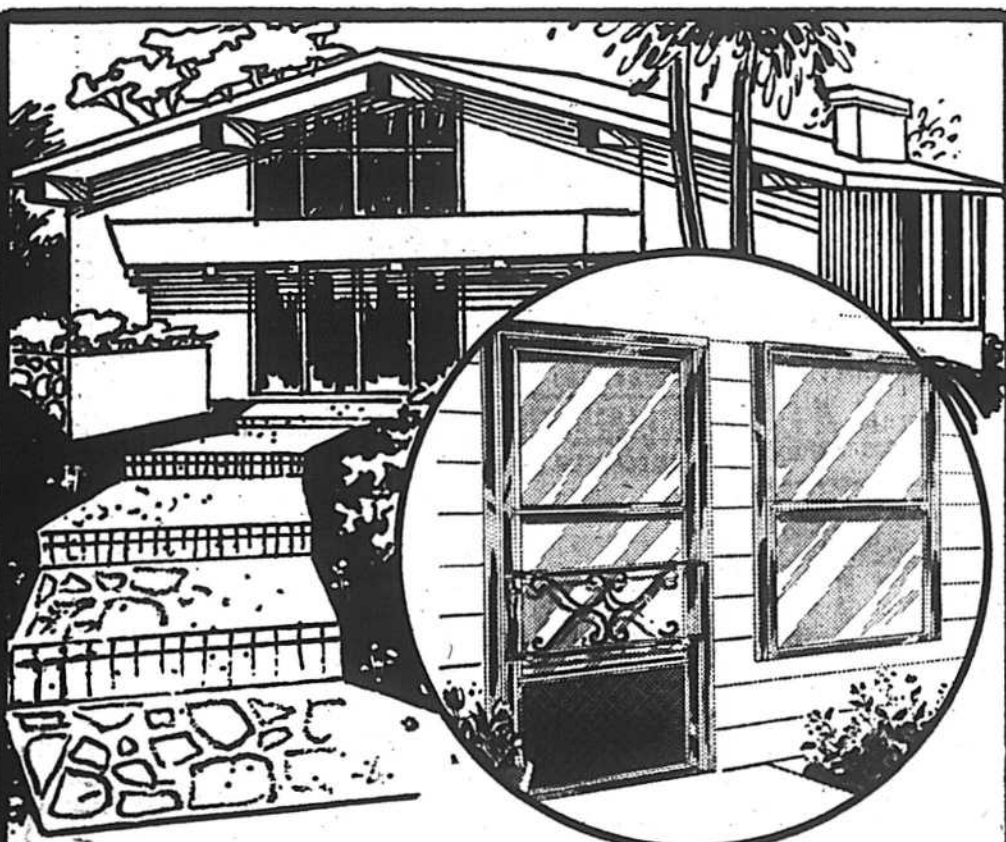
725-4709

PLAZA ONTARIO  
3642 est. rue Ontario  
CENTRE D'ACHAT  
FAIRVIEW  
Pointe-Claire, Québec  
CENTRE DE COUTURE  
Montréal-Nord,  
1085 Plaisir

526-1541

697-3380

322-3705



### "Weather-Vane" chez Eaton

COMPOSEZ 842-9331 poste 284 et un représentant passera pour vous donner un estimé, sans frais ni obligation de votre part!

#### Portes et fenêtres d'aspect gai!

- Aluminium solide et embellissant
- Ajustement précis, sans jeu
- Gardent à votre maison son air de jeunesse
- Grande variété de motifs et de couleurs

Servez-vous de votre compte Eaton, c'est si pratique!  
Eaton en ville seulement (quatrième étage). Rayon 453

## EATON

UN BONI ESTIVAL  
POUR VOUS!

OBTENEZ  
JUSQU'À

1000 TIMBRES

ET  
VOUS  
POUVEZ

GAGNER UNE  
DES 150 T.V.

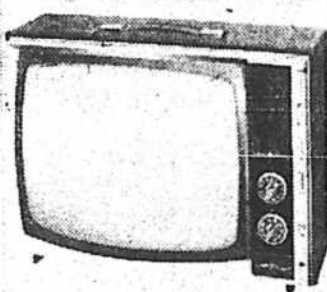


NOIR ET  
BLANC  
19"



PRIX EN  
VIGUEUR  
JUSQU'AU  
10 JUILLET 1971  
NOUS NOUS RÉSERVONS  
LE DROIT DE LIMITER  
LES QUANTITÉS

- UNE T.V. NOIR ET BLANC À CHAQUE MAGASIN IGA
- TIRAGE DANS CHAQUE MAGASIN, samedi, 11 SEPT. 1971 à 4 h.m.



LES COUPONS D'ENTRÉES SONT ATTACHÉS  
À LA CARTE BONI. REMPLISSEZ-LE ET DÉ-  
POSEZ-LE À VOTRE MAGASIN IGA. AUCUN  
ACHAT REQUIS.  
10 COUPONS PAR CARTE BONI. DÉPOSEZ-  
EN UNE CHAQUE SEMAINE ET AYEZ L'OP-  
PORTUNITÉ DE GAGNER UNE T.V.  
(LIMITE 1 GAGNANT DE T.V. COULEUR OU NOIR ET BLANC  
PAR FAMILLE. PAS DE SUBSTITUTION DE PRIX)



DÉTERGENT JET  
LIQUIDE À  
VAISSELLE 2 CONTS 24 OZ 69¢

PAPIER DE TOILETTE  
WHITE SWAN 3 PQTS 2 ROUL. 89¢

BLÉ D'INDE NIBLETS  
À GRAINS ENTIERS 4 BTES 12 OZ 89¢

RELISH CORONATION  
HAMBURGER 3 PQTS 12 OZ 1.00  
HOT DOG — SUCRÉE

OEUFs FRAIS

"IGA"

CANADA  
CATÉGORIE "A"

GROSSEUR  
GROS



DOUZ.

49¢

PRUNES DE TABLE

ROUGES DE  
CALIFORNIE  
SUCRÉES  
ET JUTEUSES  
RED BEAUTY  
OU BURMOSA  
PRODUITS DES E.-U.

CANADA  
NO 1

LB

29¢

ORANGES

OUTSPAN — D'AFRIQUE DU  
SUD  
TRÈS JUTEUSES  
GROSSEUR 112 DOUZ.

59¢

CANTALOUPS

TRÈS SUCRÉS — DE CALIFORNIE  
À CHAIR SAUMONÉE — CANADA NO 1  
PRODUIT DES E.-U.  
FORMAT JUMBO 45 ch.

29¢

LAITUE FRISÉE

FERME ET CROQUANTE  
CULTURE  
LOCALE 2 POUR

19¢

RADIS FRAIS

JEUNES ET TENDRES  
CULTURE  
LOCALE 3 POUR

23¢

POUR L'ADRESSE DU MAGASIN IGA  
LE PLUS PRÈS DE CHEZ VOUS  
COMPOSEZ 324-5700

NOUS DONNONS DES  
TIMBRES GOLD STAR  
AVEC CHAQUE ACHAT  
(EXCEPTÉ SUR BIÈRE ET CIGARETTES)



SERVICE DE  
LIVRAISON À  
DOMICILE

(DISPONIBLE À COÛT MINIME)

PLAN MISE DE CÔTÉ  
POUR BATTERIE  
DE CUISINE  
FLAMENCO

SERVICE À COMPLÉTER DE  
6 PIÈCES POUR SEULE-  
MENT 20 CERTIFICATS DE  
MISE DE CÔTÉ À 99¢ CH.  
(AVEC ACHAT DE 5.00 OU  
PLUS).

NOUVELLE  
ENCYCLOPÉDIE  
ILLUSTRÉE

VOL NO 1 CH. 39¢  
VOL NO 2 CH. 1.39

CRÈME FOUETTÉE  
À LA VANILLE MONARCH

FORMAT 9 1/2 OZ 43¢

MARGARINE MOLLE  
COLORÉE — GOLDEN GIRL

PQT 1 LB 39¢

SACHETS DE THÉ  
RED ROSE — ORANGE PEKOE

PQT 60'S 79¢

BISCUITS SECS VIAU  
CHAMPAGNE-PETIT BEURRE 12 OZ.  
VILLAGE 14 OZ.

3 PQTS 1.00

CHOCOLATS LOWNEYS  
TABLETTES ASSORTIES

PQT 4 X 10" 39¢

CHOCOLATS LOWNEYS  
ASSORTIS — SAC DE 20.5"

10/10" 89¢

BÂTONNETS AU FROMAGE  
MAPLE LEAF

SAC 10 OZ 59¢

NOURRITURE POUR CHIENS  
DR. BALLARD AUX ROGNONS

6 BTES 15 OZ 1.00

NOURRITURE POUR CHIENS  
HACHIS DE BOEUF — DR. BALLARD

2 BTES 14 OZ 45¢

PRODUITS DE BEAUTÉ ET SANTÉ

MOUSSE POUR BAIN  
MR. BUBBLE

FORMAT 12 OZ 53¢

DENTIFRICE  
COLGATE M.F.P.

FORMAT FAMILIAL 89¢

RINCE-BOUCHE  
LISTERINE

BOUTEILLE 6 ONCES 59¢

SHAMPOING  
BOUQUET

SEC — CRÈME  
RINCE NORMAL  
HUILE DE BAIN  
BOUT. 32 OZ 65¢

FIXATIF À CHEVEUX  
MISS BRECK

RÉGULIER  
SUPER  
FORMAT 8 ONCES 75¢

LAMES À RASOIR  
SHICK SUPER

PAQUET 5" 69¢

LAMES À RASOIR  
SHICK SUPER

PAQUET 10" 1.29

DÉSODORISANT  
À JET ARRÊT

EXTRA SEC  
SANS ODEUR  
FORMAT 4 OZ 79¢

NOXZEMA  
CRÈME MÉDICAMENTÉE

POT 6 OZ 1.09

VASELINE  
GELÉE DE PÉTROLE

POT 4 OZ 45¢

CURITY  
BOULES ABSORBANTES

PAQUET 300" 65¢

COTON TIGES  
Q-TIPS

BOÎTE 90" 49¢

BROMO  
SELTZER

FORMAT RÉGULIER 65¢

SELS DE FRUITS  
ENO

FORMAT RÉGULIER 73¢

DÉCAPANT  
À ONGLES CUTEX

BOUTEILLE 3 ONCES 49¢



TIRAGE DU  
GRAND PRIX  
MERC. 14 JUIL. 1971

TOUTES LES CARTES POUR LE TIRAGE DE LA  
FORD PINTO DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉES AU  
MAGASIN IGA AU PLUS TARD SAMEDI, 10  
JUILLET '71. LA DERNIÈRE JOUTE DE BASE-  
BALL IGA ÉTAIT DISPUTÉE DIMANCHE LE 4  
JUILLET '71.

GAGNANTE DU  
TÉLÉCOULEUR 19"  
Mlle L. FAUCHER  
4263 HOCHELAGA  
MONTREAL

TOUTES LES CARTES  
POUR LE TIRAGE  
DU GRAND PRIX  
SONT ÉLIGIBLES

TOUTES LES PERSONNES  
AYANT DES BILLETS  
GAGNANTS DE  
\$50 OU \$2.00  
DOIVENT SE  
PRÉSENTER AU  
MAGASIN IGA

POINTAGE DE LA JOUTE  
DIMANCHE 4 JUIL. '71

|              |          |            |         |
|--------------|----------|------------|---------|
| 9            | 6        | 1          | 6       |
| PHILADELPHIE | MONTREAL | CINCINNATI | HOUSTON |

TISSUS FACIAUX  
"MODERNE"

2 ÉPAISSEURS  
COULEURS ASSORTIES



BOÎTE  
180'S

29¢

SEVEN-UP

BOUTEILLES RETOURNABLES



CARTON  
6 BOUTS  
7 OZ

45¢

BRIQUETTES

POUR B-B-Q — FLEUR DE LYS

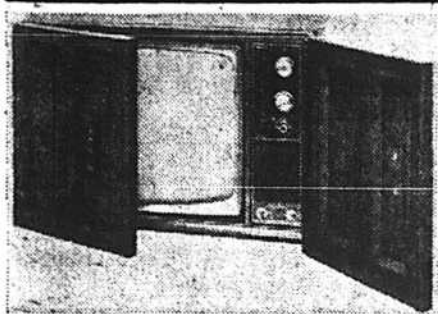


SAC  
10 LB

75¢

# Gold Star EXTRA

OU UNE DES 10 TV. COULEURS 19"



TIRAGE DU GRAND PRIX  
POUR LES 10 T.V. COULEURS  
MERCREDI 22 SEPT. 1971

TOUTES LES ENTRÉES SONT ÉLIGIBLES



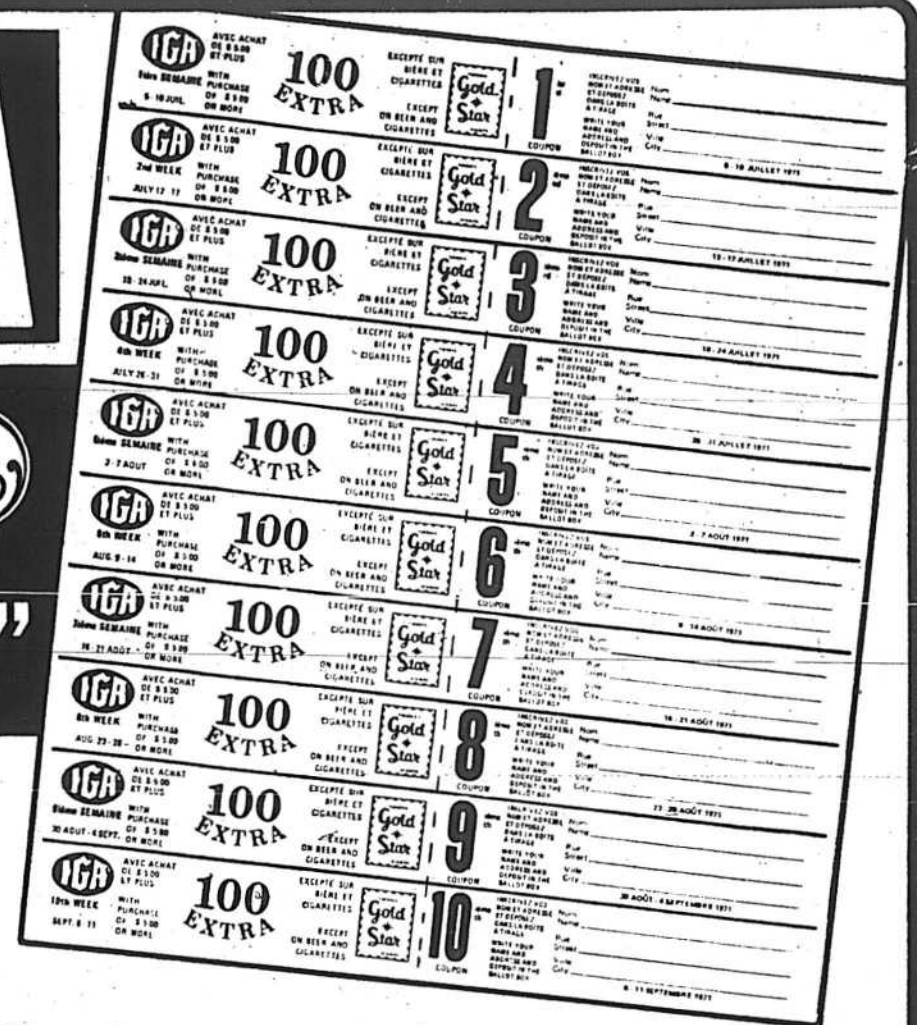
PLUS DE 350.000 CARTES BONI GOLD STAR ET  
CARTE DE PARTICIPATION AU TIRAGE POUR  
LES TÉLÉVISIONS ONT ÉTÉ DISTRIBUÉES À  
CHAQUE MAISON PRES DES MAGASINS IGA.

CHAQUE CARTE BONI CONTIENT 10 CARTES DE  
PARTICIPATION ET 10 COUPONS VALANT 100  
TIMBRES GOLD STAR EXTRA.

ECHANGER UN COUPON PAR SEMAINE AVEC UN  
ACHAT DE \$5.00 OU PLUS (EXCEPTÉ SUR CIGA-  
RETTES ET BIÈRE)

EN MÊME TEMPS DÉPOSEZ VOTRE FORMULE DE  
PARTICIPATION POUR LE TIRAGE DE LA T.V.

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU 10 JUILLET 1971 NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS



SI VOUS N'AVEZ PAS REÇU VOTRE CARTE BONI CETTE  
SEMAINE DEMANDEZ EN UNE À VOTRE MAGASIN IGA LE  
PLUS PRÈS DE CHEZ VOUS  
OBTENEZ VOS PRIMES PLUS RAPIDEMENT AVEC VOS TIM-  
BRES GOLD STAR CHEZ IGA • LE NOUVEAU CATALOGUE  
EST MAINTENANT DISPONIBLE À VOTRE MAGASIN IGA  
(MARCHANDISES DISPONIBLE LE 12 JUILLET 1971)

OLIVES COCKTAIL  
"CORONATION" 3 POTS 15 OZ **1.00**

CORNICHONS CORONATION  
MÉLANGES SUCRES 3 POTS 15 OZ **1.00**

CORNICHONS CORONATION  
BREAD'N BUTTER 3 POTS 15 OZ **1.00**

EAU MINÉRALE  
NATURELLE MONTCLAIR BOUT. 30 OZ. **29¢**

QUART DE JAMBON  
MÈRE MICHEL CRYOVAC LB. **1.39**

SAUCISSES DE PORC  
LA BELLE FERMIERE PAQUET 1 LB. **69¢**

SAUCISSES FUMÉES  
LA BELLE FERMIERE PAQUET 1 LIVRE **59¢**

JAMBON CUIT  
TRANCHE LA BELLE FERMIERE PAQUET 6 ONCES **59¢**

SMOKED MEAT  
COORSH 4 SACHETS 2 OZ. **89¢**

PIZZAS DUO  
"MARTIN" 2 PIZZAS **89¢**

## STEAK DE RONDE

DÉOSSÉ — TRANCHE COMPLÈTE

"TABLERITE" **1.09**  
OU RÔTI DE CROUPE  
COUPE SILVERSIDE  
BOEUF DE MARQUE ROUGE OU BLEUE LB

RÔTI DE POINTE DE SURLONGE  
TABLERITE BOEUF DE MARQUE ROUGE OU BLEUE LB **1.39**

STEAK DE SURLONGE  
TABLERITE BOEUF DE MARQUE ROUGE OU BLEUE LB **1.49**

FRAIS DES CUISINES  
**Bonne Table**  
TOURTIÈRES  
AVEC LA SAVEUR  
OU LAIT À LA MAISON  
TOURTIÈRES 16 OZ **69¢**

PÂTÉ À LA DINDE  
RÉCHAUFFEZ ET SERVEZ 2 PÂTES 12 OZ **89¢**

SALADE DE PATATES  
OU DE CHOUX  
CONTENANT 16 ONCES **39¢**

POUDING DE RIZ  
2 CONTS 2 MOULES 4 ONCES **49¢**

PRODUITS CONGELÉS  
STEAKETTES DE BOEUF  
CONGELÉES GALLINGER LB **69¢**  
PATATES FRITES CONGELÉES  
FANTAISIE YORK REG. JULIENNE - ORGULEUX PAQUET 2 LB **45¢**  
TARTE à la CRÈME CONGELÉE  
ASSORTIES FARM HOUSE FORMAT 12 OZ **39¢**  
FISH & CHIPS CONGELÉS  
A LA MORUE BLUE WATER FORMAT 10 OZ **49¢**

## LIMONADE

CONGELÉE REALEMON

ROSE  
BLANCHE

BTE 6 OZ

**12¢**



BEURRE D'ARACHIDES  
SCHWARTZ POT 16 OZ **55¢**

MOUTARDE PRÉPARÉE  
SCHWARTZ POT 24 OZ **35¢**

SAUCE GAZA  
HOT CHICKEN 5 BOITES 14 OZ **1.00**

SAUCE GAZA  
B.B.Q. 3 BOITES 14 OZ **1.00**

DÎNERS À LA VIANDE  
CHEF BOY-AR-DEE POT-AU-FEU BOITE 29 OZ **69¢**

DÎNERS À LA VIANDE  
CLARK - BOEUF - POULET & DINDE RAGOUT IRLANDAIS 2 BTES 8 OZ **49¢**

RIZ INSTANTANÉ  
MINUTE RICE ASSORTIS 2 POTS 6 OZ **79¢**

SAUCE À LA VIANDE  
POUR SPAGHETTI - FREDDY POT 12 OZ **65¢**

SAUCE À LA VIANDE  
POUR SPAGHETTI - FREDDY POT 24 OZ **1.09**

BREUVAGES F.B.I.  
A SAUVEUR DE FRUITS RAISIN - ORANGE - ANANAS FORMAT 64 OZ **49¢**

ANANAS TRANCÉS  
Q.T.F. 4 BTES 14 OZ **1.00**

POIS HURON No. 3  
CANADA DE CHOIX 3 BOITES 19 OZ **69¢**

SEL FIN DE TABLE  
SIFTO BOITE 2 LB **18¢**

CRÈME À CAFÉ  
COFFEE MATE POT 11 OZ **83¢**

BOULANGERIE  
PAINS TRANCÉS  
AUX RAISINS IGA 2 PAINS 12 OZ **39¢**

TARTES IGA  
ANANAS - BLEUETS  
CERISES - FRAISES  
FRAMBOISES - PÊCHES  
TARTE 22 OZ ch. **49¢**

SOUPES LIPTON  
POULET & NOUILLES 3 POTS 2 ENV **79¢**

SUÇONS BEST BRAND  
LOLLY POPS 3 SACS 45'S **1.00**

BONBONS DARE  
ASSORTIS POT 1 LB **49¢**

CORNETS Best BRANDS  
A LA GUIMAUVE 3 SACS 17'S **1.00**

GUIMAUVES BLANCS  
CAMPFIRE POT 11 OZ **29¢**

MIEL LIQUIDE  
BLANC DOYON FORMAT 32 OZ **79¢**

MIEL BLANC CRÈMEUX  
#1 DOYON FORMAT 32 OZ **76¢**

### ÉPARGNEZ D'AVANTAGE AVEC LES MARQUES IGA

KETCHUP IGA  
AUX TOMATES BOUT. 18 OZ **37¢**

APPRETS À SALADE  
IGA POT 16 OZ **37¢**

PÊCHES EN DEMIES  
IGA - CANADA DE CHOIX 2 BTES 14 OZ **59¢**

POIRES À DESSERT  
IGA - CANADA DE CHOIX BTE 14 OZ **25¢**

POIS ASSORTIS IGA  
CANADA DE CHOIX 6 BTES 14 OZ **1.00**

LAIT ÉVAPORÉ  
IGA BOITES 16 OZ **19¢**

LAIT INSTANTANÉ  
EN POUFRE IGA BOITE 3 LB **1.25**

LIQUEURS DOUCES  
ASSORTIES - IGA BOUTES 30 OZ **1.00**

CRISTAUX SWING  
À SAVEUR D'ORANGE  
**85¢**  
PAQUET 5 ENV. 3 1/2 OZ

POIRES  
ENTIÈRES CARLETON  
**1.00**  
3 BOITES 28 OZ

JUS DE POMMES  
IGA CANADA DE FANTAISIE  
**1.00**  
3 BOITES 48 OZ

FÈVES IGA  
COUPÉES - JAUNE OU VERTES  
CANADA DE CHOIX  
**89¢**  
6 BOITES 19 OZ

# IMPORT BINAAR

**VERRE**

98 79 1.99 1.59 1.89 1.00 1.89

VERRE  
MEXICAINE 1.29

**JARDINIÈRES DE SOYA**  
(de Formose)

1.79 1.99 2.59 2.99

9" x 8"  
11" x 10"  
14" x 13"  
17" x 16"

**CHANDELLE-LUNE**

99 1.99

CHANDELLES SCULPTÉES À LA MAIN

**FAUTEUIL DE NYMPHE**  
en rotin tressé (d'Europe)

15.88

**TABOURET ÉLÉPHANT**  
DE CÉRAMIQUE  
23 pouces

**oreilles d'amour**  
importées de tous les coins du monde

DE 1.99 À 69.50

**CORBEILLE** 4.99 **CORBEILLES** 5.99 6.99

DE 2.49 À 3.99

**MONTRÉAL OUEST**  
Rues SHERBROOKE et WESTMINSTER  
488-6514

10 - 6 H. LUNDI, MARDI, MERCREDI  
10 - 9 H. JEUDI ET VENDREDI  
10 - 5 H. SAMEDI

PAS DE COMMANDES POSTALES S.V.P.

**CENTRE-VILLE**  
RUES PEEL et SAINTE-CATHERINE  
866-6166

**CHAISE VICTORIENNE** 20.99

carillons de bambou  
on couleurs attrayantes 1.99

**MEUBLES DE ROTIN YUGOSLAVES**

MODERNES, SOLIDES, BON MARCHÉ

FAUTEUIL CYGNE 16.88

MARTINOS table 24.88

MEUBLES CHANDELLES

VÊTEMENTS BIJOUX

Jouets - Articles cuivre - Aliments

PORCELAINE VERRE

bracelets PEAUX DE MOUTON

Articles de rotin - Pots - Gobelets

**COUVRE-LITS, MOTIFS INDIENS**

72 x 108 — 5.99 et 6.99  
90 x 108 — 6.99 et 7.99

**ROBE FOULARD 15.00**

laissez le soin à nos artisans de créer quelque chose de spécial pour vous

40.00 13.00 15.00

gobelets à café  
Nos gobelets rendront plus agréable votre 8ème gobelet de café du matin.

1.89

## L'Association des chefs de police et pompiers en congrès

### Le règlement de "paix et bon ordre" rallie la majorité des congressistes

TROIS-RIVIÈRES — Un projet de règlement intitulé: "paix et bon ordre", qui pourrait être éventuellement soumis à toutes les municipalités, a été adopté hier, par les chefs de police et pompiers réunis en congrès à Trois-Rivières.

Ce règlement qui se veut un complément d'articles déjà contenus dans le code criminel du Canada, interdit entre autre la tenue d'assemblées, de parades, manifestations, démonstrations et autres, dans les rues, sans la permission écrite du chef de police ou son assistant.

On y trouve également les interdictions suivantes:

- Interdit de prendre part à une rébellion, bagarre, émeute, attroupement, etc., à moins d'y avoir été invité par les autorités policières ou civiles pour mater lesdits désordres.
- Défense de lancer des boules de neige en public.
- Interdit d'avoir des feux d'artifice sans la permission du chef de police ou son assistant.
- Défense d'exposer en public une plaie, un ulcère, ou autre chose déseuse ou monstrueuse.
- Il est défendu d'appeler les pompiers ou la police sans motif.
- Interdit d'assister à une représentation indécente, immorale ou immodeste.
- Interdit de porter un maillot de bain ailleurs que dans un endroit où l'on se baigne.
- Interdit de changer de vêtement en public.
- Interdit de dormir dans un endroit non employé comme résidence sans la permission du propriétaire dudit endroit.
- Jeux de cartes et jeux de dés avec ou sans pari, interdits dans un endroit public.
- Interdit de lire dans les lignes de la main.
- Combats de coqs défendus.
- Interdit à un enfant seul de moins de 16 ans de circuler dans la rue après 21 h. 00 et avant 5 h. 00 du matin (une sirène annoncera le couvre-feu).
- Interdit de mendier sans la permission du chef de police ou son assistant.
- Défense de déposer des ordures dans la rue.
- Enfin, tout policier aura le droit de pénétrer dans un quelconque endroit à toute heure du jour ou de la nuit pour en examiner les lieux.

## La campagne des journaux contre la police est exagérée

— M. Gérard Giroux

TROIS-RIVIÈRES — La campagne des journaux contre la police est exagérée. Nous pouvons dire que les policiers du Québec sont dignes de considération et que leur tenue est exemplaire. Ils sont parmi les meilleurs au Canada.

Ainsi s'exprimait, hier, à Trois-Rivières, le président de l'Association des chefs de police et des pompiers du Québec, M. Gérard Giroux, directeur de la police de Chicoutimi. Rappelons qu'à Montréal, la police est sujette en ce moment, à certaines critiques à la suite du matraquage de la nuit de la Saint-Jean.

Les "émeutiers" brandissaient des placards sur lesquels on pouvait lire: "L'amour et non la guerre", "Justice pour tous" et "Nous voulons tous des \$\$\$".

## La Commission de police du Québec "pourrait" faire enquête sur les événements de la St-Jean

TROIS-RIVIÈRES — La Commission de police du Québec pourrait faire enquête sur les agissements de l'escouade anti-émeute de la police de Montréal, le soir de la Saint-Jean-Baptiste.

C'est ce qui ressort d'un entretien accordé à LA PRESSE par le président de la Commission, le juge Roger Gosselin.

Pour engager les procédures pouvant éventuellement mener à l'examen des faits et à établir la responsabilité du "nettoyage" du Vieux Montréal, le soir du 24 juin, il faudrait, selon le juge Gosselin, qu'une plainte soit portée à la Commission par un citoyen qui pourrait bien être le Conseil municipal ou la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Hier, on le sait, la SSJB a demandé, tout comme le comité des Fêtes de la Saint-Jean, que la lumière soit faite sur la "charge" de la police qui a suivi la détonation d'un pétard vers minuit, dans le Vieux-Montréal envahi par des milliers de fêtards montréalais.

Selon plusieurs témoignages, c'est à coup de matraque que l'escouade anti-émeute a mis un terme aux danses et aux concerts, alors que volaient dans les airs des bouteilles de toutes sortes.

Ce matin, à Trois-Rivières, où se déroule le congrès des chefs de police et pompiers du Québec, la délégation de Montréal — composée entre autres de l'adjoint au directeur, M. Guay — n'avait aucun commentaire à faire au sujet de "l'incident". On attendait l'arrivée de

M. Jacques Saulnier, directeur de la police de Montréal, pour répondre officiellement aux questions des journalistes. Par contre, on a reconnu que l'état-major avait en main plusieurs lettres de plaignants.

Pour sa part, le juge Gosselin a laissé savoir que la Commission ne semblait pas avoir reçu de plaintes écrites.

"Nous ne pouvons pas nous baser sur des articles de journaux pour instituer une enquête, a dit le magistrat. Nous devons avoir en main pour cela des plaintes écrites de citoyens ou de groupes intermédiaires ou encore d'un conseil municipal ou du ministre de la Justice, pour agir."

## La rixe du Cartier Bar Salon

### Le propriétaire est tenu criminellement responsable

par Lucien RIVARD

"Je me trouve en présence d'un cas un peu spécial qui comporte certainement des circonstances atténuantes. Il n'est toutefois pas du rôle du coronar de les évaluer."

C'est sur ces paroles que le coronar de Montréal, Me Laurin Lapointe, a tenu Marcel Trudeau, âgé de 44 ans, de Fabreville, criminellement responsable de la mort de William H. Rees, 40 ans, du 80, 1ère Avenue, à Saint-Pierre, qui a succombé le 3 juillet, aux blessures qu'il avait subies la veille, dans une altercation survenue au Cartier Bar Salon, rue Cartier, à Pointe-Claire.

Trudeau, qui avait déjà été accusé de tentative de meurtre, samedi dernier, quelques heures avant la mort de Rees, devait reprendre sa liberté aujourd'hui, le coronar lui ayant accordé sa libération sous un cautionnement de \$2,000 en argent.

Après avoir rendu son verdict, Me Lapointe a ajouté les commentaires suivants: "M. Trudeau peut avoir eu des raisons de se servir de la violence. A présent, que les tribunaux décident."

Deux 40 onces

Il ressort des témoignages entendus à l'enquête que la victime avait commandé deux bouteilles de 40 onces de rhum au cours de l'après-midi et de la soirée et qu'il ne restait plus que quatre onces dans la deuxième bouteille au moment où l'altercation funeste s'est déroulée.

Selon l'assistant-gérant du bar-salon, M. Germain Boudreau, et le témoin principal, M. Trudeau, le propriétaire de l'établissement, la victime aurait causé des désordres en chantant et en tapant sur le bar, tout en intimidant les clients, dont six joueurs de football des Alouettes de Montréal qu'il a traités de vulgaires joueurs de golf.

M. Trudeau aurait averti le client bruyant de calmer quelque peu ses ardeurs et il aurait regagné son bureau.

Une dizaine de minutes plus tard, Rees, un homme très musclé, s'est présenté dans le bureau pour engueuler le propriétaire et le menacer de l'écraser dans ses mains d'ours.

Dans ses invectives, il insistait pour voir le revolver de M. Trudeau et il est même allé jusqu'à lui donner une solide paire de claques.

"J'ai finalement sorti mon revolver, a-t-il dit, et je lui ai dit: maintenant que tu l'as vu, va-t'en."

"Il a ri de moi, poursuit-il, il a ouvert sa chemise et il m'a dit: 'tire, t'as peur'."

Le témoin ajoute qu'à ce moment, Rees a passé près de son bureau et s'est approché de lui. "Je l'ai repoussé à deux ou trois reprises, a-t-il dit, et j'ai demandé à Boudreau de m'apporter la barre de fer qui se trouvait dans la cuisine, à proximité du bureau."

Le témoin précise qu'il a pris la barre que Boudreau avait mise sur le bureau et qu'il a poussé sa victime en lui appuyant sur l'abdomen. Comme il revenait à la charge, il a frappé à l'épaule mais il a atteint le côté de la tête.

"Rees est parti de reculons, signale M. Trudeau, mais il est revenu comme un enragé et j'ai frappé un autre coup. Il est tombé assis pour ensuite basculer sur le dos."

Le reste s'est déroulé à la façon habituelle. La police a été avertie et la victime a été transportée à l'hôpital, où elle devait succomber à des multiples fractures du crâne.

Deux barres

Toutes les personnes présentes à l'enquête, à partir du coronar, en passant par les procureurs et les journalistes et aux curieux, ont été stupéfaits d'apprendre que la barre de fer, en l'occurrence un bout de tuyau de couleur argentée, déposée comme arme du crime n'était pas la bonne.

En effet, M. Trudeau et son assistant-gérant ont dévoilé que le bout de tuyau qui leur était présenté n'était pas celui qui a servi à frapper Rees. L'arme du crime aurait été un bout de tuyau similaire mais un peu plus long.

Le témoin principal devait expliquer qu'après l'altercation, il avait donné le tuyau à Boudreau, lui demandant de le ranger dans la cave.

Quand le policier lui a demandé l'arme, Trudeau avoue être descendu à la cave et être remonté avec un autre tuyau, en tous points semblable, sauf qu'il était un peu plus court. "Je me suis dit que l'un ou l'autre, c'était la même chose", a-t-il expliqué.

A l'issue de l'enquête, le procureur de la Couronne, Me Fernand Côté, a précisé qu'il entendait étudier tout le dossier avant de prendre une décision quant à l'accusation qui pourrait être retenue contre Trudeau.

## Les effectifs de la commission de police seront presque doublés

TROIS-RIVIÈRES — La Commission de police du Québec va presque doubler son personnel d'ici quelques mois, et ses effectifs passeront de 25 personnes à 40.

Créée il y a trois ans, la Commission de police du Québec qui a pour but de coordonner, normaliser et conseiller les quelque 320 corps municipaux de police de la province, ne disposait encore récemment que de 9 personnes (du président à la réceptionniste) pour accomplir sa tâche.

Le juge Roger Gosselin, président de la Commission, a indiqué hier, à Trois-Rivières, que son budget annuel allait passer aussi de \$225,000 à \$400,000 ou plus.

Il a apporté ces précisions, hier après-midi, peu après les délibérations des délégués au congrès des chefs de police et de pompiers du Québec auquel il a présenté le nouvel uniforme des policiers québécois.

Rappelons qu'au mois de mars, un règlement de la Commission, concernant la normalisation de l'uniforme de tous les policiers municipaux, a été adopté par le lieutenant-gouverneur en conseil.

On note que cette normalisation limite le port de l'insigne de police et du numéro de matricule, à la casquette de l'agent, alors qu'avant il était porté sur le veston ou la chemise du policier.

Au cours des discussions, alimentées par des membres de la Commission, on a également appris de la bouche de M. Pierre Brien, directeur de la recherche, que les municipalités du Québec ne consacraient qu'un quart de la formation des agents de police. On note aussi que 61.6 p. cent, des policiers du Québec ne bénéficiaient pas encore de retraite de la part de leur municipalité, et qu'il existe encore des policiers municipaux au Québec qui ne sont pas armés.

Enfin, 82.7 p. cent des corps de police municipaux ont moins de 25 agents, et 62.3 p. cent ont moins de 10 hommes.

## Les policiers du poste 3 cherchent un émule d'Arsène Lupin et un faux plombier

Les policiers du poste no 3, dans le quartier Rosemont, sont à la recherche d'un émule d'Arsène Lupin, qui opère depuis un an environ, lorsque le temps est à son plus beau. Ils sont également à la recherche d'un faux plombier.

Cet Arsène Lupin des temps modernes, qui semble très agile et travaille seul, circule dans les ruelles et surveille étroitement les fenêtres ouvertes ou les portes de balcons, non verrouillées, et à l'aide d'une canne ou d'un bâton, il vole les sacs à mains se trouvant sur les bureaux situés près des fenêtres ou des portes.

Il lui arrive même de pénétrer à l'intérieur des appartements - tard dans la nuit lorsque les gens dorment ou se trouvent dans une autre pièce - et après avoir pris divers objets, il quitte les lieux de la même façon qu'il est entré.

Ce cambrioleur, on ne peut plus original, n'a jamais brisé de serrures ou les barres des portes ou des fenêtres pour commettre ses larcins.

La police demande aux citoyens de ce secteur d'être des plus vigilants et dès qu'ils aperçoivent un suspect à l'arrière de leur demeure de bien vouloir l'aviser immédiatement.

Elle leur suggère également de bien verrouiller leurs portes et d'ouvrir la fenêtre supérieure et de placer une barrière pour que la fenêtre ne puisse être descendue plus bas.

Un faux plombier

Le lieutenant Laurent Lévis, responsable des relations publiques à la police de Montréal, signale également que les policiers de ce même secteur sont aux prises avec un faux plombier.

Ce faux plombier "accomplit son métier" dans d'autres quartiers de Montréal également.

Il a une spécialité: il se présente surtout le matin entre 8 et 9 heures aux locataires d'appartements, spécialement dans les conciergeries.

Lorsque l'occupant (habituellement une femme) vient répondre, il se présente comme étant un plombier, envoyé par le propriétaire de la maison, pour vérifier la tuyauterie défectueuse. Il souligne que l'eau coule par le plancher à l'appartement inférieur.

Le locataire, le laisse donc entrer dans le logis, et le supposé plombier demande à la personne de se rendre dans la salle de bain et faire couler l'eau dans le bain. Pendant ce temps, il en profite pour voler l'argent, les sacs à main et vider les tiroirs.

Pour l'aider à mettre un terme à ces vols, la police demande aux locataires de bien vérifier avec le concierge de la maison pour savoir si un plombier a bien été envoyé à son logement, ou encore téléphoner au poste de police.

Le dernier journal français aux USA menacé de disparaître

WORCESTER, Mass. — Dans une lettre adressée récemment à chacun de ses abonnés, l'hebdomadaire "Le Travailleur" de cette ville, explique que sa situation financière est plus précaire que jamais.

"Les choses se corsent au 'Travailleur', écrit son directeur, M. Wilfrid Beaulieu. Les déficits s'accumulent, les emprunts aux banques se répètent ou se renouvellent; les frais de publication ne cessent de s'élever; et les autorités postales, d'ici peu, auront majorité de quelque 142% leurs frais de transport."

M. Beaulieu souligne qu'il examine diverses possibilités, notamment celles de doubler le prix de l'abonnement ou de ne publier dorénavant qu'à toutes les deux semaines. Mais l'avenir restera quand même incertain. Aussi la lettre du directeur se termine-t-elle par un "suprême appel" à la générosité de tous ceux que la survie du journal ne laisse pas indifférents.

"Le Travailleur" compte quarante ans d'existence en Franco-Américain. Il est l'un des derniers, sinon le dernier journal publié en français aux États-Unis. Il est imprimé à Worcester, Massachusetts.

**Spécial de tout repos!**  
**Lits continentaux**  
**"Orthopedic" de Simmons.**  
**Choix de 5 grandeurs**

Spécial  
**109<sup>95</sup>**  
matelas, sommier-tapissier, pieds  
 8.00 par mois

Voici l'occasion rêvée de vous offrir un sommeil confortable sur un matelas ferme à un prix dont vous devez de profiter!

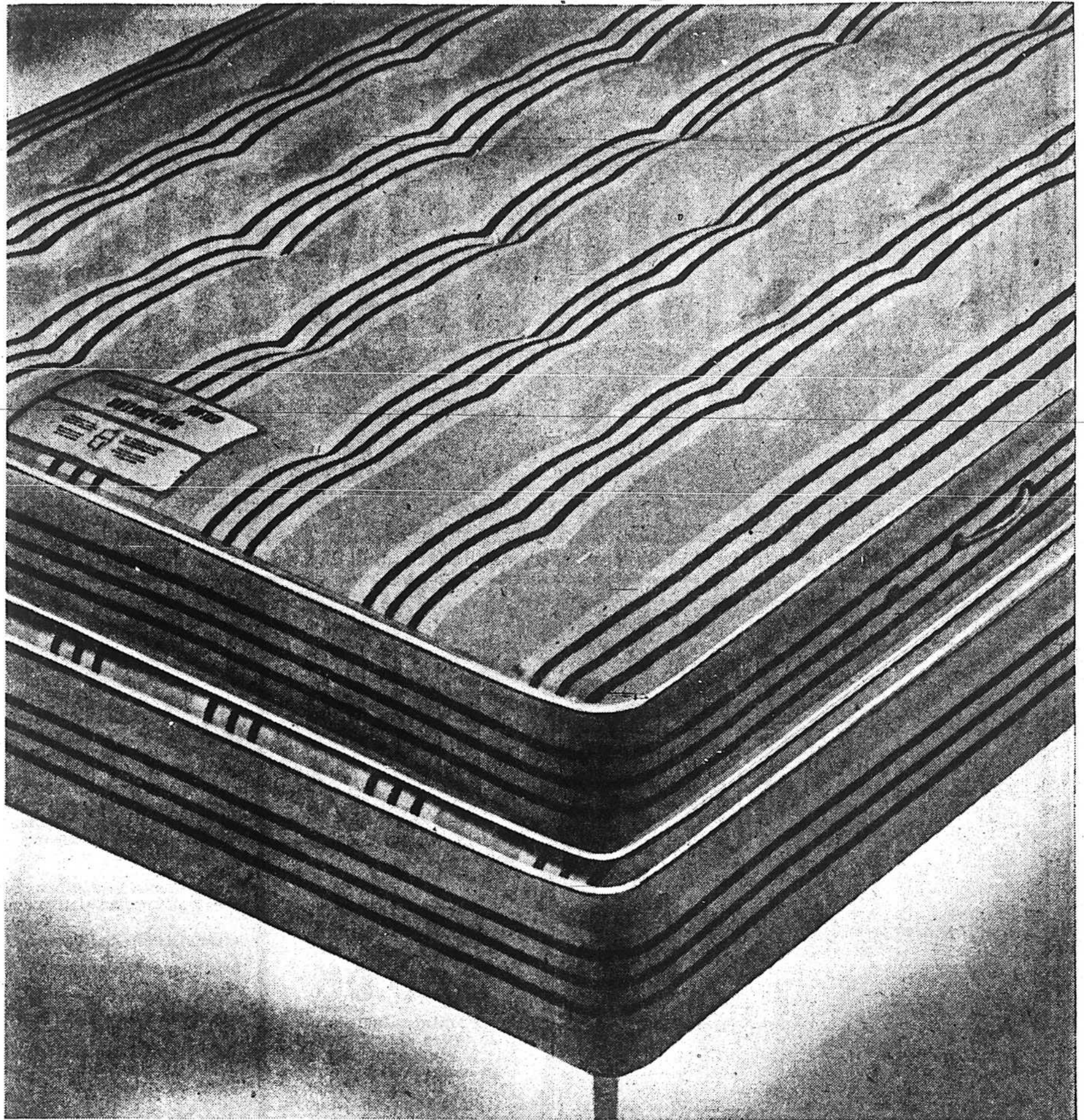
- Matelas «Orthopedic» doté de 299 ressorts spirales dans le 4'6".
- Robuste couil de coton piqué sur couches isolantes de feutre blanc et sisal
- Poignée en corde et oeillets d'aération
- Bords préformés
- Sommier-tapissier assorti sur six pieds de bois
- Largeurs: 2'6", 3'0", 3'3", 4'0", 4'6".

Un lit grand format s'obtient aussi avec **Spécial 199<sup>95</sup>**  
 sommier-tapissier assorti et pieds. Grandeur 60" x 80". 11.00 par mois

EATON est juste au bout du fil...

**COMPOSEZ 842-9211**

EATON en ville (septieme étage), Ville d'Anjou,  
 Pointe-Claire. Rayon 271



**Elégance exotique**  
**à prix spécial!**  
**Tapis en laine tissés-main**  
**Aubusson Indien «Khamaria»**

| Dimension<br>approximative | Spécial                                   |
|----------------------------|-------------------------------------------|
| 9' x 6'                    | <b>199<sup>00</sup></b><br>11.00 par mois |
| 10' x 8'                   | <b>299<sup>00</sup></b><br>17.00 par mois |
| 12' x 9'                   | <b>399<sup>00</sup></b><br>18.00 par mois |
| 14' x 10'                  | <b>499<sup>00</sup></b><br>19.00 par mois |

Offrez-vous une note d'élégance exotique à prix spécial! Tapis à toison de laine touffue, tissés-main, motif traditionnel Aubusson. Teintes chaudes de bleu, vert, pain grillé, blanc cassé ou ton or.

Commandes passées au magasin même seulement

Eaton en ville (sixieme étage),  
 Ville d'Anjou et Pointe-Claire. Rayon 373

Un compte Eaton vous ouvre  
 la porte sur un monde élégant



**EATON**

HEURES D'AFFAIRES EATON: LUNDI, MARDI, MERCREDI DE 9 H 30 À 18 H — JEUDI, VENDREDI DE 9 H 30 À 21 H — SAMEDI DE 9 H À 17 H — LE STANDARD OUVRE À 8 H 30, 842-9211

# soldes au MAGASIN-ENTREPÔT EATON

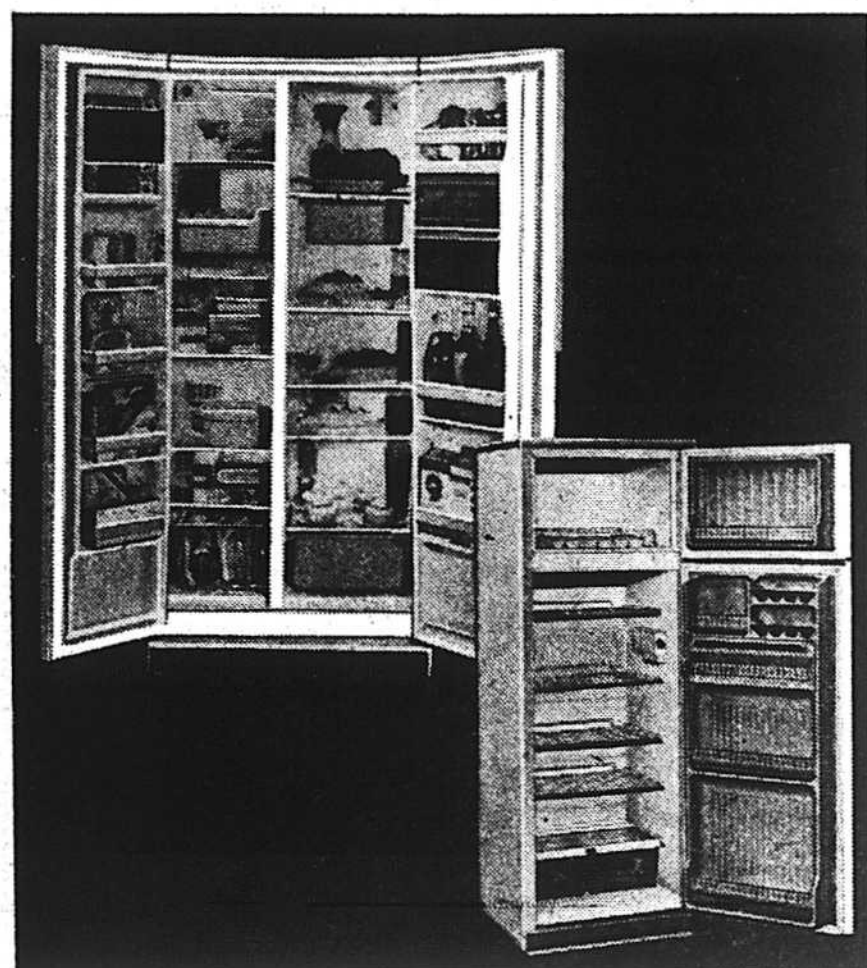
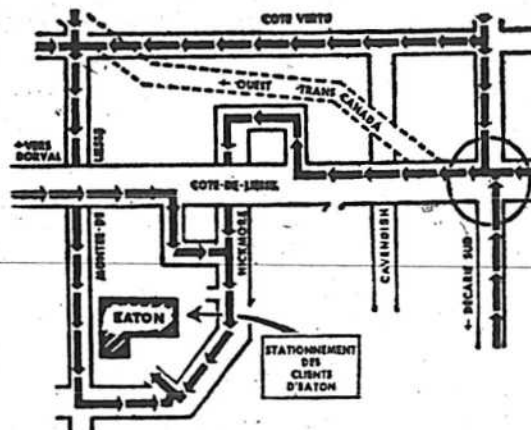
Marchandises-échantillons. Aussi à solder "tels quels" jusqu'à épuisement des stocks, des excédents de séries discontinuées et d'arbaines. Nous n'acceptons que les commandes passées au magasin seulement.

PAS DE LIVRAISON: Vous emportez votre choix et économisez doublement (arrangements spéciaux pour la livraison locale des articles volumineux, moyennant un léger supplément). Magasinez sans inquiétude, grâce à votre compte EATON.

LE MAGASIN-ENTREPÔT EST OUVERT LUNDI, MARDI, MERCREDI DE 9 H 30 À 18 H. JEUDI ET VENDREDI DE 9 H 30 À 21 H ET SAMEDI DE 9 H À 17 H

## Stationnement pour des centaines d'autos!

Que vous veniez en auto, avec une remorque, en familiale ou en camionnette, nous avons de la place pour vous! Emportez vous-mêmes vos trouvaillies et économisez encore plus. (Ou nous ferons la livraison moyennant supplément). Venez tôt car le choix est meilleur. Utilisez votre compte Eaton.



### Réfrigérateur 2 portes «McClary» 17 pi. cu. 399.95

16.00 par mois  
Capacité de 249 livres. Il n'occupe que 30" de votre plancher. Son installation sur roulettes facilite le nettoyage. Dimensions: 30" x 29 1/2" x 65 5/8" de hauteur. Modèle FV17-4. Ton cuivre seulement.

### Réfrigérateurs 2 portes «Danby» 8.1 pi. cu. 169.95

10.00 par mois  
Parois minces isolées, contrôle de dégivrage automatique à bouton-poussoir, section congélateur à action rapide 10° F, 4 grandes clayettes. Dimensions: environ 24" x 25" x 54". Modèle 230.

### Accessoires de salle de bains

45.95

5.00 par mois

- Lavabos en porcelaine vitrifiée. Environ 17" x 19". 9.95
- Cabinets d'aisances à raccord direct en porcelaine vitrifiée. 38.95
- Aqua seulement. 5.00 par mois

### Machines à laver automatiques Viking Eaton

254.95

15.00 par mois

Capacité de 18 livres. Modèle W1012NS.

### Séchoirs automatiques Viking Eaton

154.95

10.00 par mois

Système efficace à chaleur accentuée pour séchage plus rapide. Modèle UD101.

### Séchoirs automatiques McClary

- Contrôle continu d'intensité de chaleur.
- Cuve en porcelaine.
- Dessus en porcelaine.
- Interrupteur de sûreté à la porte.
- Attrape-charpie.
- Modèle MDE810.

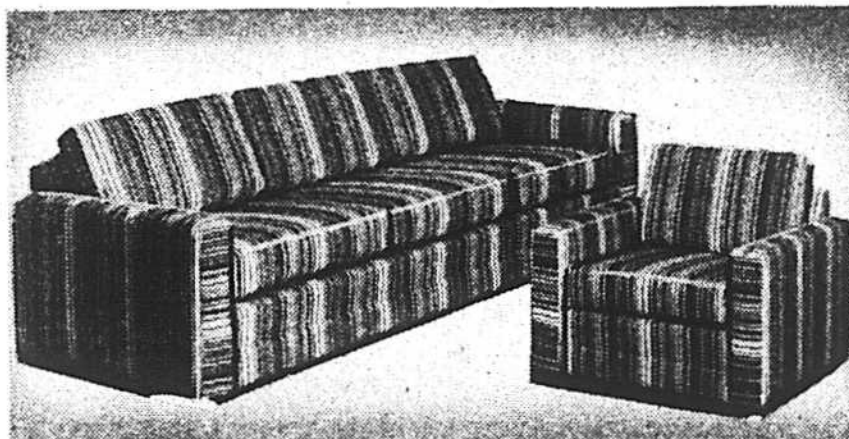
149.95

9.00 par mois

### 8 seulement! Ensembles sofa et fauteuil 249.99

14.00 par mois

Recouverts en «Herculon» et viscose à carreaux. Le sofa mesure environ 88" de longueur. Dossier genre coussin moelleux en trois couleurs combinées. Siège recouvert.



### 7 seulement! Téléviseur portatif noir/blanc RCA

174.00

10.00 par mois

- Fonctionnement instantané de l'image et du son • Ecran de 20"
- Syntonisateur à circuit "Solid State". Syntonisation précise prérégulée
- Cabinet fini noyer naturel
- Dimensions 23 1/2" x 17 1/2" x 16 1/2"
- Modèle 2032

### 9 seulement! Téléviseurs portatifs RCA 12"

123.00

9.00 par mois

- Très compact, il est très facile à transporter • Châssis puissant; syntonisateur fiable à circuit "Solid State" • Antenne incorporée et poignée encastrée • Cabinet plastique avec 3 haut-parleurs • Modèle AF121.

### 9 seulement! Télécouleur Viking Eaton

549.00

21.00 par mois

- Contrôle automatique de fréquence prérégulée • Syntonisateurs UHF et VHF illuminés • Commutateur / interrupteur à poussoir; fidélité des couleurs réglable • Boutons de réglage grave et aigu • Cabinet construit à la main en placage noyer et bois franc choisi • Modèle A9C35425CV

### Solde de tourne-disques Seabreeze

Modèles de l'année dernière ou discontinués. Quelques-uns légèrement égratignés, ce qui ne devrait cependant pas en affecter le fonctionnement.

- 11 seulement! Modèle SB130 39.00
  - 14 seulement! Modèle SB622 57.00
  - 7 seulement! Modèle SB781 79.00
  - 6 seulement! Modèle SB760 59.00
  - 5 seulement! Modèle SB615 35.00
- Aussi d'autres modèles non énumérés. Radios portatifs ou de table à bas prix.

### 12 seulement! Causeuses Singer Recouvrements variés. Longueur 58". 129.99

9.00 par mois

### 20 seulement! Ensembles sofa et fauteuil. Modèles et couleurs variés. 149.95 à 269.99

### 12 seulement! Fauteuils basculants. Recouverts en vinyle noir ou marron. 79.99

7.00 par mois

### 25 seulement! Fauteuils d'appoint D'inspiration méditerranéenne. Recouvrements variés. 79.99

7.00 par mois

### 20 seulement! Tables de bridge Dessus en vinyle de teinte aqua. 9.99

### 40 seulement! Chaises assorties. 5.99

### 15 seulement! Berceuse plate-forme Kroehler. Recouvrements variés. 49.99

5.00 par mois

### 20 seulement! Tables Cocktail Style provincial français au fini noyer ou acajou. 19.99

### Ensemble de chambre à coucher 3 pièces L'ensemble d'allure moderne consiste en une commode triple avec miroir; un chiffonnier 4 tiroirs et une tête de lit de 54" ou 60". Fini noyer. L'ensemble 159.95

10.00 par mois

### Aussi: Tables de chevet assorties. Ch. 29.95

### Ensemble d'inspiration espagnole 3 pièces Une commode triple avec miroir, un chiffonnier 5 tiroirs, une tête de lit 54" ou 60". Fini noyer veni- L'ensemble 179.95

10.00 par mois

### Aussi: Tables de chevet assorties. Ch. 31.00

### Ensemble style espagnol, 3 pièces Commode triple avec miroir, chiffonnier avec porte, tête de lit 54" ou 60". Beau fini chêne dur. L'ensemble 229.95

13.00 par mois

### Aussi: Tables de chevet assorties. Ch. 27.50

### Solde de moquettes Moquettes à effet velouté de couleurs décoratives variées en fibre "Acrilan" de première qualité, 12' de largeur. Prix courant 10.95 vge car. Verge car. 7.49

### Imparfaites! Moquettes en fibre de nylon au fini uni et soyeux. Endos en caoutchouc pour plus de confort. Couleurs variées. 12' de largeur. Verge car. 4.49

### Imparfaites! En fibre polypropylène durable et fournie. Idéal pour la cuisine ou la salle de bains. Endos en caoutchouc. Cou- leurs variées. Verge car. 5.49

### Imparfaites! Attrayantes mo- quettes en fibre torsadée "Acri- lan" durable qui résiste aux va- et-vient. Largeur 12'. Verge car. 8.49

### Imparfaites! Élégantes moquet- tes tout laine. Couleurs variées. Largeur 12'. Verge car. 7.89

### Aussi: Solde de moquettes. Genres, textures et fibres variés à bas prix. Tapis coupés à la grandeur de la pièce, certains à bords finis.

### 8 seulement! Piscines rondes Piscine ronde "Continental" de Coleco. 12' x 36". 59.95

6.00 par mois

### Pataugeuses en polyéthylène De couleur bleue avec 3 sièges moulés. 7.95

### Reproductions encadrées. Prix courant 16.95 à 30.00 De très belles reproductions représentant des sujets tels que: des rues de Paris, des scènes romantiques, la Madone, la mère et l'enfant, des cavaliers et beaucoup d'autres. Dimensions: de 14" x 16" à 25" x 32". 10.94 à 19.94

### Etagère décorative Etagère de 4 tablettes en métal. 16.00

### Lampes

- Lampes de table 9.94
- Colonnes d'éclairage 16.64
- Lampes à chaîne 16.64
- Lampadaires 16.64
- Lampes coloniales 5.94

### Poussettes "Landley" pour bébés Suspension à 4 ressorts, appui-dos 3 positions, frein sur roue. Monture en acier tubulaire. 16.00

### Lit continental «Chalet» Lit continental 26". Matelas et sommier-tapissier assorti. 39.95

### Sommeil/repos de «Kroehler» Sofa-lit en bois franc soli- de. Recouvrements variés. 169.95

### Lit continental 3'3" Matelas à ressorts spirales, sommier-tapissier assorti, pieds. 59.95

### Lit continental «Excellence» Matelas 840 ressorts spirales, sommier-tapissier assorti, pieds. 89.95

### Lits compacts de «United» Recouvrements variés. 59.95

### Hors-bord Viking Eaton, 3 1/2 c.v. Fiable et économique, il fonctionne durant une heure en brûlant seule- ment 2 pintes d'essence. Pèse seulement 29 livres et peut être transporté dans la plus petite auto. 158.99

### Hors-bord Viking Eaton, 9.6 c.v. Allumage par magnéto à haute tension. Démarreur à réenroulement automa- tique bas. Conçu pour endurer les conditions les plus rigoureuses. Idéal pour la pêche. Réservoir 5 gallons imp. Pèse 58 lb. 370.99

### Hors-bord Viking Eaton, 6 c.v. Moteur compact avec les qualités d'un gros. Fonc- tionnement silencieux, commandes à l'avant. Vi- tesse réglable à la poignée. Réservoir 5 gallons imp. Pèse 54 lbs. 276.99

### Bicyclettes pour garçons ou filles Cadre 14 1/2" à monture Canti- lever. Fini emailé ton or. Roues d'un diamètre de 20". Aussi en vente: béquille 1.99

### 10 seulement! Dinettes Dinettes cinq pièces. Table 30" x 38" x 48" env. avec 4 chaises. 59.95

### 6 seulement! Ensembles de chambre à cou- cher L'ensemble comprend une commode triple avec mi- roir, un chiffonnier 4 ti- roirs et un lit. Fini noyer. L'ensemble 149.95

### Polissoir Viking Eaton Polissoir à trois brosses avec 18 pieds de cordon à déga- gement instantané. Pare-chocs pour la protection des meu- bles. Tampons réversibles en feutre. Modèle D108. 42.95

### Aspirateur à bidon Viking Eaton Ensemble complet de cinq accessoires; 17' de cordon à enrouleur automatique; suc- cion puissante; sacs à pous- sière à jeter. Modèle 2000B. 59.95

### Enduit Jetcoat 707 pour entrées de garage • Améliore beaucoup la durabilité des en- trées à surface noire • Etanche, il résiste à l'essence, à l'huile et au sel • Plus durable que les produits à base d'asphalte • Sèche en une heure environ; recouvre approxima- tivement 600 pi.car. Contenant de 4 gallons avec brosse 13.88